



Au Monument Crémazie



ÉTAIT le 24 juin 1906. Comme aux jours d'antan, les *feux de la Saint-Jean* avaient, la veille au soir, joyeusement irradié l'horizon. Dans la vaste et si belle église de Saint-Jean-Baptiste (rue Rachel), Mgr Racicot, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal, avait célébré, le matin, la messe pontificale et M. l'abbé H. Langevin, curé d'Hochelaga, avait parlé à la foule pieuse de la vitalité et de la pérennité de cette Eglise catholique, à qui notre race doit tout ce qu'elle est, de cette Eglise que déjà Jean-Baptiste annonçait quand, à l'entrée du désert, de son doigt de prophète, il désignait *l'Agneau de Dieu*. C'était fête à Montréal, comme par tout le Canada. C'était fête nationale. La procession avait défilé, par les rues, sous un ciel gris et sombre: un temps qui prêtait à la rêverie beaucoup plus qu'à l'éloquence. A deux heures, dans l'après-midi, la foule s'arrêtait au "square Saint-Louis," devant la statue d'Octave Crémazie, qu'on allait "dévoiler."

* * *

Ce n'est pas aux lecteurs de notre revue qu'il convient de présenter le créateur de la poésie et même de la littérature cana-

dienne (1). Octave Crémazie était né à Québec, le 16 avril 1827. Après ses études au vieux Séminaire de la Cité de Cham-



LOUIS-HONORE FRECHETTE

Dessin de Napoléon Savard, d'après une photographie

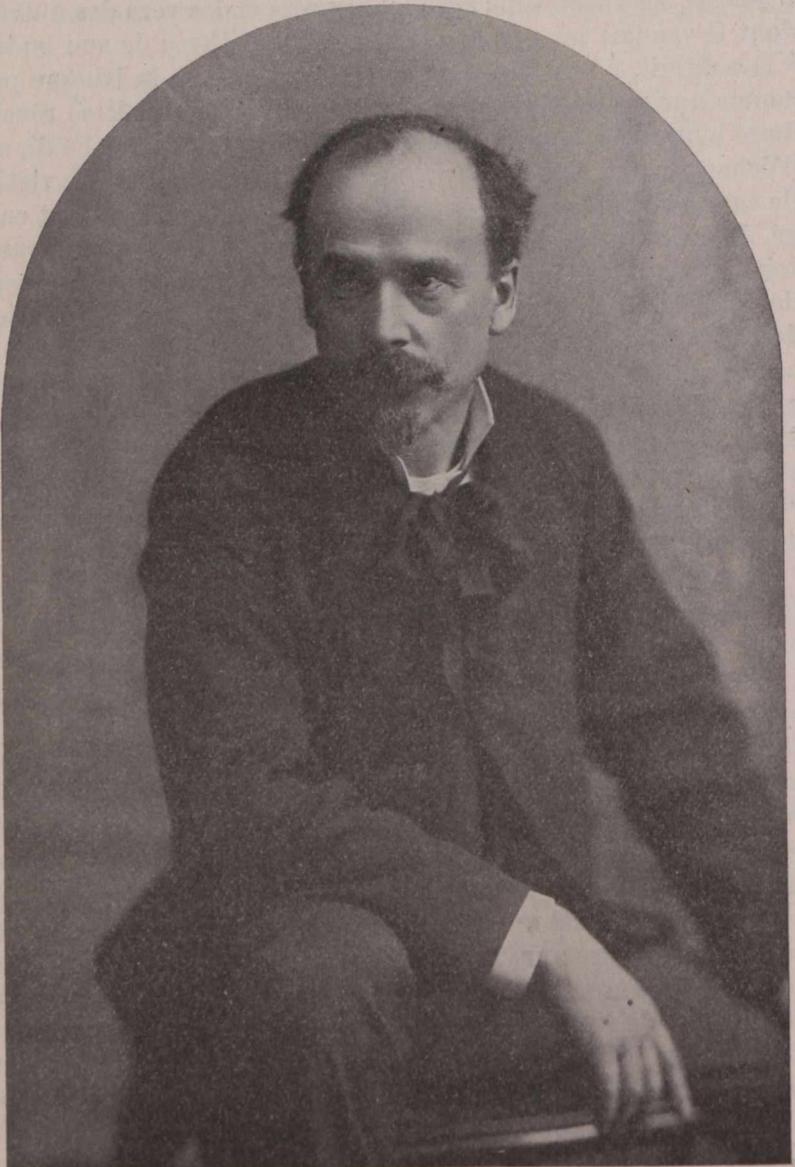
plain, lui, poète de race, il se fit commerçant avec ses frères, Jacques et Joseph. Mais il se fit commerçant en librairie; ce

(1) Cf. : Etude littéraire sur Octave Crémazie. Abbé Degagné : Revue Canadienne 1894, pages 321-415-472.

qui était une façon de vivre avec les livres. Et, le fait l'a prouvé, il jongla beaucoup plus avec les pensées et les vers des auteurs, dont il vendait les volumes, qu'avec les chiffres de son budget. " Il oubliait, a-t-on dit, d'escompter un billet à la banque pour courir après une rime qui lui échappait. Quand il se réveilla de ce long rêve, il était trop tard." Il dut partir pour l'exil, afin d'échapper aux rigueurs des lois, qui allaient l'atteindre victime de sa bonne foi, grâce à la faiblesse de ceux qui l'avaient engagé dans une voie dangereuse. Il vécut seize ans en France, loin de son pays, de ses parents, de ses amis, de ce petit cénacle de penseurs, de lettrés et de poètes, qu'était l'arrière-boutique de sa librairie, rue de la Fabrique à Québec, vers 1855-1860, et où fréquentaient Garneau, Parent, Chauveau, Ferland, Casgrain, Taché et déjà Fréchette. . . . A Paris, dans la famille de M. H. Bossange, le libraire qui avait été la cause indirecte de ses malheurs, Crémazie fut reçu et traité en ami et non pas en coupable. . . Il mourut au Havre, chez un M. Malandin, sous le nom d'emprunt de Jules Fontaine, le 16 janvier 1879.

Par l'enthousiasme et la sincérité de son patriotisme et de sa foi, plus encore peut-être que par la magie des beaux vers, Crémazie fut poète, le premier de nos poètes, notre poète national.

La patrie reconnaissante doit quelque chose aux chantres de ses héros aussi bien qu'à ses héros eux-mêmes. Que serait la Grèce, sans Hérodote et sans Homère? Et que serait Rome, sans Tite-Live et sans Virgile? Or *si licet parva componere magnis*, que serait notre Canada, pour l'avenir, sans Garneau et sans Crémazie? En attendant celui de Garneau—qui ne saurait tarder—le tour de Crémazie est venu. C'est au poète d'abord qu'on a élevé un monument, parce que le malheur sans doute lui fait une auréole spéciale et parce qu'aussi l'insulte est venue s'ajouter au malheur. Je ne dirai pas d'où l'insulte est venue; qu'elle fut de bonne ou mauvaise foi, on la connaît assez. C'est à Montréal qu'on releva le gant, parti d'Ottawa, pour cravacher le poète défunt. Qu'il eut été coupable de faiblesse, soit! Mais qu'on en voulut à sa gloire, après 25 ans, non! Et Fréchette, qu'on accusait d'envier à Crémazie son titre de poète national, Fréchette, d'un geste qui l'honore, releva le défi fameux; il organisa un comité, parcourut le pays, donna des conférences,



PHILIPPE HÉBERT, sculpteur

tendit la main... et parla à Hébert, notre sculpteur. Et, comme Fréchette et aussi Hébert sont citoyens de Montréal, c'est à Montréal qu'on fit un monument à Crémazie.

* * *

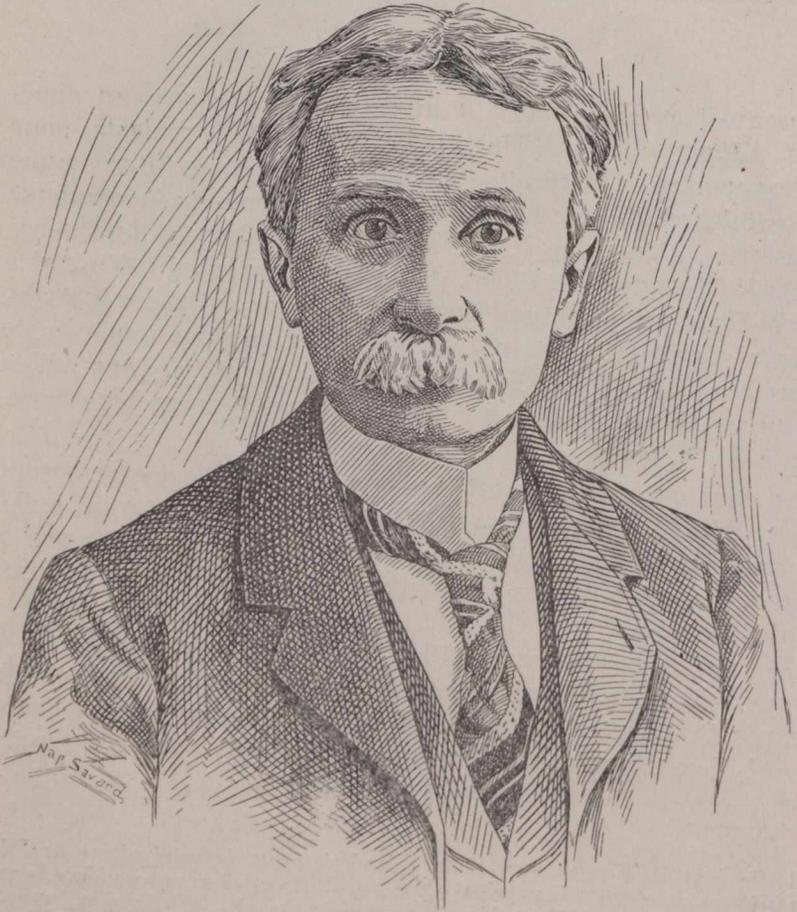
On avait pensé d'abord à aller chercher là-bas, au cimetière d'Ingouville, au Havre, les restes de Crémazie pour les transporter en terre canadienne. Mais la chose fut reconnue impossible. Eût-on à ce sujet des renseignements incomplets? Peut-être. Dans une lettre récente à la *Vérité* de Québec (samedi 22 septembre 1906), M. l'abbé Chartier, du Séminaire de St-Hyacinthe, actuellement en séjour d'études à Paris, raconte un pèlerinage qu'il fit cet été même au tombeau de Jules Fontaine. D'après son récit, il ne paraît pas impossible —quoique bien difficile—qu'on retrouve un jour quelques ossements de Crémazie (1).

En tout cas, le transport des restes de Crémazie paraissant impossible, le *comité*, que présidait M. Fréchette, résolut d'élever un monument au chanfre de Carillon et il choisit, pour le placer, l'un de nos plus jolis parcs publics: "le square Saint-Louis."

Je l'ai dit, on s'adressa à Philippe Hébert, l'auteur de "Maison neuve" et de "Mgr Bourget"— ces deux chefs-d'oeuvre, campés, l'un devant Notre-Dame et l'autre devant la cathédrale, et qui disent tous deux, d'un geste, deux belles pages de notre

(1) Ce jour là viendra vers 1910. L'endroit exact de la sépulture de Jules Fontaine au cimetière d'Ingouville serait "voisin de celui où repose Mme Leroy, décédée le 15 Juillet 1895 et déposée derrière la chapelle, 41^o division, lettre Z, No. 25." D'après les explications données à M. l'abbé Chartier par le gardien du cimetière, le corps de Jules Fontaine, parce qu'il est dans un terrain privé, n'a pas dû être transporté dans l'ossuaire commun. Tous les quinze ans, à peu près, on reprend les terrains privés pour de nouvelles sépultures. Ainsi fit-on, vers 1895, du terrain où repose Jules Fontaine, en faveur de la famille Leroy. Alors il eut été possible de faire des recherches. Actuellement la famille Leroy s'y opposerait sans doute. Si le cercueil de Jules Fontaine tenait encore en 1895, on a dû le ranger simplement pour faire place à un nouveau cercueil. Si le cercueil, s'étant effrité, ne tenait plus, on aura rangé les ossements de Jules Fontaine le long du nouveau: ils s'y trouveront peut-être en 1910?

histoire. A son ordinaire, Hébert fit oeuvre d'artiste. "A la disparition de Crémazie, a-t-il finement expliqué, sa lyre resta



ADOLPHE POISSON

Dessin de Napoléon Savard, d'après une photographie

silencieuse sur le glorieux rocher de Québec. Une main vigoureuse (1) la ressaisit et la fit vibrer d'accents nouveaux, mais tou-

(1) Celle de Mr. Fréchette évidemment.

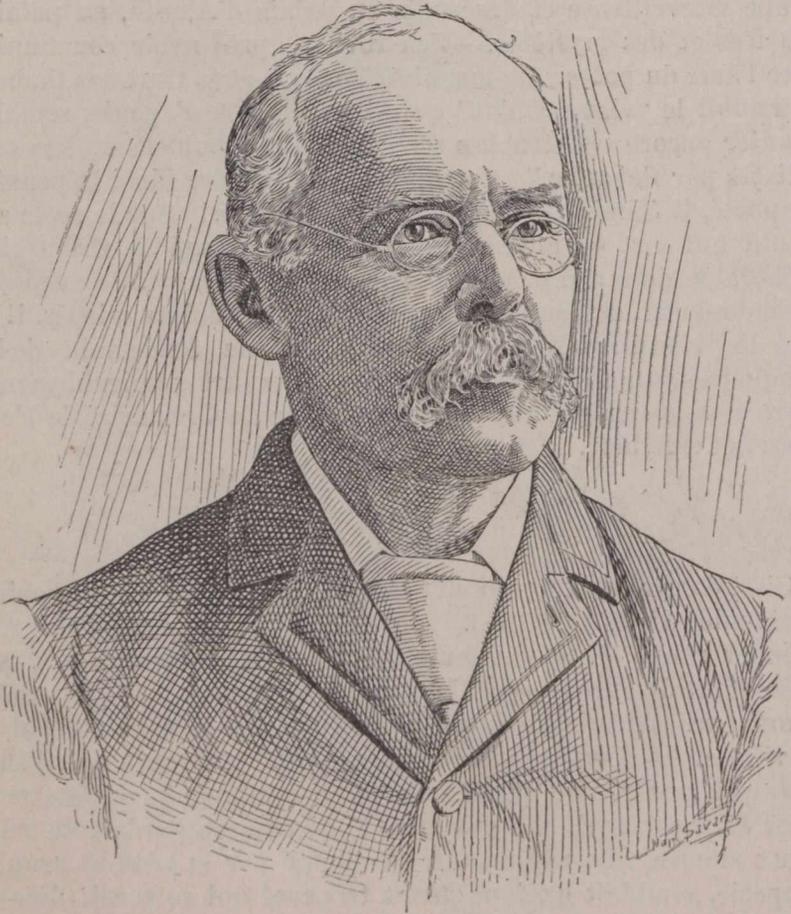
jours animés d'un grand souffle poétique. Cette lyre, il voulut la suspendre à un monument impérissable et digne d'elle. Il me fit part de son projet. Pour répondre à son désir, je pris la lampe merveilleuse et descendis au palais d'Aladin, au palais des fées et des mystères.—J'en revins, après avoir communiqué avec l'âme du poète. Je me mis à l'oeuvre et je tirai des limbes de l'oubli le "vieux soldat" qui, dans un rôle d'agonie, semble chanter encore les strophes de "Carillon," doublement immortalisées par Sabatier." Pour pénétrer et rendre ainsi la pensée du poète, il fallait une âme soeur de la sienne! Sur le socle en granit qui sert de piédestal au buste en bronze de Crémazie, Hébert a donc accroché la lyre qui s'était tue jadis, et aux pieds du monument, serrant son drapeau dans ses doigts crispés, il a jeté le "vieux soldat"—symbole de la race au lendemain de la conquête—qui, précisément parce qu'il meurt admirablement, vivra longtemps, pour la gloire commune de Crémazie, de Fréchette et d'Hébert.

* * *

C'est donc devant ce monument que nous étions, en cette grise après-midi du 24 juin 1906. Il y avait là 30,000 personnes. Au premier rang: M. Ekers, maire de Montréal, Mgr Racicot, représentant de l'archevêque, les membres du comité et les invités d'honneur. Je ne dirai rien des cérémonies de présentation à la ville et de dévoilement du monument. Pourtant oui, j'emprunte à une plume charmante cet instantané ému: "Le moment était solennel. Le public, saisi de respect, gardait un religieux silence. Le monument, enveloppé par la pâle et souple draperie, semblait quelque géant trépassé qui se serait dressé tout droit dans son linceul. Et ce géant avait une voix; les cuivres (1) résonnèrent discrètement sous les larges et graves harmonies que les plaintes du vieux soldat de Carillon ont inspirées à Sabatier. C'était comme un chant très lointain d'outre-tombe. Le linceul tomba, le grand mort apparut, et la cla-

(1) Ceux des *Cadets* du Mont-Saint-Louis.—

meur admirable de la foule parut le réveiller. Les cuivres émi-
rent des accents plus sonores, les tambours battirent aux



Dr NERÉE BEAUCHEMIN

Dessin de Napoléon Savard, d'après une photographie

champs, tous les hommes se découvrirent, toutes les femmes eurent un frisson : Crémazie venait de renaître." (2)

(2) Brochure "Le monument Crémazie" par le secrétaire, M. Gonzalve Desaulniers.

M. le Maire de Montréal parla en anglais, acceptant du comité, au nom de la ville, le monument.

M. Fréchette, Président du Comité, lut un discours. Puis, ce fut dans la langue des dieux qu'il chanta brillamment la gloire de Crémazie, son "cher vieux maître."

De son large poème, je détache deux strophes :

Le sacre du malheur est un sacre d'élite !
 Et puis, sur ce granit qui te réhabilite,
 O Cremazie, un mot s'écrit pour nos enfants :
 Le mot des grands devoirs, le mot *patriotisme*,
 Mot qui sous tous les cieus signifie héroïsme,
 Et qui chez nous a fait les vaincus triomphants !"

"Tu stimulas l'ardeur de nos vertus timides ;
 Tu sus mettre un éclair en nos regards humides,
 Sans jamais attiser d'inutiles ranceurs :
 Ce mot qui, grâce à toi, fit notre race fière,
 Si nous l'avons traduit dans le bronze et la pierre,
 Tu l'avais gravé dans nos cœurs."

M. Gonzalve Desaulniers, qui lut des vers après M. Fréchette, se félicitait d'avoir pour glorifier le poète, en ce beau mois de juin...

"Un peu de verdure, un coin de ciel bleu,
 Un tapis de mousse."

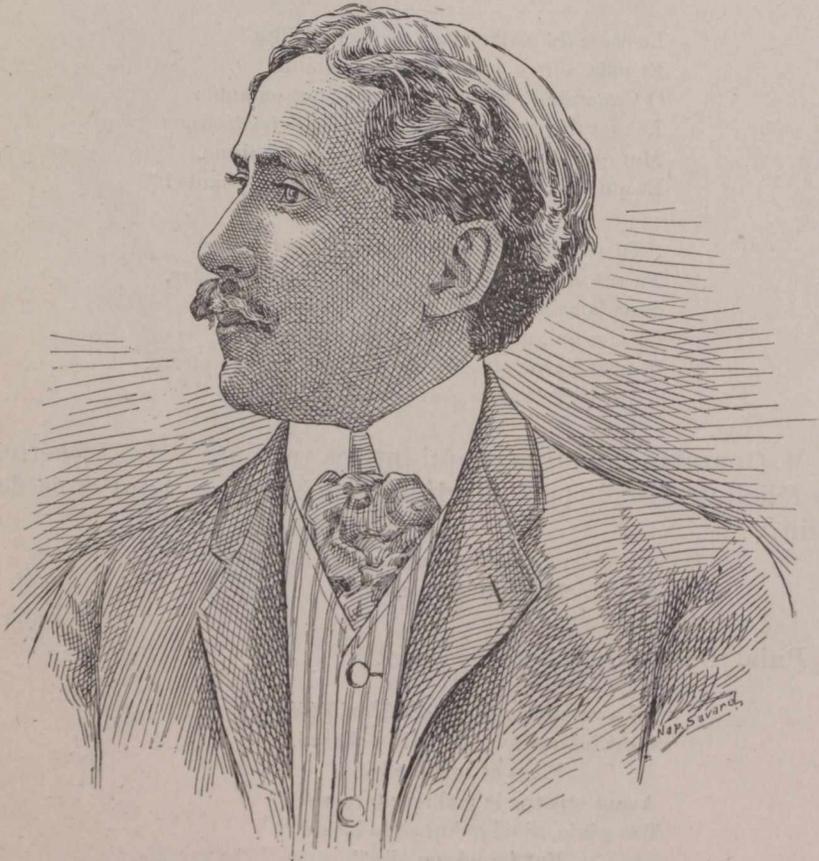
Puis, il disait joliment :

"Le reconnais-tu, ce ciel bleu d'été ?
 C'est lui que ta voix jadis a chanté,
 Fièrè et solennelle,
 Avant que par le malheur terrassé
 Ton génie, ainsi qu'un aigle blessé
 Eut fermé son aile."

"Tu t'en es allé mourir près des flots
 Dont les bruits amers couvraient tes sanglots
 Criés sur les grèves,
 Espérant toujours, des embruns jaillis,
 Les murmures doux des vers du pays
 Pour bercer tes rêves."

“ Tu n’as pas en vain, poète, espéré ;
 Car tout chante autour du bronze inspiré
 Qui te fait revivre :
 Qu’importe un passé douloureux, tu viens
 Reprendre ta place au milieu des tiens
 Que la joie enivre.....”

.....



JEAN CHARBONNEAU

Dessin de Napoléon Savard, d'après une photographie

Au nom de nos compatriotes irlandais, le Dr J. K. Foran, d'Ottawa, avait accepté de saluer notre héros ; c'est ce qu'il fit en une vigoureuse pièce anglaise, qu'il présenta du reste à la foule dans une allocution française, délicate et vibrante :

“ Unveil his statue : let it stand
 Where broad St. Lawrence' waves expand
 Beneath Mount Royal towering grand ;
 He lov'd them both, for both did toil.
 Thou, noble river, bear along
 To old Quebec—were mem'ries throng—
 The news that her own child of song
 Is honoured on Canadian soil.....”

Puis, ce furent MM. Adolphe Poisson, Nérée Beauchemin, Charles Gill et plusieurs autres de nos plus délicats poètes, qui, tour à tour, chantèrent en belles strophes leur prédécesseur à tous, celui que tous, et justement, ils appelaient “Maître”. Nous ne pouvons ici, à notre grand regret, citer tous ces beaux vers, fiers et frissonnants, souvent tristes et toujours vibrants, qui montaient vers l'aède malheureux aujourd'hui triomphant. Donnons-en au moins quelques-uns.

Adolphe Poisson disait :

“ Tu fus le chantre de nos gloires,
 O barde aimé des jours anciens,
 Où sous le poids de leurs victoires
 Tombaient les héros canadiens.”

 “ Une angoisse profonde a dû t'étreindre l'âme
 De mourir loin des tiens, ignoré, méconnu ;
 Mais dors en paix, ô toi que la patrie acclame
 Car tout un peuple ici de toi s'est souvenu.”

 Et puisque loin des tiens ta dépouille repose
 Et que le bronze manque à ton humble tombeau,
 Nous l'élevons ici, dernière apothéose,
 Plus digne de ton nom, plus durable et plus beau.”

Par le verbe éloquent de M. Athanase David, les vers de M. Nérée Beauchemin sonnaient au loin...

“ O poète, c'est toi ! Nous t'écoutons encore
 Sous le rayonnement de nos clochers vainqueurs,
 C'est ta race, aujourd'hui, qui t'exalte et t'honore,
 Et, comme à Carillon, la trompette sonore
 Dans un groupe infrangib éuni les cœurs.”

“ Dans cette île de gloire où la Ville évolue,
Tout un peuple t’acclame au pied du Mont-Royal,
Maisonneuve te nomme et Chenier te salue,
Jeanne Mance s’incline, et Bourget, l’ombre élue,
Te bénit, te console, ô chantre de Laval ! ”
.....



ALBERT LOZEAU

Dessin de Napoléon Savard, d'après une photographie

Charles Gill reprenait..

“ Le premier, parmi nous, aux voutes souveraines
 Il a plané, le front perdu dans les éclairs ;
 Il a fait résonner la fierté des beaux vers
 Dans le ciel constellé des gloires canadiennes.

Et plus loin, dans une frémissante apostrophe qui fut peut-être le plus beau cri du coeur entendu ce jour-là, le jeune poète, la tête haute, l'oeil allumé, lançait aux échos, pardessus la foule et pardessus la ville, à tout le pays, la fière réponse aux insultes de naguère :

“ O trépassé ! pour toi la Terre est tendre,
 En te donnant de ne pouvoir entendre
 La voix des renégats ;
 Mais par delà les vagues en démençe,
 Le cri d'un peuple, au fond du noir silence,
 Tu l'entendras ! ”

“ Ce vers sublime accordé sur ta lyre,
 Que le Drapeau de Carillon inspire
 Au vieillard à genoux,
 Nous le clamons à ta grande poussière :
 “ Vous qui dormez dans votre froide bière,”
 “ Réveillez-vous ! ”

Assez longtemps, ton auguste mémoire
 A reposé dans une paix sans gloire,
 Sous le laurier fané. . . .
 Voici venir l'aurore grandiose !
 Réveille-toi, pour ton apothéose :
 L'heure a sonné ! ”

M. Charles Gill était vraiment en veine, et, c'est parce que j'ai particulièrement admiré ses riches stances que j'ai regretté n'y sentir pas vibrer la note chrétienne, qui fut, certes, celle de Crémazie. Mais il reste vrai, selon moi, que Crémazie, au jour de son apothéose, ne pouvait être mieux célébré que par des vers comme ceux-ci, toujours du même poète :

“ Ecoute le soldat expirant sur ta stèle,
 Lui que tu fis mourir d'une mort immortelle,
 Son râle d'agonie, en cri d'espoir changé,

Tu convie au réveil sacré des grands artistes ;
Souris à l'avenir et lève tes yeux tristes
Vers la voute étoilée où ton rêve à plongé.”
.....
.....

“ Près de ton monument que l'été poétise,
Tu rêve planera, malgré la froide bise
Qui des dernières fleurs aura fauché l'orgueil ;
Le vent, seul promeneur des désertes allées,
Fera tourbillonner les valse affolées
Où les feuilles d'érable étourdissent leur deuil.”

“ Grands papillons blessés ouvrant en vain leurs ailes,
Les feuilles tomberont, poétiquement belles,
Comme si, dans l'adieu de l'automnal décor,
L'emblème consacré, l'arbre de la patrie,
Voulait, pauvre poète, honorer ton génie,
Par l'hommage éploré de sa frondaison d'or.”
.....

* * *

Je n'ajouterai rien à cet “hommage éploré d'une fondaison d'or,” que fut la fête des poètes au Monument Crémazie.

D'autres poètes vinrent, qui dirent aussi de belles choses et furent goûtés: MM. Jean Charbonneau, Louis-Joseph Doucet, Hector Demers. Bref, le Parnasse, chez nous, ne connut jamais plus belle fête!

Et nos poètes furent religieusement applaudis. Tout le monde sentait que c'était leur jour, puisque c'était celui de Crémazie. Des discours pourtant furent aussi prononcés, outre celui de M. Ekers et celui de M. Fréchette, déjà mentionnés. M. L. O. David, sénateur, M. le juge Taschereau et M. le juge Robidoux parlèrent tour à tour. L'Hon. Charles Langelier avait été chargé de discourir au nom des citoyens de Québec.

Après avoir rendu hommage au zèle de M. Fréchette, le véritable parrain du monument Crémazie, qu'il a appelé “l'héritier incontestable et le successeur incontesté du plus fier de nos bardes,” M. le juge Robidoux a prononcé des paroles, qui donnent la note juste de la manifestation “Crémazie” du 24 juin 1906. Nous tenons à les enregistrer ici, pour l'avenir: “Je suis heureux — a dit M. le juge — que Montréal ait été la pre-

mière ville à rendre un juste tribut d'hommages au poète national. Québec ne sera pas jalouse, car les hommes de génie ne sont pas les citoyens d'une ville, mais du pays tout entier qui les a vus naître et qu'ils ont illustré par leur talent et leurs travaux. Des hommes comme Crémazie contribuent à augmenter le patrimoine de gloire, auréole d'un peuple, et ils ont droit à la reconnaissance et aux acclamations de tous ceux qu'ils ont rendus plus fiers de leur origine. Alfred de Musset ne demandait qu'un saule sur sa tombe. Crémazie a mieux, il a un monument de bronze et de granit, dû au talent du plus grand des sculpteurs canadiens. Ce monument, nous l'offrons de grand coeur à Crémazie, non comme une absolution mais comme une apothéose."

* * *

Avant de déposer la plume, nous sentons le besoin de nous excuser auprès des orateurs et des poètes à qui le trop modeste cadre de notre article nous empêche de rendre plus ample justice. En toute liberté nous avons rappelé ce qui nous a le plus touché dans cette manifestation littéraire et patriotique; mais nous savons bien que d'autres vers et d'autres périodes auraient mérité d'être rappelés et loués.

Nous faisons nôtre, pour finir, cette strophe du poème qu'avait écrit M. Albert Lozeau, et qu'il n'a pu venir lire, retenu qu'il est, chez lui, comme on sait, par une cruelle maladie, depuis de longues années. Mieux que personne le poète qui souffre avait su compatir, et il terminait ainsi, s'adressant à Crémazie :

“ Puisque tes ossements ne peuvent être à nous,
 Puisque nous ne pouvons, malgré les vœux de tous,
 Les rendre au sol sacré qu'en des rythmes si doux
 Tu nous chantas naguère,
 Du moins, barde, longtemps des âmes déserté,
 Par les airs purs, vibrant de toute leur clarté,
 Tu vas monter, ainsi qu'un astre de lumière,
 A l'immortalité.”

L'abbé Élie-J. Auclair

(Novembre 1906).

Réplique à M. ab der Halden

A Monsieur Ch. ab der Halden,

Caluire (Rhône).

Monsieur,

J'écrivais ici même, au mois d'août passé, que la littérature canadienne-française n'existe pas et n'existera probablement pas de sitôt. Et j'en donnais pour raison que, chez nous, les esprits les mieux doués pour les lettres sont détournés de cette carrière par l'absence d'un public liseur et par les nécessités matérielles.

En une fort belle lettre—si belle que vous me voyez tout confus, Monsieur, d'avoir à vous répondre—vous me démontrez péremptoirement que je suis au plus profond de l'erreur. Je ne demande pas mieux que de vous croire; cependant, voyons un peu, si vous le voulez bien, en quoi je me suis trompé, et, pour cela, confrontons successivement avec les objections que vous leur opposez les très-simples faits dont je pensais avoir prouvé la réalité.

Et d'abord, vous affirmez l'existence d'une littérature canadienne-française. Quelle preuve en donnez-vous? Que Gaspé, Garneau, Crémazie et Buies ont laissé des pages de mérite, et que nous avons encore aujourd'hui des gens de talent.

Je n'ai jamais prétendu autre chose de ma vie, Monsieur. J'ai seulement dit qu'une douzaine de bons ouvrages de troisième ordre ne font pas plus une littérature qu'une hirondelle ne fait le printemps. Et si cela ne vous paraît pas évident, si vous persistez à croire que cela peut se discuter, je suis bien forcé de conclure que vous voulez à toutes forces vous moquer de nous,

J'ai encore écrit que rien, présentement, ne saurait faire présager la naissance prochaine d'une littérature à nous. Me suis-je trompé davantage sur ce point? Cela supposerait la disparition au moins partielle des deux causes qui nous ont paralysés jusqu'ici et qui sont malheureusement aujourd'hui ce qu'elles étaient hier. Vous me répondez qui ni l'une ni l'autre de ces causes n'a l'importance que je lui attribue: la situation matérielle des littérateurs ne vous semble guère plus défavorable au Canada qu'en France, et vous jugez peu fondées mes plaintes au sujet de la critique, dont vous contestez l'influence heureuse sur le progrès des lettres.

“Les écrivains français ne sont pas tous des nababs.” Sans doute, Monsieur, mais vous m'accorderez que les petites fortunes sont, proportions gardées, beaucoup plus communes chez vous; qu'une bonne partie de vos auteurs haut cotés en librairie, aujourd'hui, appartiennent à des familles à l'aise, qui leur ont facilité leurs débuts, et qu'enfin il existe en France, pour gagner sa vie dans les lettres, cent et mille moyens inconnus au Canada. Au moins, chez vous, un jeune homme peut toujours, en dernier recours, se faire bohème. Nous autres, nous n'avons même pas cette ressource. New-York est trop près de nous, Monsieur, la mentalité américaine nous pénètre et nous déborde à notre insu, et la bohème, cette fleur de France, ne saurait s'acclimater sur nos rives. Joignez qu'il est bien plus facile de gagner de l'argent à Montréal qu'à Paris. Un jeune Français pauvre pourra bien se consacrer exclusivement à la littérature, estimant que, quant à jeûner, mieux vaut encore que ce soit dans cette carrière. Le jeune Canadien pauvre, au contraire, malgré son enthousiasme premier, n'attendra pas la trentaine pour briser sa plume: tandis qu'il jeûne en mâchouillant des vers ou de la prose, il voit s'offrir à lui chaque jour une occasion nouvelle de sortir de la gêne pourvu qu'il veuille bien sacrifier ses rêves de gloire. Doit-on s'étonner s'il cède à la tentation? Vos Français de France feraient comme lui, Monsieur.

Chez vous, un jeune homme a toujours l'espérance, même s'il est pauvre, d'atteindre au succès après plusieurs années d'un travail persévérant; chez nous, le succès dans les lettres est une

loterie pour laquelle il ne se vend que de faux billets et à laquelle on perd toujours à coup sûr. Chez vous, il y a, pour faire prendre patience aux travailleurs consciencieux qui tardent à voir venir les gros tirages, des positions diverses, des chaires d'université petites ou grosses; chez nous, un homme remplissant les mêmes conditions se décourage après quelques années d'épreuves et de sacrifices, et il devient avocat, médecin... ou épicier; très-fréquemment il se fera journaliste, et je vous assure, Monsieur, que l'épicerie, en notre pays, est une profession bien plus intellectuelle et, surtout, bien plus propre que le journalisme.

J'ai regretté que la critique n'existât pas au Canada, et selon vous nous sommes, au contraire, bien heureux de n'avoir "ni Sarceys, ni Faguets, ni Doumics." Et, ayant rappelé le *Commentaire* de Voltaire sur Corneille, les articles de Geoffroy et de La Harpe sous le premier empire, les attaques des classiques de 1830 contre Victor Hugo, vous pensez porter le dernier coup à la critique par cette assertion peu banale, que le meilleur des critiques n'est, après tout, qu'un assassin.—C'est bien ce que vous voulez dire, n'est-ce pas, lorsque vous écrivez: "Le bon Sarcey... a tué Henri Becque. Et c'était un brave homme. Jugez s'il eût été méchant"?—Mais dites donc, Monsieur: est-ce moi ou vous qui nous livrons sur la critique "à tous les sévices auxquels les Iroquois de jadis se livraient sur leurs prisonniers"? Et est-ce bien à vous de me reprocher ma cruauté? Et savez-vous que je vous soupçonne fort d'être au fond, sous votre maquillage moins violent et sous vos attitudes de civilisé, tout aussi peau-rouge que je le suis? J'ai dénoncé, il est vrai, les comptes-rendus bibliographiques de nos journaux nègres, en lesquels s'incorpore toute notre soit-disant critique. Mais jamais je n'aurais voulu, comme vous, m'attaquer à la critique française. Vous, cependant, Monsieur, vous qui pouvez tout dire "en restant de bonne humeur"; vous qui excellez à toujours bien observer le "diapason" et qui n'oubliez jamais de mettre une sourdine à vos colères; vous qui savez également bien habiller de dentelle vos emportements les plus fougueux et ganter de blanc vos railleries les plus noires; vous toujours soucieux de voiler, d'envelopper et de capitonner vos pensées trop sévères, trop dures ou trop blessantes,—faut-il que vous lui ayez

voué une animosité féroce, un peu, à cette pauvre critique de chez vous, pour l'accabler comme vous faites? Je ne cherche pas à m'expliquer cette haine, d'autant plus effroyable chez un homme qui sait tout dire "sans se fâcher," ni si vous n'auriez pas quelque grief personnel contre cette horde d'assassins dont, suivant vous, se compose la critique française. J'aime mieux supposer que vous ne croyez pas un mot de ce que vous dites à ce sujet. Mettons, si vous n'y voyez pas d'objection, que vous avez voulu seulement vérifier votre virtuosité et éprouver votre diapason. Je ne veux rien redire à cela, mais vous n'attendez pas, j'espère bien, que je m'arrête à discuter votre thèse.

Aussi bien, si vous voulez parler sérieusement, conviendrons-nous tout de suite que la critique est, pour une littérature, un élément indispensable de progrès. Il est certaines choses, Monsieur, dont on ne sent parfaitement la valeur que lorsqu'on en est privé,—qui ont leur revers, comme toutes les médailles,—qui peuvent, suivant l'usage qu'on en fait, être très bonnes ou très mauvaises, comme les langues du vieil Esope,— et dont on ne pourra jamais se passer. Elles paraissent parfois banales, ennuyeuses et choquantes, et il semblerait qu'on pût tout aussi bien les mettre de côté. Essayez. Oubliez votre parapluie en partant pour votre cours, recevez un orage sur le dos, et vous connaîtrez que votre parapluie est encore plus utile quand il pleut qu'il n'est encombrant quand il fait beau. Eh bien! nous autres, Monsieur, au Canada, nous sommes continuellement à la pluie,—sous une averse de toute sorte de productions étranges et monstrueuses, monuments de platitude, d'ignorance et d'enflure, ouvrages piquants à force de fadeur, où le cocasse atteint au sublime, chefs-d'oeuvre d'humour inconscient et de sereine absurdité,—livres à faire pleurer, journaux à donner le délire. Je voudrais vous voir, sous ce déluge, pour vous demander votre avis sur l'utilité des parapluies et sur la valeur de la critique. Si vous n'attachez pas plus de prix à ces deux institutions, c'est qu'en France vous n'en avez jamais manqué: aux maux que vous imposerait leur privation vous pourriez mesurer leur mérite. C'est ce que nous faisons, nous, Monsieur: "croyez ce que vous ne pouvez voir du point où vous êtes, et ce que nous voyons, nous autres, du point de vue où nous sommes placés."

Au reste, ce que je regrette surtout chez nous, ce n'est pas tant—et il s'en faut de beaucoup—l'absence d'une critique véritable que la présence de ce simulacre de critique dénoncé par moi avec une virulence que vous vous déclarez inhabile à comprendre. Et j'ajoute que, cette sorte de critique, je ne la déplore pas autant pour elle-même que pour le triste état d'esprit qu'elle indique chez notre population. Je me suis probablement mal exprimé, mais tout ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il n'y aura rien à espérer pour l'avenir de nos lettres tant que des gazettes comme celles dont nous sommes affligés—avec leurs comptes-rendus bibliographiques qu'on dirait fabriqués par des aliénés—vous savez trop bien que je n'exagère pas—pourront trouver des lecteurs jusque parmi nos classes soit-disant instruites. Si je me mets en colère—ce qui est bien inutile, je vous l'accorde,—contre cette prétendue critique, c'est qu'elle me montre, tel un baromètre, le degré d'indifférence de nos gens pour les choses de l'esprit; c'est qu'elle me fournit une autre preuve—et combien frappante!—de la stagnation intellectuelle de mes compatriotes.

Voilà le grand mal, Monsieur, et dont découlent tous les autres. Voilà le grand obstacle à la création d'une littérature canadienne-française. Savez-vous dans quel milieu nous vivons, dans quelle atmosphère? Je me suis permis déjà de vous dire que vous ne me paraissez pas vous en douter. Nos gens— et je parle des plus passables, de ceux qui ont fait des études secondaires—ne savent pas lire. Ils ignorent tout des auteurs français contemporains. Les sept huitièmes d'entre eux n'ont jamais lu deux pages de Victor Hugo et ignorent jusqu'au nom de Taine. Ils pourront, à l'occasion, acheter des ouvrages canadiens, mais qu'ils se garderont bien d'ouvrir, non parce qu'ils les jugeront inférieurs mais simplement parce qu'ils n'aiment pas lire. Ils sont fort occupés par leurs affaires professionnelles; mais je vous demande si cette excuse, en votre pays, justifierait un homme de leur état de ne pas lire, durant toute une année, une seule page de littérature. Ils n'ont pas de goût. Le sens des choses de l'esprit leur manque. Cela, tous les enfants de France le sucent avec le lait maternel, le respirent avec l'air; or, ce que vous acquérez à votre insu, nous ne pouvons le ga-

guer que par des efforts réfléchis et acharnés. Non seulement l'expression anglaise nous envahit, mais aussi l'esprit anglais. Nos Canadiens français parlent encore en français, ils pensent déjà en anglais. Ou, du moins, ils ne pensent plus en français. Nous n'avons plus la mentalité française. Nous tenons encore à la France—et beaucoup—par le coeur, mais presque plus par l'intelligence. Nous ne sommes pas encore des Anglais, nous ne sommes plus des Français.

Cela explique que nous ayons pour journaux des feuilles qui ne vivraient pas deux jours en France, et une critique à l'ave-nant. Et c'est pourquoi nos jeunes gens un peu doués ne se sentent guère tentés, les premières illusions passées, de persé-vérer dans une carrière où ils sont sûrs de ne rencontrer que les pires déboires et d'où ils n'ont qu'à s'évader pour échapper à la gêne et, même, arriver à l'aisance.

Malgré tout, vous voulez nous trouver des raisons d'espérer. Vous nous en donnez d'exquises. "Vous ne souffrez pas, dites-vous, de cette surproduction qui nous accable." C'est vrai, Monsieur; et vous auriez pu ajouter que, ce rare avantage, il n'y a, pour le partager avec nous dans les mêmes proportions, que le Groënland, la Terre de Feu, la Côte d'Ivoire, et quelques autres contrées également très connues par leur littérature.

Vous voyez que je vous accorde beaucoup. Puis-je, en retour, vous demander une concession? Franchement, tenez-vous beaucoup au titre de votre ouvrage "sur la *littérature* canadienne-française"? Voulez-vous que je vous dise? à votre place j'y renoncerais. Voyez-vous, la qualité première de votre langue est la clarté, par conséquent la précision, et ce serait vraiment dommage qu'un aussi beau livre commençât par une faute de français. Or, vous savez très bien que nous n'avons pas de littérature, et vous n'aviez pas besoin de moi pour vous l'apprendre. Ne craignez pas de nous blesser en énonçant une vérité que nul esprit sérieux, même chez nous, ne songerait à nier, et soyez sûr que votre franchise nous plaira plus que vos compliments évidemment excessifs. Parce qu'un Moscovite aurait fait un livre français qui ne serait pas trop mal, vous croiriez-vous en droit, même si pareil accident se répétait à sept ou huit reprises, de parler de la *littérature* russo-française?

Quand le vicomte Joseph de Maistre fit les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, pensez-vous qu'il posât les bases d'une nouvelle littérature?

Vous parlez d'une littérature *canadienne*; mais pouvez-vous prétendre que Nelligan et Lozeau—nos deux seuls poètes un peu remarquables—soient des écrivains canadiens? Qu'y a-t-il de canadien dans leurs oeuvres? Nelligan et Lozeau sont de notre pays, mais je vous défie bien de me montrer chez eux plus de préoccupation des choses de chez nous que vous n'en trouverez chez Verlaine, chez M. Henri de Régnier ou chez M. de Montesquiou-Fezensac. Vos compatriotes ne reconnaîtront chez eux rien d'exotique, et rien, sauf certaines faiblesses explicables seulement par l'influence d'un autre milieu, ne saurait trahir leur origine. Ils sont, comme la plupart de vos jeunes d'aujourd'hui, les bâtards de tous les poètes morbides et laborieux de ces vingt dernières années. Ils sont inspirés par la même muse neurasthénique et savante, parlent la même langue, usent des mêmes rythmes. Toutes leurs qualités, et presque tous leurs défauts, sont les mêmes. Enfin, ils traitent les mêmes sujets. Je vous demande un peu sur quoi vous pouvez bien vous baser, après cela, pour classer Nelligan et Lozeau parmi les auteurs canadiens et non point parmi les auteurs français. Et, même si j'ometts cette objection, il me reste toujours que vous ne pouvez trouver parmi toutes nos productions, prose comme vers, plus de douze ouvrages de troisième ordre,—et encore suis-je bien généreux.

Si j'avais un conseil à vous donner, je vous dirais:—"Cessez, Monsieur, de parler de notre littérature. Cela pourrait venir à vous faire tort auprès de nos rares Canadiens qui se donnent la peine de couper les feuillets des livres qu'ils achètent. On finirait—encore que vous déclariez très-expressément ne rien attendre de mes compatriotes—par prendre pour de la flatterie ce qui n'est que de la bienveillance très grande et très sincère."

Et j'ajouterais:

"Continuez quand même, Monsieur, de parler de nous. Procurez quand même à nos rares écrivains la satisfaction douce et précieuse, et que rien ne remplace, de constater que quelqu'un d'intelligent s'occupe d'eux. Soyez leur indulgent, et épar-

gnez-leur non-seulement la raillerie mais aussi les jugements sévères. Ne perdez pas de vue le côté difficile et pénible de leur situation. N'oubliez pas que seulement pour apprendre à écrire le français avec correction ils sont tenus à des efforts énormes. Songez que l'anglicisme est répandu partout comme un brouillard devant nos idées. Pensez que nous avons pour voisin un peuple de quatre-vingts millions d'hommes dont la civilisation ardemment positive, les conceptions toutes prosaïques et les préoccupations exclusivement matérielles sont la négation de l'idéal français,—un peuple d'une vie et d'une activité effrayantes, à cause de cela attirant comme un gouffre, et qui projette sur nous, jour et nuit, la monstrueuse fumée de ses usines ou l'ombre colossale de ses sky-scrapers. Rappelez-vous que même au Canada les deux-tiers des gens parlent l'anglais; que, un peu par notre faute, beaucoup à cause de circonstances contre lesquelles nous ne pouvons rien, nous sommes inférieurs à nos concitoyens d'autre origine sous le rapport de la richesse et sous le rapport de l'influence,—et que, malgré tout, nous subissons l'ambiance, nettement et fortement américaine. L'état d'écrivain chez nous n'a donc rien de très enviable. Le Canada est le paradis de l'homme d'affaires, c'est l'enfer de l'homme de lettres.

“Pour toutes ces raisons, vous devez une large bienveillance à ceux de nos gens qui ont du talent et le courage de l'exercer. Mais suivant moi vous leur avez jusqu'ici prodigué beaucoup trop de fleurs. Surtout, vous ne me paraissez point avoir fait la différence assez grande entre les meilleurs et les pires. Il faut bien croire que “tout est affaire de diapason,” puisque vous le dites, mais ayez garde, Monsieur, que tout le monde, ici, ne comprendra pas cela. Il y a même grand danger que notre public prenne vos écrits tout à fait au pied de la lettre: il ne saisit que très-difficilement les sous-entendus et il ne sait pas du tout lire entre les lignes. Donc, n'essayez point de vous faire entendre à demi-mot, et si vous voulez sourire là où nous ririons, du moins que votre sourire soit pleinement ébauché.”

C'est à cette condition que vous nous serez vraiment utile. Ainsi vous pourrez encourager nos travailleurs de mérite, à qui vous renverrez un écho de leurs oeuvres. Ainsi vous pour-

rez les protéger, en élevant au-dessus de leurs têtes—et des nôtres—ce parapluie dont je vous parlais tout à l'heure et dont ils ont si grand besoin.

Quant à votre *littérature* canadienne-française, c'est un beau rêve, Monsieur, dont on pourra, peut-être, entrevoir la réalisation dans une cinquantaine d'années,—une magnifique découverte dans l'avenir. Et, à moins que notre race ne soit destinée à disparaître de ce continent, vous aurez plus tard l'honneur d'être connu comme le précurseur de la critique canadienne. Vous l'aurez d'autant mieux mérité que votre foi robuste n'aura pas peu contribué, sans doute, à faire naître cette littérature dont vous affirmez dès aujourd'hui l'existence, en dépit de la réalité contraire.

En croyant à des fleurs souvent on les fait naître.

Il faudra, pour cette frêle tige que vous voulez transplanter aux bords du Saint-Laurent, quelques rayons du soleil des Gaules : vous nous les enverrez, Monsieur, par delà les mers, et quand vous aurez fait ce miracle peut-être verrons-nous la fleur pousser.

En attendant, croyez bien, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments très sympathiques.

Jules Fournier

Côteau du Lac, le 26 décembre 1906.



L'Apostat



Malheureux renégat ! Sais-tu pourquoi le monde
N'a pour toi, malgré tout, que de l'horreur profonde,
Pourquoi ton sort n'inspire aux coeurs nulle pitié ;
Pourquoi t'apercevant tant de femmes se signent ?
Ah ! le stigmaté affreux des soldats, qui forlignent,
On le lit sur ton front jadis sanctifié !

Mais mieux encor peut-être on y lit ta folie.
Va, le monde sait bien de quelle pauvre lie
Il abuse les coeurs qui croient en son amour.
Il sait bien que sa joie est passagère ivresse,
Que la torture intense est sous chaque caresse,
Que la gloire qu'il donne est la gloire d'un jour.

Il ignore encor moins quel époux magnifique
Ton âme avait choisi ; dans quel palais unique
Il lui tressait déjà son auréole d'or.
Il sait bien que Jésus est un roi magnanime,
Qu'il nomme reine un jour toute âme sa victime,
Là-haut dans les splendeurs d'un éternel Thabor !

Sans doute, en attendant, la voie est douloureuse ;
Il faut, pour y marcher, une ardeur généreuse.
L'époux est ici-bas un homme de douleurs ;
Un homme lacéré par clou, fouet, épine,
Et l'épouse voudrait reposer dans l'hermine !
Ah ! respect à l'amour ! Loin d'elle chants et fleurs !

Ne dis pas cependant, pauvre pusillanime,
Que le trône, à tes yeux, paraissait trop sublime,
Et pour le conquérir trop ardu le chemin !
Non, pour ta lâcheté ne demande pas grâce.
Crois-tu que dans le monde on a plus douce trace,
Qu'on y foule un sentier de rose et de jasmin ?

Parce qu'on la maudit, qu'elle est moins volontaire,
Crois-tu que la souffrance, hélas ! soit moins austère ?
Parce que torturé par son âpre aiguillon
On cherche à s'oublier dans le bruit et les fêtes ;
Parce qu'on s'étourdit d'ivresses malhonnêtes,
Crois-tu que la douleur fuit dans le tourbillon ?

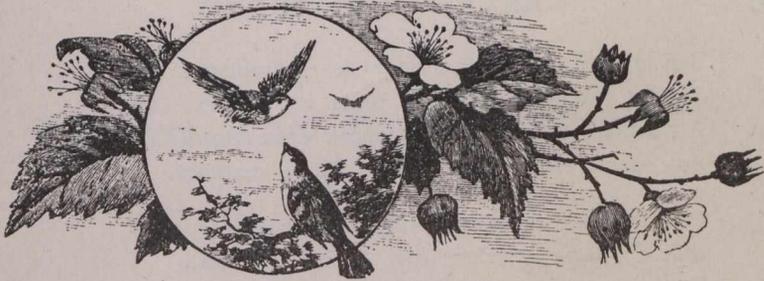
O fou d'aller changer ta souffrance féconde
 Pour les spasmes malsains de quelque fièvre immonde !
 Puis, le monde oublie-t-il ce qu'on dit maintes fois
 Qu'à la suite du Christ toute marche est facile,
 Que son joug est léger et sa grâce docile
 A secourir tout homme écrasé sous sa croix !

Si ton âme un moment fut triste et défaillante
 C'est qu'elle a dédaigné cette aide bienveillante
 C'est qu'elle a, la première, abandonné l'époux ;
 C'est qu'en dépit, hélas ! de toutes les caresses,
 La folle ! elle a voulu tenter d'autres tendresses
 Ayant trouvé l'Unique Amant par trop jaloux.

C'est qu'elle a dédaigné ces splendeurs éloignées
 Où Jésus la menait à trop grandes journées.
 Lui fermant l'oreille elle n'a pas compris
 Que, s'il seyait son coeur, c'était de bagatelles,
 Qu'en échange elle aurait des beautés immortelles !
 O folle ! et tu voudrais pour toi mieux que mépris ! (1)

(1) Comme confirmation des pensées ci-dessus exprimées voici ce que Léon Daudet écrivait récemment en s'adressant, lui aussi, à un pauvre apostat, devenu journaliste: "O mon triste confrère, quand la curiosité se sera retirée de vous et de votre compagne, quand d'autres scandales auront effacé le vôtre, quand vous ne serez même plus un numéro du musée de cire, même plus un couplet de revue, quand on ne saura même plus votre nom et que votre morne aventure, sinon votre péché, s'étalera devant vous, dans la laideur triviale d'un vieux journal, quelle nausée, dans quelle solitude ! L'existence n'est pas du tout telle, ô citoyen, que la chantent les pontifes de l'émancipation. Renan avait de l'esprit et du style, deux choses qui vous manqueront toujours; mais il ne donnait pas l'idée de la joie avec ses quatre ventres, sa somnolence amère et le pli désabusé de sa bouche. Les voeux reniés, les carrières faussées, les pensées de regret et de trahison ternissent l'éclat de ce soleil, qui ne luit guère sur les mauvais chemins. Le renégat dégoûte—c'est son lot—jusqu'à ceux qui se servent de lui."

Raymond Sablan.



Le Deuxième Jour d'Adam

Aux bords de l'Orient les crêtes de montagnes
Se frangeaient de rayons précurseurs d'un beau jour,
Recommençant à vivre, à l'aspect des campagnes
Adam tremblait devant ce merveilleux retour.

Durant l'obscurité de la nuit précédente
Il s'était endormi tout en pensant mourir.
L'absence du soleil le glaçait d'épouvante :
Puis, sur l'autre horizon, il le voit accourir !

Rempli d'un saint émoi qu'il ne comprenait guère,
Cet immense décor le frappait de stupeur.
Ne pouvant comparer le présent à naguère,
De sa propre existence il avait presque peur.

La veille, il admirait les arbres, la lumière,
Maintenant, tout lui pèse et trouble sa raison.
Comment existe-t-il, gisant sur la bruyère,
Étranger et perdu dans la Création ?

La surface des eaux, les fleurs de la prairie,
La majesté des cieus, les gazons verdoyants,
Tout cela le plongeait dans une rêverie
Qui rendait les objets moins confus qu'effrayants.

Sur le bord d'un abîme on a de ces vertiges.
Par ce problème étrange, Adam est écrasé.
Il vacille, pareil aux feuilles sur leurs tiges.
Son esprit est brûlant, par la fièvre embrasé.

Une douleur soudaine, étreignit sa poitrine
Qu'un spasme intérieur tout à coup ébranlait
Et ce mal inconnu c'était la faim qui mine.
Allait-il succomber ? — mais la Voix l'appelait.

“ O maître de la vie, en moi la frayeur gronde,
“ Puis-je implorer secours sans être rejeté ?
“ Seigneur, je ne sais rien, et je suis seul au monde.
“ J'attends tout de l'appui de votre volonté ”.

La volonté de Dieu se montra, dit la Bible,
Cédant à la pitié, l'un de ses attributs.
Mais, hélas ! l'homme était imparfait et faillible —
Et de sa triste histoire on connaît les débuts.

Benjamin Sulte.

11 janvier 1907.



L'Égypte et les Écritures Égyptiennes

I

*Les premiers mots écrits furent des
dessins, des hiéroglyphes.*
(BOISSONADE.)

THEBES



LE 18^e siècle allait finir. L'armée française fou-
lait en conquérante le vieux sol des Pharaons.
La division que commandait le général Desaix
remontait le cours du Nil à la poursuite de
Mourad-Bey et de ses mamelucks. Elle mar-
chait, en proie à la fatigue, aux privations, man-
quant de tout, accablée par la chaleur d'un
climat auquel elle n'était pas habituée lorsque,
tout à coup, du haut d'une éminence, elle aper-
çut les ruines de Thèbes. L'armée s'arrêta tout
entière, saisi d'étonnement et d'admiration, et,
oubliant ses souffrances et le voisinage des en-
nemis, elle se mit à battre des mains, saluant
d'un cri d'enthousiasme le grand spectacle que le désert décou-
vrait à sa vue. C'est qu'en effet l'antique cité, malgré tant de
siècles d'abandon, présentait encore à ce moment "le plus
grandiose et le plus prodigieux ensemble de constructions éle-
vées par la main des hommes qui existe dans le monde."

Les temples forment la partie principale de ces constructions.
Bâties par les souverains de la XVIII^e, de la XIX^e et de la XX^e
dynasties, alors que la puissance de l'Égypte était à son apogée,
ils semblent plutôt être l'œuvre de géants que celle des hom-
mes. Les vastes tableaux sculptés et les longues inscriptions
qui couvrent les parois de ces édifices nous redisent, en termes

émus, les hauts faits de ces princes. “Je me garderai bien d'en rien écrire, disait, quelques années plus tard, Champollion qui, à son tour, arrivait au même endroit; car, ou mes impressions ne vaudraient que la millième partie de ce qu'on doit dire en parlant de tels objets; ou bien, si j'en traçais une fois l'esquisse très colorée, je risquerais de passer pour un enthousiaste ou peut-être même pour un fou.”

Thèbes résume tout ce que l'art égyptien a pu produire de plus merveilleux. Les efforts des pharaons se sont constamment portés pendant les siècles à embellir cette ville, et l'esprit reste confondu devant le colossal de son architecture.

Le plus monumental de ces édifices, celui qui, de loin, attirait, avant tout, les regards du voyageur par sa masse et la hardiesse de sa construction, c'était le grand temple d'Ammon, devenu le sanctuaire national par excellence. C'est là que, les jours de fêtes, se rendaient les nombreux adorateurs du soleil. On l'appelle aujourd'hui le grand temple de *Karnack*, à cause d'un village arabe de ce nom, établi sur ses ruines. Ce temple fut l'oeuvre des siècles et de plusieurs dynasties de pharaons, en particulier de Ramsès II, le Sésostris des Grecs (XVII^e siècle av. J. C.), non moins grand constructeur que conquérant renommé. On lui doit surtout la décoration de la salle hypostyle de Karnack; Ramsès I^{er} en avait dressé le plan. Sési I^{er} le commença, Ramsès II l'orna tout entière; Ramsès III termina ce fameux temple et l'embellit.

Laissons parler un célèbre touriste encore sous le coup de l'émotion que la vue de cette masse imposante a produite sur lui:

“Imaginez, dit J.-J. Ampère, une forêt de tours; représentez-vous cent trente-quatre colonnes égales en grosseur à la colonne Vendôme, dont les plus hautes ont soixante-dix pieds de hauteur (c'est presque la hauteur de notre obélisque) et onze pieds de diamètre, couvertes de bas-reliefs et de hieroglyphes. Les chapiteaux ont soixante-cinq pieds de circonférence. La salle a trois cent dix-neuf pieds de longueur, presque autant que Saint-Pierre de Rome, et plus de cent cinquante pieds de largeur... Cette salle était entièrement couverte; on voit encore une des fenêtres qui l'éclairaient.”

“ Il est impossible, écrivait à son tour M. Lepsius, de rendre l'impression qu'on éprouve quand on entre pour la première fois dans cette forêt de colonnes et qu'on s'y promène de rang en rang, entre ces figures de dieux et de rois, tantôt en entier, tantôt en partie. Tous les murs sont couverts de sculptures peintes, les unes en relief, les autres en creux; elles n'ont été achevées que sous les héritiers de Sési Ier et surtout sous Ramsès II, son fils.”

Enfin, dit-on encore, si l'on entasse l'un sur l'autre l'arc de triomphe de Constantin et la grande salle de Saint-Pierre de Rome; si l'on étend en avant et en arrière les cours du Louvre et les bassins de Versailles; si l'on plante devant les portes les obélisques ravés à l'Égypte qui ornent les places publiques de l'Europe; si l'on élève l'une après l'autre une forêt de colonnes presque égales en grosseur aux colonnes *Vendôme* et de *Juillet*; si l'on bâtit une enceinte qui enveloppe et protège cet amas de temples, de couloirs, de pylônes, de statues, de salles, de cours et de palais: on aura une idée assez complète du grand temple de Karnak.

D'autres temples de dimensions plus restreintes mais pourtant encore fort vastes, dédiés à la mère et au fils de la triade divine de Thèbes, avaient aussi été érigés sur les lieux et formaient comme des annexes du grand temple d'Ammon. Ces temples, comme tous les édifices religieux des Égyptiens, étaient entourés d'une quadruple enceinte, où se voyaient encore des vestibules, des colonnes, des statues, des sphinx, des pylônes gigantesques. Et comme tout ici est extraordinaire, prodigieux, colossal, il faut mentionner l'allée pavée, bordée de douze cents sphinx, à corps de lion surmonté d'une tête de bélier, qui reliait Karnak à Louqsor, autre masse de palais, inférieurs au groupe du temple d'Ammon, mais tels cependant que nos temps modernes n'en ont point connus de semblables, quant aux proportions. Cette immense allée, partant de l'angle sud-ouest des ruines de Karnak et s'étendant sur un espace d'une demi-lieue, formait comme l'*aire sacrée* qui reliait entre eux les deux centres religieux de Karnak à Louqsor.

L'imagination a peine à se représenter, après tant de siècles, le spectacle que devaient offrir les processions qui se rendaient

d'un lieu à l'autre, entre cette file de sphinx à l'aspect sévère et mystérieux, qui, muets et accroupis, les regardaient passer.

Les monuments de *Louqsor* (les *Palais*, en langue arabe) n'ont pas les proportions imposantes des constructions de Karnak, mais le style en est plus élégant, l'art y apparaît davantage. Ils occupent une superficie de 26,800 pieds carrés, en y comprenant les pylônes, les cours, les salles hypostyles et les sanctuaires, qui sont les principales parties d'un temple égyptien.

Thèbes, ainsi appelée par les Grecs, était nommée par les Egyptiens eux-mêmes Ape-Tape, la ville d'Ammon-Ra, le dieu national. La date de sa fondation se perd dans la nuit des temps; l'histoire ne prononce son nom pour la première fois que vers la XI^e dynastie, c'est-à-dire plus de 4,000 ans avant l'ère chrétienne, selon Maspéro. Elle s'étendait au loin sur un espace de plusieurs milles carrés, parcourue du nord au sud par le Nil, comme Paris l'est par la Seine. Toute la partie de la rive droite, dit Lepsius, semble avoir été consacrée spécialement au culte des dieux et à la demeure des prêtres. La rive gauche, où la vallée s'élargit, embrasse les nombreuses habitations privées, les palais des rois et des temples encore. Au delà, dans une ceinture de collines qui couvre l'horizon de teintes bleuâtres, s'étagent les tombeaux des rois et les tombeaux des particuliers, la Cité des Morts (1).

Le général Bonaparte avait amené avec lui en Egypte un corps de cent vingt-deux savants, Monge, Berthollet, Larry, Desgénétttes, Geoffroy Saint-Hilaire, Denan, Marcel, qui devaient l'aider "dans la tâche laborieuse de faire oublier par les bienfaits de la paix les misères de la conquête." Ils devaient étudier sur place l'antique terre des Pharaons, ses vieux monuments en ruine et les nombreux vestiges de sa civilisation.

A venir jusqu'à cette date, l'histoire de l'Egypte par elle-même n'était pas connue; ce que l'on savait de son mystérieux passé nous venait surtout de ce qu'en disent la Bible et les auteurs grecs et romains. Les pages les plus curieuses de son

(1) V. Lepsius, *Denkm*, 11.

histoire étaient là, pourtant, tracées sur les murs des édifices épars sur le sol ou sur les tombeaux de ses anciens habitants. Mais tout cela était lettre morte; personne n'avait encore su interpréter ces signes mystérieux. L'expédition française en Egypte ouvrit l'ère des grandes découvertes en donnant l'essor aux études égyptiennes. Les savants membres de l'Institut qui accompagnaient le Sésostris des temps modernes, étudièrent l'Egypte sous tous ses aspects, et le résultat de leurs importants travaux est consigné dans l'ouvrage: "Description de l'Egypte," qui parut en 1809 et les années suivantes. Champollion devait compléter leur oeuvre en découvrant le secret de lire l'écriture de ce peuple qui a joué pendant si longtemps le premier rôle dans l'histoire du monde. Grâce aux recherches de cet infatigable savant, nous connaissons aujourd'hui, de source authentique, les grandes pages de l'histoire des Egyptiens, du moins pendant une période d'environ 5,000 ans avant l'ère chrétienne; nous savons quelle était leur organisation religieuse et sociale; nous possédons une foule de détails du plus grand intérêt sur la vie intime et journalière des habitants de l'antique vallée du Nil.

Mais avant de parler des travaux du célèbre archéologue qui, par une intuition de génie, parvint à déchiffrer le système hiéroglyphique des descendants de Mesraïm, faisons connaître d'abord en quoi consistait cette écriture, en commençant par dire quelques mots sur l'origine de l'alphabet dont nous nous servons maintenant.

Origine de notre Alphabet.

Personne n'ignore que tous les peuples du monde civilisé se servent aujourd'hui du système d'écriture dit *alphabétique*, qui est à peu près le même chez tous. Les différentes manières de tracer les vingt-quatre ou vingt-cinq signes qui composent notre alphabet ne sont que des formes calligraphiques propres à certaines époques ou particulières à certains groupes humains, mais qui n'atteignent aucunement le principe d'une commune origine. Rien nous est donc plus familier que l'a b c; cependant combien parmi nous seraient capables d'en raconter l'his-

toire, de dire par suite de quels longs et laborieux tâtonnements il est parvenu à se dégager de la grossière et épaisse enveloppe de signes et de symboles qui l'enfermait avant d'arriver à son dernier degré de développement, à cette simplicité qui nous paraît maintenant si naturelle.

Ce système d'écriture fut importé en Amérique vers la fin du XV^e siècle par les Européens, qui en étaient eux-mêmes redevables aux Grecs et aux Romains. A leur tour les lettres grecques et latines ont une identité primitive. Ce fait a toujours été reconnu chez les modernes; Pline et Tacite l'attestent chez les anciens. Le premier alphabet dont on constate l'existence en Italie est l'alphabet étrusque. Il pénétra en ce pays peu de temps après l'introduction des caractères graphiques chez les Grecs, et la ressemblance entre les lettres étrusques et les lettres grecques des époques les plus éloignées est des plus frappantes. C'est aux Phéniciens, auteurs de cette féconde découverte, que les Grecs doivent l'introduction chez eux des lettres alphabétiques. Cet événement remonte à l'établissement des Phéniciens en Boétie, sous Cadmus, vers l'an 1519 avant notre ère. Hérodote dit avoir vu lui-même à Thèbes, en Boétie, dans le temple d'Apollon Isménien, les lettres cadméennes gravées sur des trépieds.

D'ailleurs, non seulement l'usage de l'alphabet devient bientôt commun à toutes les populations de l'Orient, mais partout où les trafiquants de Tyr et de Sidon pénétrèrent, ils y propagèrent la connaissance de leur découverte. L'étendue immense de leur commerce les mit en contact avec les nations de presque toutes les parties du monde alors connues, qui reçurent d'eux, vers le XVI^e siècle avant J.-C., en même temps que les éléments de la civilisation matérielle, le bienfait de l'écriture alphabétique, sans lequel l'esprit humain ne peut guère progresser.

Tous les alphabets maintenant en usage ou dont il reste quelques monuments, n'ont pas d'autre origine que l'alphabet phénicien. On n'en connaît aucun antérieur à celui-là. Les Phéniciens ces grands négociants d'autrefois, éprouvèrent bientôt la nécessité de simplifier, pour les besoins de leur commerce, les systèmes d'écriture dont on se servait alors, et c'est ce qu'ils firent

en extrayant des caractères pharaoniques les principes de l'alphabétisme. Ce fait, entrevu par Champollion, a été confirmé plus tard par M. de Rougé, qui fit voir par suite de quelles transformations graduelles et successives les habitants de la Phénicie tirèrent les vingt-deux lettres de leur alphabet de l'écriture hiéroglyphique des Egyptiens.

“Quinze lettres phéniciennes sur vingt-deux, dit M. F. Lenormant, sont assez peu altérées pour que leur origine égyptienne apparaisse du premier coup d'oeil comme absolument certaine. Les autres, quoique plus éloignées du type hiératique, peuvent y être ramenées sans blesser les lois de la vraisemblance, d'autant plus que l'on constate facilement que leurs altérations sont produites en vertu des lois constantes. Il est donc définitivement démontré que les Phéniciens n'empruntèrent pas seulement à l'Egypte le principe de l'alphabétisme, mais encore les figures et les valeurs de leurs lettres. Leur invention constate le dernier progrès du développement du système graphique né sur les bords du Nil, en tirant de ce système les éléments d'un véritable alphabet en bannissant de l'écriture tous les signes non phonétiques (1).”

Système d'écriture des Egyptiens

On donne le nom d'hiéroglyphes au système d'écriture dont se servaient les Egyptiens.

Ce système se réduisait à trois idées fort simples : *imitation*, *symboles*, *sons*; c'étaient autant de procédés pour représenter d'une manière sensible les idées conçues par l'intelligence.

Le premier procédé consistait à représenter directement la figure de l'objet dont on voulait parler. Ainsi, un \bigcirc signifiait le soleil; on représentait la lune par un croissant $)$; si on voulait parler d'une étoile, on dessinait une étoile; un arbre était rendu par l'image d'un arbre, l'idée de combat par deux flèches dirigées l'une vers l'autre, c'est-à-dire que, faute de signer pour désigner les objets, on prenait les objets pour déterminer les

(1) F. Lenormant, *Histoire Ancienne de l'Orient*.

signes. Ce genre d'écriture est l'écriture figurative, premier pas dans le système graphique.

On comprend que cette écriture, exprimant directement l'idée sans égard aux mots, peut se lire dans toutes les langues, et que si elle était en usage de nos jours par exemple, elle pourrait aussi bien se lire en français qu'en allemand ou en anglais. Nos Indiens de l'Amérique du Nord se servaient de ce système d'écriture, et quoique l'on compte presque autant de dialectes qu'il y avait de tribus, il suffisait pour exprimer les idées rudimentaires que comportait leur genre d'existence.

Cette écriture remonte à la naissance de l'humanité; elle fut le fruit spontané de l'intelligence, tant il n'y a rien de si naturel à l'homme que de tracer par un mouvement instinctif l'image de ce qu'il voit, soit pour en conserver le souvenir, soit pour en transmettre l'idée à d'autres de ses semblables. Elle est par conséquent antérieure aux Egyptiens; elle se retrouve au berceau de l'histoire, foyer primitif du genre humain.

D'ailleurs, et fait extraordinaire, les annales des Egyptiens nous apprennent que les colonies de Mesraïm étaient en possession de leur système d'écriture dès leur arrivée en Egypte. Sans doute il n'était pas aussi perfectionné qu'aux époques classiques de la XIIe et de la XVIIIe à la XXe dynastie, mais tout le système dans son ensemble existait, et son invention, attribuée au dieu *Tot*, qui personnifiait la science et la parole divine, se perdait dans la nuit des temps.

Pour revenir à l'écriture figurative, ce procédé, on le voit, ne permettait de rendre qu'un certain nombre d'idées toutes matérielles. On en reconnut bientôt l'insuffisance. Si on peignait un homme, on indiquait aucun individu en particulier. On imagina d'autres signes, images ou symboles qui, par leur nature ou par leur convention, pouvaient rendre une idée abstraite. Ainsi, un homme dansant signifiait la joie, l'exaltation; s'il tenait un bâton de la main: le chef, la dignité; deux bras tenant l'un une pique, l'autre un bouclier, exprimait l'idée de combat. On employait le disque solaire pour le jour, une tête de boeuf pour un boeuf complet; un épervier sur un perchoir rend l'idée de dieu; le même oiseau représenté à tête humaine, celle de l'âme; l'idée du bien était traduite par un instrument de musique. Ce deux-

ième procédé s'appelle *symbolique*, et ces deux manières de fixer et de transmettre la pensée constituaient l'écriture idéographique proprement dite ou peinture des idées. C'était aussi le système d'écriture des Aztèques et de quelques autres peuples civilisés de l'Amérique préhistorique.

Ce deuxième procédé, presque aussi ancien sans doute que le premier, tout en étant un perfectionnement sur l'emploi des signes purement figuratifs, était encore fort imparfait.

Ces deux sortes d'écritures, composées de signes et de symboles accolés les uns à côté des autres, faisaient bien revivre sous nos yeux toute l'antiquité pharaonique, mais ne pouvaient distinguer les différentes parties du discours, noter les temps du verbe, les cas et le nombre de noms. Pour faire des phrases il fallait d'abord joindre la peinture des sons à la peinture des idées, passer de l'idéographisme au phonétisme, pour arriver enfin à l'alphabétisme pur et simple.

Les signes des écritures idéographiques primitives, dit F. Lenormant, représentaient des idées et non des mots; mais celui qui les lisait traduisait forcément chacun d'eux par le mot affecté dans l'idiome oral à l'expression de la même idée. De là vint, par une pente inévitable, une habitude et une convention constante d'après laquelle tout idéogramme éveilla dans l'esprit de celui qui le voyait tracé, en même temps que l'idée, le mot de cette idée, par conséquent une prononciation. C'est ainsi que naquit la première conception du phonétisme, et c'est dans cette convention, qui avait fini par faire affecter à chaque signe figuratif ou symbolique, dans son rôle d'idéogramme, une prononciation fixe et habituelle, que la peinture des sons trouva les éléments de ses débuts."

Voici un passage de l'idéographisme au phonétisme; il tient de sa nature au rébus, c'est-à-dire qu'on peignait les images sans tenir compte des idées pour représenter le son propre à leur sens originel. Ainsi la figure d'un lion couché éveille naturellement, dans le sens figuratif, l'idée de cet animal; mais, comme dans l'idiome parlé des Egyptiens, le lion se nommait *labo*, l'image

(1) F. Lenormant, *Histoire Ancienne de l'Orient*.

du roi du désert, dans le troisième procédé, finit par ne rappeler que la première syllabe de ce mot, la syllabe *la*, ou une prononciation. D'après ce procédé, le signe idéographique (celui du lion dans le cas présent) n'est plus employé pour exprimer sa signification propre; d'un signe d'idée, on en fait un signe de son, représentant la valeur syllabique initiale ou la première lettre du mot de la langue parlée que ce signe représente, et il en devint la prononciation constante. Et comme chez les Egyptiens, les voyelles sont peu déterminées, ils finirent par les éliminer dans leurs syllabiques les plus simples, composés d'une consonne et d'une voyelle: c'est ainsi que la syllabe *la* perdit le son *a* et devint une simple lettre. La lettre *l*, en effet, a son étymologie égyptienne dans le dessin d'un lion couché, ayant été, à son origine, qu'un abrégé graphique de ce dessin.

Ce mode d'écriture par la représentation des sons, l'écriture phonétique, est le troisième procédé qu'aient employé les Egyptiens, et c'est le même dont se servent encore aujourd'hui les Chinois, dont leur langue, monosyllabique, leur en facilite singulièrement l'application (1).

C'est la même écriture que celle dont parle Clément d'Alexandrie, le plus savant des écrivains ecclésiastiques de son temps, lorsqu'il dit que l'un des modes d'écriture employés par les Egyptiens est celui qui se lit et exprime les choses par le moyen des premiers principes d'où est venu, ajoute-t-il, l'origine de nos alphabets. Clément était Egyptien de naissance et habitait l'Egypte.

Signes déterminatifs.

Les Egyptiens, cependant, dans l'écriture ordinaire et malgré l'immense progrès qu'ils avaient accompli, ne cessèrent pas d'employer, concurremment aux signes alphabétiques, les signes syllabiques. Ces derniers, pouvant, suivant le cas, représenter différents sons, constituaient une cause d'incertitude et une

(1) Le chinois se compose de 42,000 signes, dont 214, indispensables, peuvent être considérés comme racines.

des plus grandes difficultés de leur écriture. Pour remédier à ce grave inconvénient, on imagina de faire précéder le signe syllabique d'un signe idéographique ou *déterminatif* qui ne se prononçait pas mais faisait connaître le sens des mots et en indiquait la prononciation. Le *déterminatif* était placé avant ou après l'expression phonétique dont on figurait l'idée. Les mots exprimant l'idée de mouvement sera déterminé par l'idéogramme : les jambes en mouvement. Le disque solaire signifie, figurativement, le soleil, et, symboliquement, le jour ; dans le premier cas, son emploi dans le langage parlé aura pour correspondant le mot *râ*, dans le second le mot *krou*.

On voit jusqu'à quel point ces signes indicateurs pouvaient faciliter l'interprétation des textes quand on se trouvait en présence d'un mot dont on ne pouvait saisir la signification, en lui indiquant dans quel ordre d'idées il devait le chercher. Ainsi, par exemple, le nom d'une ville appelée Trois-Rivières aurait été exprimé par le chiffre 3 et le signe de rivière, suivi ou précédé d'un déterminatif indiquant qu'il s'agit de lire ici le nom d'une ville ; jamais, sans ce signe explicatif, le lecteur n'aurait trouvé le vrai sens de ces deux mots.

Dès 1832, un orientaliste distingué, M. Brugsch, comptait 147 déterminatifs différents (1).

Emploi de l'écriture égyptienne.

L'écriture hiéroglyphique ne s'employait guère que dans les inscriptions monumentales. N'étant composé que de tableaux et de peintures, elle frappait les regards par son caractère décoratif. Aussi les monuments publics et privés en étaient-ils couverts ; c'est celle dont se servaient de préférence les pharaons dans les récits louangeurs de leurs hauts faits. Même pour les contemporains cette écriture était difficile à déchiffrer, et son usage devenait le privilège d'une classe restreinte de scribes. Manquant de rapidité, elle ne pouvait convenir aux besoins journaliers. On se servait pour les usages de la vie ordinaire, pour

(1) H. Brugsch, *Grammaire hiéroglyphique*.

les actes civils et pour la diffusion des oeuvres littéraires écrites sur papyrus, d'une écriture cursive, qui est une abbréviation de l'écriture hiéroglyphique et dont elle ne conserva que les traits essentiels, au point qu'on avait peine à reconnaître au premier coup d'oeil les objets figurés. Champollion lui a donné le nom d'écriture *hiératique*, qui lui est resté. Elle s'écrivait toujours de droite à gauche, tandis que les hiéroglyphes s'écrivaient indifféremment de droite à gauche et de gauche à droite.

Plus tard le système hiératique se simplifia encore pour la commodité des transactions commerciales et la rédaction des contrats. Le nombre des caractères fut diminué, et, en abrégant davantage le dessin et les figures, on en tira une troisième sorte d'écriture, appelée populaire ou *démotique*, parce qu'elle fut employée aux derniers temps de l'empire et devint d'un usage général sous les Ptolémées. Mais, remarquons-le bien, dans leur état d'extrême abbréviation, l'écriture *hiératique* et la *démotique* étaient encore un composé d'idéogrammes et de phonétiques, de signes figuratifs, symboliques, syllabiques, alphabétiques; les caractères figuratifs symboliques et phonétiques étaient employés à la fois dans le même texte, quelquefois dans le même mot. Mais tel qu'il était, le système égyptien est celui qui, de tous les systèmes d'écritures hiéroglyphiques primitives, a atteint le plus haut degré de perfectionnement, puisqu'il s'éleva au syllabisme et même jusqu'à la conception de l'alphabétisme.

“Même après que les Egyptiens furent parvenus à l'analyse de la syllabe et à l'abstraction de la consonne, il restait un pas énorme à franchir, un progrès capital à consommer, pour que l'écriture parvint au degré de simplicité et de clarté qui pouvait seul la mettre en état de remplir dignement et complètement sa haute destination. Répudier toute trace d'idéographisme, supprimer également les valeurs syllabiques, ne plus peindre que les sons au moyen de l'alphabétisme pur, enfin réduire les phonétiques à un seul signe invariable pour chaque articulation de l'organe, tel était le progrès qui devait donner naissance à l'alphabet, consommer l'union intime de l'écriture avec la parole, émanciper définitivement l'esprit humain des langes du symbolisme primitif et lui permettre de prendre librement son essor,

en lui donnant un instrument digne de lui, d'une clarté, d'une souplesse et d'une commodité parfaites. Ce progrès pouvait seul permettre à l'art d'écrire de pénétrer dans les masses populaires, en mettant fin à toutes les complications qui en avaient fait jusqu'alors une science abstruse et difficilement accessible, et de se communiquer chez tous les peuples, en faisant de l'écriture un instrument applicable également bien à tous les idiomes et à toutes les idées (1)."

Ce dernier et définitif progrès fut réalisé par les Phéniciens, qui tirèrent des principes syllabiques et alphabétiques, ou des premiers éléments, comme les appelle Clément d'Alexandrie, auxquels était parvenue l'écriture égyptienne, les vingt-deux lettres correspondant aux vingt-deux articulations fondamentales de leur langue, et qui constituèrent l'alphabet proprement dit.

Il n'était peut-être pas hors de propos de donner sur la partie technique des écritures égyptiennes les quelques notions qui précèdent, avant de raconter l'histoire de leur déchiffrement. Le lecteur en aura peut-être trouvé les détails un peu arides; les circonstances qui ont accompagné la découverte si curieuse et si extraordinaire du déchiffrement de ces écritures l'intéresseront probablement davantage.

(1) F. Lenormant, *Histoire Ancienne de l'Orient*.

(Fin au prochain numéro).

Alph. Gagnon.



L'Économie Politique⁽¹⁾



ROSSI, professeur au Collège de France, vers le milieu du XIXe siècle, celui-là même qui a donné de l'Économie politique la définition la plus courte, à savoir qu'elle est "la science de la richesse", disait, au début de la deuxième leçon : "Dut-il en rougir pour la science, l'économiste doit avouer que la première des questions à examiner est encore celle-ci : — Qu'est-ce que l'Économie politique, quels en sont l'objet, l'étendue, les limites?" (2) Après cinquante années d'étude, de recherches, de discussions, la difficulté demeure, on peut même dire qu'elle s'est accrue. On demandait en vain, il y a quelques temps, aux socialistes réunis, de définir le socialisme, on demanderait demain aux économistes une définition de l'Économique que l'on obtiendrait le même résultat; car sous la double influence des événements et des idées, une foule d'écoles économiques ou sociales se sont formées depuis les temps modernes jusqu'à nos jours; et entre le mercantilisme et la socio-biologie, nombre de doctrines ont pris place, toutes plus ou moins dissemblables, mais toutes irréconciliables ou guère s'en faut.

Entre ces doctrines il faut choisir; mais avant d'adopter une solution plutôt qu'une autre, nous voudrions passer en revue et les événements qui ont donné naissance à l'économique ou aidé

(1) Conférence donnée à l'Université Laval, devant la Société d'Économie Sociale, le 29 novembre 1906.

(2) P. Rossi; Cours d'Économie politique; 3ème édit. Guillaumin, 1854; p. 18.

à son développement, et les différentes conceptions que l'on s'est faites de cette science à travers les siècles. "Les définitions pour n'être pas arbitraires, écrit M. Paul Leroy-Beaulieu, doivent naître de l'examen successif des phénomènes." (1)

D'où nous vient l'Economie politique?

Les historiens et les économistes n'ont pas répondu de la même façon à cette question. Les premiers vont chercher les origines de l'Economie politique jusque dans la plus haute antiquité; et l'un d'eux, savant distingué, M. Du Mesnil-Marigny (2), remonte hardiment jusqu'à l'Olympe; et par exemple, du fait que les anciens ont imaginé Cérès et Neptune, il conclut logiquement que les anciens connaissaient l'agriculture et la navigation. On pourrait de même ajouter que si l'antiquité a jugé à propos de placer Mercure au nombre de ses dieux, c'est qu'apparemment l'antiquité connaissait bien le vol.

Les économistes sont plus modestes. Pour eux, l'Economique est née au XVIII^e siècle avec les Physiocrates et Adam Smith qu'ils appellent volontiers "le père de l'Economie politique."

Il est certain qu'une science comme l'Economique n'a pas pu se former d'un seul coup. Il a fallu que des phénomènes se soient produits, que l'homme ait pu les constater, les étudier, les comparer entre eux pour en tirer des principes généraux qui constituent à proprement parler la Science. Il en a été de l'économique comme de la physique ou de la chimie, la pratique, l'application a précédé la théorie. Il a fallu d'abord observer pour ensuite connaître et généraliser. "Il y a quarante ans que je fais de la prose sans que j'en susse un traître mot."

"Les questions d'application ou d'art, écrit M. Courcelle-Seneuil, sont les premières qui se présentent à l'esprit humain et celles qui jusqu'à la fin l'intéressent le plus. On commence par l'empirisme, on cherche, on conclut en tâtonnant, on se rectifie, puis on sent la présence de lois naturelles dont l'hom-

(1) Paul Leroy-Beaulieu; *Traité théorique et pratique de l'Economie politique*; 1900; vol. 1; page 96, note.

(2) Du Mesnil-Marigny; *Histoire de l'Economie politique des anciens peuples de l'Inde, de l'Egypte, de la Judée et de la Grèce*, 1878.

“me peut se servir mais qu’il ne peut changer. Alors on s’efforce de les constater, et la science naît.” (1)

C’est donc bien au XVIII^e siècle que la science économique est née parce que c’est à cette époque que se constitue le premier corps de doctrine; mais cela ne nous doit pas détourner de l’étude des phénomènes qui se sont produits dans l’antiquité comme au Moyen Age. Outre qu’ils sont très intéressants par eux-mêmes, ils ont servi de base à la science,—nous venons de le voir,—et ils peuvent encore lui être utiles. Ils sont pour elle un excellent terme de comparaison et souvent le point de départ d’une idée féconde. Il s’est fondé au début du XIX^e siècle une école qui a nom l’Ecole Historique et dont le but est précisément d’étudier ces phénomènes et leurs transformations, et il est indéniable—de l’aveu même de ses adversaires—qu’elle a rendu à l’Economie de grands services.

Au reste, l’économiste aurait tort de négliger les anciens. Si faute de matériaux, ils n’ont pas pu bâtir de toutes pièces la science économique, si la vue d’ensemble leur a manqué, on n’en retrouve pas moins dans leurs oeuvres comme des “ébauches” de doctrines, et, sur des questions particulières, ils nous ont laissé des données très justes. C’est Aristote qui donne la première et peut-être la meilleure définition de la valeur d’usage et de la valeur d’échange, et qui, dans des pages admirables de clarté, précise le rôle de la monnaie; c’est Platon qui explique et justifie la division du travail et qui imagine le premier système communiste que certains économistes de la Renaissance n’ont fait que reprendre et les socialistes du XIX^e siècle après eux; c’est encore Xénophon, le premier qui ait employé, dans un sens, il est vrai, différent du nôtre, le mot “économie”, et qui, dans ses *Economiques* étudie surtout l’agriculture et montre l’utilité des richesses. On pourrait multiplier les exemples.

Cependant, bien que ces théories, suivant la remarque de M. Hervé Bazin, “supposent déjà un grand mouvement

(1) Courcelle-Seneuil: Dictionnaire économique de Guillaumin; Article “Economie politique”. Ed. 1892, p. 764.

industriel ou commercial," (1) on chercherait en vain chez les anciens, excepté peut-être chez les Phéniciens, cette activité économique, cette "vie intense" que l'on rencontre chez la plupart des peuples d'aujourd'hui. Chez les Grecs, l'art militaire et l'administration absorbent les énergies. Ils sont admirablement préparés pour la guerre et volontiers fonctionnaires; mais ils dédaignent et négligent l'industrie. Ils ne produisent pas ou peu. En revanche, ils achètent beaucoup, employant à satisfaire leurs désirs et leurs besoins les richesses que les armes leur procurent; ils vivent des fruits de leurs conquêtes et des tributs payés par leurs alliés.

On peut en dire autant des Romains chez qui on retrouve la même insouciance à s'occuper d'intérêts purement économiques. Ici encore, la vie publique, les armes, l'administration absorbent tout. "Il y avait chez les Romains par la multiplication des fonctionnaires, plus de *recevants* que de *donnants*" (2). Si, à Rome, on fait de l'économie politique, cela n'est guère que dans un but politique: il faut nourrir la populace et remplir le trésor pour pouvoir lui jeter du pain et des jeux.

Mais ce qui surtout est caractéristique chez ces deux peuples, c'est leur égal mépris du travail. Le travail est l'apanage exclusif de l'esclave; on n'admet absolument pas qu'un homme libre puisse s'y livrer sans se dégrader. (3) Et, disons-

(1) Traité élémentaire d'Economie politique, Introduction.

(2) Hervé Bazin; op. cit.

(3) Ainsi Platon a écrit que la nature n'a fait ni cordonniers ni forgerons; de pareilles occupations dégradent les gens qui les exercent, vils mercenaires, misérables sans nom qui sont exclus par leur état même des droits politiques.

Xénophon n'est pas moins explicite: "Les arts manuels sont infâmes et indignes d'un citoyen. La plupart déforment le corps. Ils obligent de s'asseoir à l'ombre ou près du feu. Ils ne laissent de temps ni pour la république ni pour les amis".

Et M. Blanqui, à qui nous empruntons les citations qui précèdent, ajoute: "Chez les Romains, nul citoyen ne pouvait sortir de sa caste, même pour déchoir, et les travaux industriels étaient interdits comme chose vile et sordide à ceux qui n'y avaient pas été condamnés par leur naissance. Auguste prononça la peine de mort contre le sénateur Ovinius pour avoir dérogé jusqu'à conduire une manufacture, et cet arrêt, si extraordinaire à nos yeux, parut aux Romains une chose naturelle". (Blanqui, Histoire de l'Economie politique).

le tout de suite, c'est un des événements historiques les plus intéressants à étudier que la longue et laborieuse conquête du travail sur le monde. Esclave avec l'esclave, dans Athènes et dans Rome, enobli par le Christianisme, mais encore asservi par la féodalité, il relève enfin la tête, au temps des Croisades, s'organise sous Saint-Louis, trouve en Adam Smith un défenseur, prend droit de Cité, et, d'esclave qu'il était parti, en arrive à dominer au XIXe siècle.

C'est l'histoire de cette conquête que nous allons suivre, en suivant l'histoire de l'économie politique.

* * *

Au point de vue qui nous occupe, le Moyen Age doit être considéré comme une époque de transition: bien des germes y sont déposés qui ne produiront leurs fruits que plus tard. "Pour retrouver quelque chose de grand, a-t-on dit, il faut attendre que le peuple chrétien ait succédé au peuple romain en se dépouillant de l'écorce vandale." (1)

Sous l'influence du Christianisme, une civilisation nouvelle apparaît, qui substitue au régime de la force celui de la liberté et de l'égalité. Un seul principe suffit à renverser le vieux monde. L'Évangile apprend aux hommes le respect du droit et l'amour du travail, il "relève l'esclave sans abaisser le maître." (2) Déjà les préceptes nouveaux sont appliqués dans les Monastères que l'on a considérés avec raison comme "la véritable source des corporations industrielles." (3) Une large voie s'ouvre pour l'humanité où elle se serait engagée si l'invasion barbare et plus tard la féodalité n'avaient retardé de plusieurs siècles l'expansion économique que le nouvel état de chose pouvait faire espérer.

Les barbares n'ont fait que prendre la place des romains, et il est curieux de voir le vaincu triompher en quelque sorte de

(1) Blanqui, Histoire de l'Économie politique, p. 132, vol. 1.

(2) Idem.

(3) Idem, p. 117.

son vainqueur, en le civilisant. Le vainqueur apprit vite en effet à ne rien faire et à vivre du travail d'autrui; et si, pour une raison ou pour une autre, il y a moins d'esclaves, il n'a pas été plus "humain" à leur égard. L'aristocratie territoriale, écrit quelqu'un (1) ne se distingue des anciens propriétaires de latifundia que par des habitudes moins élégantes et moins polies; mais la cruauté au fond est la même dans les deux castes; la nouvelle bat elle-même ses serviteurs; l'ancienne, mieux élevée, les faisait battre: voilà la différence."

L'organisation sociale fut nécessairement imparfaite qui suivit ce bouleversement de tout un empire. Elle laissait peu de place au commerce et à l'industrie. Les nomades n'étaient que bons chasseurs, et les artisans, adjugés aux conquérants, se voyaient rivés sans espoir à leur tâche quotidienne. Faute d'énergies et aussi d'occasions, l'industrie dégénéra petit à petit jusqu'à disparaître presque complètement sous la féodalité.

On a défini la féodalité, "une poussière de royaumes et de rois." La société politique de ce temps manque d'une base unique et solide; elle est, me permettez-vous cette expression, comme construite "sur pilotis." Tout se concentrait autour des manoirs seigneuriaux qui étaient légion, vous le savez. Le seigneur était chez soi le maître absolu, ayant, pour le servir, les serfs attachés à la glèbe, les vilains et les hommes libres qui payaient de leur personne ou de leurs biens le droit de vivre sous sa protection, à l'ombre de son château. Le nomade était bon chasseur disions-nous tout-à-l'heure, le seigneur féodal, lui, était bon guerrier, chevaleresque, chevalier-servant de l'honneur, esclave de ce que l'on a appelé peut-être pour bien marquer qu'elle n'existe plus "la vieille galanterie moyenâgeuse"; mais de préoccupations plus terre à terre, parce que plus matérielles, il ne semble pas en avoir eues; et si le régime féodal a eu, par ailleurs, certains avantages, il n'a certainement pas été favorable à l'industrie. Au reste, pour provoquer et soutenir un mouvement économique, il faut le concours de toutes les activités d'une nation.

(1) Blanqui, Histoire de l'Economie politique, Vol. 1, p. 134.

* * *

Les Croisades ont eu de grandes conséquences économiques. La classe bourgeoise se forme, premier symptôme de la démocratie; elle s'approprie les domaines que les nobles, avant de s'enrôler, abandonnent, souvent à vil prix; elle s'empare de l'industrie, et, par l'affranchissement des Communes qu'elle obtient, commence avec avantage la longue lutte qu'elle va soutenir contre l'aristocratie, et qui aura, en France, le sanglant dénouement que l'on sait. Le travail s'émancipe et se libère enfin de ce régime de servitude sous lequel il avait été condamné à vivre depuis l'invasion barbare, depuis l'antiquité. Demain, Saint-Louis l'organisera, créant ces admirables corporations qui ont tant contribué à sauvegarder les droits ouvriers, à travers les temps modernes; corporations qui certainement ont fini par dégénérer, mais qu'au lieu d'abolir on eut dû restaurer, puisque, de fait, on les a rétablies, au moins en principe, en reconnaissant plus tard les syndicats. Enfin, la navigation, le commerce et l'industrie prennent un nouvel essor. Les Croisés ont rapporté d'Orient des goûts nouveaux, des idées nouvelles, ils ont dérobé aux peuples qu'ils ont combattus des secrets de fabrication qu'ils reviennent exploiter dans leur pays; les peuples eux-mêmes se sont entremêlés: du jour au lendemain, le commerce devient international; les villes du nord de l'Allemagne, celles du nord de l'Italie s'y livrent, on pourrait dire, avec acharnement. Des flottes entières sont lancées sur les mers. Le crédit apparaît.

L'économie moderne est née. Celle des anciens se fondait sur l'esclavage, la nôtre s'appuie sur la liberté. "Les anciens, a-t-on écrit, vivaient de la conquête, c'est-à-dire, du travail d'autrui; nous vivons, nous, de l'industrie et du commerce, c'est-à-dire de notre propre travail."

Bientôt, sous la poussée des événements, le mouvement économique s'accroît. C'est l'époque des grandes découvertes, celles de la boussole, de la poudre, de l'imprimerie, du Nouveau-Monde. Les colonies déversent sur l'Europe une foule de pro-

duits nouveaux, elles qui serviront demain de débouché à la production européenne. L'agriculture est en honneur. Les métaux précieux abondent. Les manufactures se multiplient, protégées par le pouvoir qui y trouve une sorte de revenus.

Et, devant ce déploiement extraordinaire de nouvelles forces économiques, on se pose pour la première fois cette question : *Qu'est-ce qui constitue la richesse d'une nation?*

On va d'abord donner des réponses plus ou moins empiriques. Les auteurs, les hommes d'Etat vont chercher successivement dans tous les éléments de production la véritable source de la richesse d'une nation.

Ce sont les mercantilistes qui recommandent à l'Etat d'accumuler les métaux précieux. *L'or et l'argent*, voilà la richesse! Leur système se résume à ceci : vendre beaucoup, acheter le moins possible, et réaliser ainsi en sa faveur une certaine balance, la balance du commerce.

C'est Sully qui vient, vous le savez, dans un temps difficile et qui demande à l'Agriculture le moyen de régénérer la France.

C'est enfin Colbert, un des plus grands économistes pratiques qui aient existé, et qui se tourne plutôt vers le commerce et l'industrie.

Mais c'est au XVIII^e siècle que le Docteur Quesnay, médecin de Louis XV, et avec lui les Physiocrates, donnent de ce nouveau problème la solution scientifique; et en le faisant, ils créent—nous savons dans quel sens il faut entendre ce mot—l'économie politique. Ajoutons que jusque-là, il n'y avait pas eu à proprement parler de littérature économique. Au Moyen Age, on discutait en s'appuyant sur Aristote et St-Thomas, les Mercantilistes n'ont guère écrit : Sully n'avait pas de système, et si Colbert en avait un, il ne l'a pas formulé. On avait bien tenté quelques essais sur des questions particulières, et on pourrait citer par exemple les oeuvres des écrivains monétaires, celles des "financiers", le "Traité d'Economie politique" de Montchrétien, l'auteur dramatique, ouvrage réédité assez récemment par M. Funck-Brentano. Mais de doctrine économique générale et suivie, on n'en saurait trouver avant le *Tableau de Quesnay* et la *Physiocratie* de Dupont de Nemours.

Le système de Quesnay a été défini par M. Ingram (1) : "le système de la liberté naturelle", *system of natural liberty*; et c'est bien là le fondement sur lequel repose toute la doctrine des Physiocrates. Ils croient à l'existence de ce que l'on a appelé le "code imaginaire de la nature". Pour eux, certaines lois naturelles existent dont il ne faut en aucune façon entraver l'action. Suivant la formule célèbre attribuée à Gournay, il n'y a qu'à "laisser faire, laisser passer". Tout s'harmonisera par la liberté et les intérêts particuliers et les intérêts généraux (2). Le Gouvernement est un mal nécessaire, et, en matière économique point n'est besoin, ou presque, de son intervention. Enfin, pour les Physiocrates, ce qui constitue la richesse d'une nation, c'est la *terre*, et sur la terre seule doit retomber l'impôt. L'industrie et le commerce sont certainement des constitutions utiles mais qui sont stériles au point de vue richesse.

Cette doctrine eut quelque retentissement; mais le succès fut de courte durée. Elle fut abandonnée après les expériences infructueuses de Turgot, sans pourtant disparaître complètement, puisque certaines de ses données se retrouvent dans l'oeuvre d'Adam Smith.

Adam Smith a, si l'on peut dire, "plus de sûreté de main" que ses prédécesseurs: ses analyses sont mieux faites, ses idées plus précises et mieux coordonnées, son argumentation moins difficile, sa critique mieux dirigée. C'est incontestablement un maître et il a longtemps été considéré comme le créateur de la science économique (3).

Smith publia en 1776, son grand ouvrage: "*Recherches sur la nature et sur les causes de la richesse des nations.*" Il y développe son plan économique. A l'encontre des Physiocrates, il place la source de la richesse dans le *travail* réhabilitant ainsi

(1) Encyclopedia Britannica: art. Political Economy.

(2) Une des causes de cette tendance libérale de la nouvelle école, c'est que les Physiocrates ont réagi contre le Mercantilisme qui avait fait naître le régime des industries nationales, régime essentiellement protecteur et sous lequel avaient eu lieu les premières guerres de tarifs entre nations.

(3) M. Paul Leroy-Beaulieu l'appelle: "le premier coordonnateur de vérités économiques". Op. cit.

toutes les industries. Partant de là, il montre comment l'épargne aide à constituer le capital, quel rôle ce capital joue dans la production des richesses, comment il faut savoir modérer cette même production, quel puissant auxiliaire peut devenir la division du travail, ce que c'est que la valeur d'échange, la valeur d'usage, le prix, la monnaie. Il touche enfin à toutes les parties de l'économie qu'il sépare définitivement de la science sociale. Il laisse pourtant de côté le travail immatériel, celui des savants, des penseurs, des poètes, le travail professionnel, celui d'administration,—travail tout aussi productif que l'autre—et que M. J.-Bte Say, un français, sera le premier à reconnaître.

Adam Smith est le chef de l'Ecole libérale. A ce titre,—et cette fois avec les Physiocrates,—il lutte vigoureusement contre le mercantilisme; avec eux il plaide en faveur de la liberté économique; comme eux enfin, il est confiant dans le libre jeu des lois naturelles; car Adam Smith—il tient cela de son siècle—est, lui aussi, un optimiste qui croit à la bonté native de l'homme, et qui, pour cela même demande qu'on laisse l'individu libre d'agir suivant son intérêt personnel. D'ailleurs, encore une fois, les intérêts s'harmonisent et l'homme, guidé par le sien, ne pourra faire autrement que promouvoir le bien public.

* * *

L'influence de Smith fut considérable, malgré que les doctrines, antérieures à la sienne, eussent déjà été acceptées par plusieurs, et Putteney (1) put dire avec raison, parlant du célèbre économiste écossais: "Il convaincra sa génération et dirigera la suivante."

En effet, avec les oeuvres de Smith, la doctrine libérale s'est répandue dans tous les pays d'Europe; mais c'est surtout en Angleterre et en France que l'école orthodoxe s'est imposée: elle y a été longtemps maîtresse absolue de l'opinion. Elle trouve en Angleterre, pour propager et au besoin défendre ses théories, des hommes comme Malthus, célèbre par sa loi de la population,

(1) Cité par Ingram: Encyclopedia Britannica.

Ricardo, Stuart Mill, pour ne citer que ceux-là; et enfin, la Ligue Manchestérienne qui, sous la direction de Cobden, a conduit en faveur du libre-échange une campagne mémorable. En France, l'École de Smith devient vite toute-puissante: elle s'empare du Collège de France, domine à l'Institut, prend d'assaut l'École de Droit en 1864, influe sur la législation économique du pays et même sur ses destinées politiques. Elle recueille ses adeptes parmi les plus grands économistes français, depuis J.-Bte. Say, le premier qui ait écrit un cours complet d'économie politique, et à qui la science doit la théorie des débouchés, Bastiat, écrivain plein de verve, (sa fameuse pétition des fabricants de chandelles aux Messieurs de la Chambre à l'effet de supprimer la concurrence déloyale dont ils sont victimes de la part du soleil, ressemble à certaines pages de Paul Louis Courier) Rossi, Dunoyer, Courcelles-Seneuil et les autres, jusqu'à M. de Molinari, le directeur actuel du *Journal des Economistes*.

Mais depuis quelque temps, l'école libérale est entrée dans une période de déclin; chaque jour les dissidents se font plus nombreux: le règne du libéralisme économique semble fini. Il nous reste à voir quelle influence a pu renverser une École dont le triomphe semblait assuré.

* * *

Donc, à dater du lendemain des Croisades jusque vers 1830, deux systèmes sont en honneur parmi les économistes: le mercantilisme, et, après les Physiocrates, le système de la liberté naturelle, c'est-à-dire, le libéralisme économique. On a souvent fait l'historique du mouvement libéral. M. Fonsegrive, dans son livre intitulé "*La Crise Sociale*," distingue d'abord le libéralisme religieux, celui qui naît de la Réforme; puis, au XVIIIe siècle, le libéralisme philosophique, celui de ces philosophes qui, abandonnant ce qu'ils appellent les "vieilleries" dont jusque-là le monde chrétien a vécu, mettent leur foi comme leur espérance dans la raison humaine; enfin, sous l'influence immédiate de ces mêmes idées nouvelles et se manifestant pour la première fois dans les écrits de Quesnay et ceux d'Adam Smith le libéralisme économique.

Ce dernier système que nous connaissons déjà et que M. Chs. Périn résume ainsi: "liberté de travailler comme on veut, où l'on veut, avec qui l'on veut," (1) ce système, en libérant l'industrie, le commerce, la concurrence, l'échange entre nations, a sans doute provoqué un mouvement économique inconnu jusque-là; mais il a aussi abandonné les hommes à leurs propres forces, c'est-à-dire condamné d'avance les faibles à la défaite, en rejetant l'intervention de l'Etat, et surtout en préconisant comme premier principe économique l'intérêt personnel. "Entre le faible et le fort, a dit le Père Lacordaire, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit."

En quelques années, des fortunes s'amoncellent et des misères se creusent; le capitalisme naît en même temps que le paupérisme, et la question sociale—la grande question du siècle—se pose aussi nettement qu'elle se pose aujourd'hui. Déjà le règne du machinisme commence et celui de l'industrialisme, c'est-à-dire du régime de production à outrance qui est le nôtre; et le travailleur exploité, n'a pas le droit, sous prétexte de liberté, de chercher dans l'association un moyen de résistance. "La question en est venue à ce point, écrivait M. Blanqui, (2) vers 1840, qu'on se demande s'il faut s'applaudir ou s'inquiéter des progrès d'une richesse qui traîne à sa suite tant de misères et qui multiplie les hôpitaux et les prisons autant que les palais."

Les uns sont applaudis et ceux-là entre autres qui considéraient l'économie politique comme une science abstraite n'ayant que faire de s'occuper des hommes quand elle s'occupe de leur trouver des millions; les autres s'en sont inquiétés, et la cause des faibles a été plaidée de façon tout-à-fait opposée par les économistes sociaux et par les socialistes.

* * *

Au début du XIXe siècle, une réaction s'est produite contre

(1) Ch. Périn: Du Socialisme chrétien.

(2) Histoire de l'Economie politique. T. II.

les principes de la Révolution et la *Déclaration des Droits de l'homme* était à peine connue qu'elle était attaquée. Déjà, certaines questions socialistes sont discutées dans les écrits de Balanche, de Chateaubriand, comme, plus tard, dans ceux de Lamartine et même ceux de Balzac, ainsi que vient de le démontrer l'abbé Calippe dans un livre très intéressant : "*Les Idées sociales de Balzac.*" En même temps, trois moralistes : de Maistre, de Bonald et Lamennais,—le premier Lamennais,—se partageant le XVIIIe siècle pour le mieux combattre, luttent ensemble contre sa philosophie ou, plus exactement, contre l'individualisme.

Plusieurs auteurs considèrent ces vaillants polémistes comme les fondateurs de la Sociologie; et l'un d'eux, M. Fonsegrive, écrit : "Joseph de Maistre et de Bonald ont combattu beaucoup "moins au nom du dogme et de la théologie qu'au nom de la "science et de la raison. Tout le monde le reconnaît aujourd'hui c'est la "Législation primitive" et des "Considérations "sur la Révolution" que date véritablement la fondation de la "Sociologie." Il se peut, et il est certain que l'influence de Joseph de Maistre et de Bonald a été considérable sur le XIXe siècle, et c'est pour cela que nous avons voulu mentionner en passant "l'immortelle école qui surgit au début du XIXe siècle," comme l'appelle Auguste Comte. Mais ce sont les économistes qui nous intéressent le plus, pour le moment; et ce qu'il est important pour nous de noter c'est la première réaction "économique" contre le libéralisme économique. Elle eut lieu en 1819, date où commence ce que l'on a très bien défini : "l'ère sociale de l'économie politique."

C'est M. de Sismondi, un Suisse, qui le premier a eu le courage de s'attaquer à la doctrine libérale et d'en montrer les funestes résultats. Sismondi avait lui-même été un disciple de Smith et il avait publié en 1803, un ouvrage où il adoptait les idées du professeur de Glasgow; mais plus tard, ayant été chargé d'écrire l'article *Economie politique* pour l'Encyclopédie d'Edimbourg, il ne tarda pas à se rendre compte, au cours de ses recherches, du lamentable état de choses que le nouveau régime avait engendré. En homme consciencieux qu'il était, il résolut de combattre ce régime, et il publia ses "*Nouveaux*

principes d'économie politique.” “C'est, écrit M. de Clercq, un livre d'importance capitale dont on ne saurait trop louer l'inspiration généreuse.” (1)

Le seul reproche que l'on ait fait à Sismondi, c'est de n'avoir pas osé conclure. “Je l'avoue, dit-il, après avoir indiqué où est, à mes yeux, le principe, où est la justice, je ne me sens point la force de tracer les moyens d'éducation.” N'oublions pas pourtant, qu'il a fallu un siècle entier pour en arriver sur toutes ces questions à des conclusions pratiques et que c'est “un honneur éternel d'avoir donné l'éveil à l'Europe et de s'être mis à la tête d'une croisade en faveur des classes les plus injustement “disgraciées de notre ordre social.” (2)

Quelques années après la publication des “*Nouveaux principes*,” M. Villeneuve-Bargemont, économiste de renom, un des nombreux disciples accourus à la Chenaie, se mettre sous la direction de l'Abbé Lamennais, vint donner à la science sociale une orientation nouvelle en faisant passer les principes évangéliques dans le domaine économique. “Une grande transition “approche, écrit-il; or, elle ne peut s'opérer que de deux manières, ou par l'interruption violente des classes prolétaires et “souffrantes sur les détenteurs de la propriété et de l'industrie, “c'est-à-dire, par un retour à l'état de barbarie, ou par l'application pratique et générale des principes de justice, de morale, “d'humanité et de charité... Evidemment, c'est une nouvelle “phase de christianisme qu'appelle l'univers.”

L'influence de Villeneuve-Bargemont fut considérable, et il doit être considéré comme un des plus grands précurseurs de l'école catholique; il fut suivi d'un grand nombre de moralistes, d'écrivains, d'économistes, entre autres, Droz, le Comte de Coux, M. de Melun, Lacordaire, Montalembert, Mgr. Ketteler, celui-là même que M. Jean Lionnet appelle “un évêque social”, (3) et Le Play, le fondateur des Sociétés d'Economie sociales et qui,

(1) De Clercq. Les doctrines catholiques sociales en France au XIXe siècle, tome I.

(2) Blanqui, op. cit.

(3) Jean Lionnet: Mgr Ketteler.

pour nous servir d'un mot de M. Brunetière, "utilisa le positivisme" au profit de la morale et renversa, "par la seule application de la méthode d'observation," (1) les théories libérales.

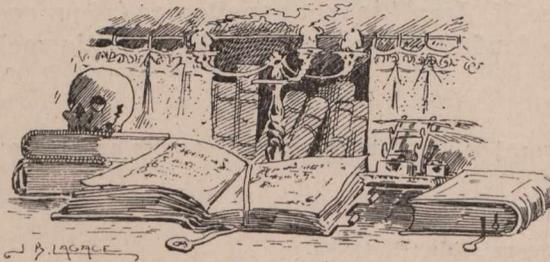
La plupart de ces hommes ont contribué à la fondation de l'Ecole catholique sociale contemporaine dont l'influence va bientôt aller grandissant et qui comptera parmi ses adeptes, en France, M. de Mun; en Angleterre, le Cardinal Manning; en Italie, le Père Liberatore; en Autriche, le baron de Vogelsang; en Suisse, Gaspard Decurtins, et, plus près de nous, aux Etats-Unis, le Cardinal Gibbons; et à laquelle Léon XIII donnera le plus beau programme social qui soit, en donnant au Monde son immortelle Encyclique "*Rerum Novarum*", que l'on a justement définie: "la charte du travail."

C'est cette école catholique, dont la doctrine n'est autre que la doctrine évangélique, qui est devenue l'adversaire le plus terrible de l'Ecole socialiste, dont les partisans—nous l'avons déjà dit—ont plaidé, à travers le XIXe siècle, la cause des travailleurs de la façon que vous savez.

(1) Du Méric, Principe d'Economie sociale.

Edouard Montpetit.

(Fin au prochain numéro.)



Les "Poésies" D'Alfred Garneau



ALFRED GARNEAU, dit son fils, n'aurait pas permis, de son vivant, la publication des quarante-cinq pièces qu'il écrivit durant l'espace de cinquante années, et qui font la matière du recueil posthume. Il ne se croyait pas un artiste; mais il avait la fierté de se sentir poète, et cette fierté-là, il voulait la tenir humblement cachée au plus profond de son coeur. Il lui semblait que publier ses sentiments intimes, c'eût été les déflorer, et que, d'ailleurs, essayer d'exprimer en pauvre langue humaine la mystérieuse partie de l'âme qui fait que "moi" n'est pas "toi", c'eût été courir à l'imparfaite réalisation de son désir, à un échec certain. Et c'est bien là, pour tout poète, la souffrance inévitable, la peine intérieure dans la lutte toujours vaine qui suit le renoncement. Aussi Garneau ne composa-t-il pas beaucoup de vers et en publia-t-il encore moins. Les quelques pièces issues des loisirs que lui accordait, comme une grâce, un labeur prosaïque et prostrant, il les adressait à des amis. On dut lui arracher celles que la REVUE CANADIENNE et le *Foyer Canadien* offrirent à leurs lecteurs au cours des dix années qui suivirent 1857.

Alfred Garneau eut toujours de fidèles amitiés littéraires. C'est lui, par exemple, qui suscita probablement la vocation poétique de M. Fréchette, lui suggéra le titre et même le fond de son plus important ouvrage: la *Légende d'un peuple*. Eh bien! sans vouloir insinuer que la *Légende d'un peuple* est un poème manqué, (il s'y trouve d'excellents morceaux, qui resteront; il s'y trouve de la beauté morale) j'aurais voulu que Garneau eût gardé pour lui ce titre et créé cette oeuvre. Nous y

aurions, certes, gagné des vers plus souples, plus harmonieux et d'une langue plus pure; car Garneau avait le souci de bien écrire. On savait sa connaissance de la langue française, et l'on recourait à sa science chaque fois qu'une difficulté embarrassait la plume. Ses conseils étaient recherchés et il les prodiguait en homme averti. M. Fréchette bénéficia particulièrement de l'amitié de Garneau qui lui retoucha plus d'un vers, lui évita plus d'une cheville et lui rebouta plus d'une métaphore infirme. Ce sont petits services de bonne confraternité. Il est seulement regrettable que le bon goût, le sens critique si délié de Garneau n'aient pas été plus souvent consultés; car il est à présumer que si M. Fréchette lui eût soumis, entre autres, ce vers :

Et notre vieux drapeau, trempé de pleurs amers,
 Ferma son aile blanche et repassa les mers,

Garneau lui aurait conseillé d'écrire :

Ouvrit son aile blanche et repassa les mers.

Puisque, eût-il sans doute expliqué, vous tenez à comparer le vieux drapeau à un volatile, vous devez, tout au moins, lui faire franchir l'Océan à la manière des oiseaux qui, pour effectuer ce long voyage, ont l'habitude de déployer et non pas, ce me semble, de fermer leurs ailes.

Il faut donc noter l'influence heureuse qu'a exercée Garneau sur le poète qui nous a le plus longtemps représenté à l'étranger; influence double: sur sa pensée, puisqu'il lui a presque "imposé" un sujet et l'a guidé, soutenu moralement tout le long de son travail; influence sur son style, puisqu'il lui a révélé maints défauts de facture et prêté généreusement quelques très beaux vers, ce que M. Fréchette, qui est un gentilhomme, n'a jamais caché d'ailleurs.

* * *

Alfred Garneau était un homme d'étude. Il aimait les livres. Epris d'intimité, sensible, rêveur, il devait rechercher la société

des poètes dont le caractère se rapprochait davantage du sien. Ce qui nous touche le plus dans les autres, c'est ce qu'ils ont de semblable à nous. Son fils nous apprend—et nous le pressentions—qu'il préférerait Musset entre tous, qu'il admirait jusqu'à pleurer les vers sublimes des *Nuits*. Il éprouvait d'abord la poésie dans son coeur, d'où il tirait la sienne, comme le chantre du *Saule*. Son enthousiasme était tributaire de son émotion; son esprit recevait le "coup de foudre" de son coeur. A de pareilles organisations, impressionnables et nobles, Musset en dira toujours plus qu'un autre. Cette poésie dans la facilité, cette spontanéité de l'impression, rendue toute vibrante et toute chaude, cette émotion, cette tendresse, (qui sont des traits distinctifs de Musset) le ravissaient, et nous verrons que ses vers ont quelque chose de cela. En voici une douzaine :

On dit qu'elle fut belle en la belle jeunesse,
Brune blanche à l'oeil velouté,
Que nulle plus riante avec plus de finesse,
Avec plus de goût n'a chanté.

Elle échappa sans peine à la mélancolie;
Heureuse, elle n'a jamais eu
Dans cette coupe en fleurs de ses jours, d'autre lie
Que son frais printemps disparu.

Ah! cruelles toujours seront nos destinées!
Si fort qu'on ait noué ses doigts
Aux belles grappes d'or de ses jeunes années,
Les lèvres n'y vont qu'une fois...

Ou encore :

L'une, penchée à sa fenêtre,
A peut-être
Senti sur son col se briser
Ton fil, un de ces soirs de flamme
Où se pâme,
Entre deux bouches, le baiser !

(O piécette d'argent.)

Et toute la fantaisie : *Devant une gravure*, est très probante à cet égard.

Nous nous défendons ici d'avance de toute comparaison avec l'auteur de *Rolla*, et nous ne commettrons pas la maladresse d'évoquer,—comme c'est l'habitude—au sujet de Garneau, toutes les Muses françaises. Ce ne serait pas franc, comme disent les écoliers. A vouloir trop encenser, on risque d'asphyxier son dieu. Mais il est une chose certaine, à n'en jamais douter : ce qui nous plaît ou nous émeut dans les autres, c'est, peu ou beaucoup, soi.

L'oeuvre de Garneau se prête difficilement à une analyse approfondie. Elle est bien menue et ne nous présente, pour ainsi dire, que des feuillets désappariés d'âme. Mais il est bien vrai, aussi, que les fragments de cette personnalité toute de douceur, de tendresse et de sincérité, que son fils a réunis dans ce petit volume, nous révèlent suffisamment du poète pour qu'il nous soit possible—en lisant toutefois entre les vers—de nous faire une idée assez précise de son talent. La modestie vraiment trop grande du poète nuit à la justesse du jugement que la postérité pourrait porter. Il aurait pu, évidemment, nous donner plus que le contenu de ce charmant opuscule. Il nous est permis de conjecturer qu'il a dû, plus d'une fois, forcer à se refermer en lui des ailes plus grandes qu'elles ne semblent, et garder dans le secret des poèmes dont nous n'avons que quelques strophes :

“Les plus beaux sont les vers que l'on n'écrit jamais”.

Nous devons le regretter, et ne pas lui attribuer le mérite de belles conceptions probables, puisqu'en littérature l'exécution seule compte. Mais, en revanche, nous préférons les pages à peine remplies de ce léger recueil à celles, plus compactes, de plus épaisses aspirations.

Garneau sait observer et rendre ce qu'il voit. Ce n'est pas un peintre sur toile, qui affectionne les grands sujets exigeant beaucoup d'air et de ciel, et qui empâte lourdement. Il saisit les nuances, ce qui est d'un artiste, et donne l'illusion du mouvement. Mais tout cela en petit, avec un art de miniaturiste, ou plutôt d'aquarelliste. Les tons sont fondus, flous, tout en reflets. C'est un délicat, ennemi du tapageur, du criard :

Le lac peint de mirages calmes...

Les transparences rient dans tous les tons du vent...

Voici l'heure où sur toute chose,
Onde, herbe pâle ou rameau noir,
La lumière tombe plus rose
De l'urne vermeille du soir...

...Les nocturnes brouillards,
Horizontalement tendus comme des toiles,
Couvrent tous les lointains...

O fraîche cascabelle! En légers écheveaux,
Son onde s'effilait, blanche, à la roche nue,
Puis, sous un rayon d'or un moment retenue,
Elle riait au ciel entre ses bruns roseaux!

...La lampe à travers les vitres qui regarde...

Et voici qui vit et se meut sur le papier :

Un cerf paraît, qui nage en renversant la tête...

Il aime la nature, et c'est elle qui lui inspire les plus belles images, les plus fines; ce serait son rêve de la célébrer en des chants dignes d'elle :

Ainsi, souverain virtuose,
Enivrant l'âme de chacun
De quelque merveilleuse chose:
Forme, son, couleur et parfum;

De la nature gracieuse
Célébrant par un chant nouveau
La théorie harmonieuse
Je vous dirais l'hymne du Beau.

C'est qu'en effet l'âme religieuse de Garneau voyait le Beau suprême dans tout ce qui germe, se déploie et fleurit, dans le spectacle sans cesse varié de la nature, qui est l'image la plus parfaite de Dieu.

Remarquez la rime *gracieuse*; ce n'est pas le paysage grandiose, farouche, sévère qui charme Garneau, c'est, au contraire,

le paysage calme, doux, riant, qui a quelque chose de tiède et d'intime: mystérieuse correspondance:

J'aime son bois obscur, qui n'a rien de morose,
Et ses secrètes eaux aux frais ruissellement,
Où parfois le baiser d'une étoile se pose...

Il ne goûte pas l'automne, trop "morose", aux ciels brouillés.
Il lui faut plus de soleil et moins de tristesse:

Automne, automne, reine au lourd manteau de brume,
Ta beauté trop sévère est sans charme pour moi.
Ah! qu'un autre au long bruit d'un orage qui fume
Chante le dur grésil bondissant devant toi.

Je n'aime que les pleurs de l'aurore embrasée,
Tout oiseau, toute fleur, et le céleste azur.
Les oiseaux, ils ont fui; la fleur, tu l'as brisée,
Et dans les vallons nus traîne un rayon obscur.

Quand tu parais, adieu les sourires sans nombre
Qui flottaient par le ciel et la terre et les coeurs...
Fleur éclose au soleil, ma gaité meurt dans l'ombre:
Rends-lui les beaux matins et leurs douces lueurs.

Ah! oui, il l'aime la nature, parce qu'il la comprend. Quand il parle d'elle,—tel un amoureux de son amie—son vers trouve des souplesses, comme des enlacements et des caresses de rythme! Avec quel art délicat, avec quelle volupté il en dit les charmes:

La maison touche au bois. Je respire à ma porte
Un air ayant gardé le goût de feuille morte.
Or, telle est sa fraîcheur, que j'ai senti souvent,
Quand là-haut le ciel flambe en un long jour sans vent,
Et que quelque nuée au loin lourdement tonne,
Voltiger sur ma chair comme un frisson d'automne.

Je sais les blancs bouleaux, je sais les pins moussus;
Mais qui pourra compter les nids entr'aperçus,
Et les volantes voix que les arbres enchantent?
C'est ici le bois où toutes les feuilles chantent...

Cette prédilection pour le fini, ce désir d'exprimer parfaitement ce qui lui cause de l'émoi, a projeté Garneau hors de son

temps. Souci du mot juste, du rythme musical, de la rime exacte. Ajoutons aussitôt, pour ne pas paraître excessif, que Garneau, à cet endroit même, n'est pas impeccable. Mais il demeure encore, malgré ses faiblesses, de beaucoup supérieur à ses confrères.

Il est surprenant qu'on ait l'illusion, en feuilletant Garneau, dans certaines pièces du moins, comme celle que je vais citer, de se croire en pleine actualité littéraire. M. Fréchette, dont les vers, souvent excellents, n'en conservent pas moins un air d'avoir été écrits il y a vingt-cinq ans, semble plus reculé que Garneau, quoique plus jeune. Lisez ce sonnet qui, en son début surtout, pourrait être de Fernand Gregh :

La tristesse des lieux sourit, l'heure est exquise.
Le couchant s'est chargé des dernières couleurs,
Et devant les tombeaux, que l'ombre idéalise,
Un grand souffle mourant soulève encor les fleurs.

Salut, vallon sacré, notre terre promise!
Les chemins sous les ifs, que peuplent les pâleurs
Des marbres, sont muets; dans le fond, une église
Dresse son dôme sombre au milieu des rougeurs.

La lumière au-dessus plane longtemps vermeille...
Sa bêche sur l'épaule, entre les arbres noirs,
Le fossoyeur repasse, il voit la croix qui veille.

Et de loin, comme il fait sans doute tous les soirs,
Cet homme la salue avec un geste immense...
Un chant très doux d'oiseau vole dans le silence.

(Devant la grille du cimetière.)

Tout dans ce sonnet, qui n'est pourtant pas sans défauts, est moderne: le sens, la coupe, les rejets et la chute. Comparez le fond et la forme de cette pièce avec des strophes quelconques de MM. Lemay, Poisson, Fréchette et Chapman, et vous constaterez que le sonnet de Garneau n'a l'air d'appartenir ni au même temps ni au même pays. Il suffit d'être un peu artiste pour surpasser et devancer ses contemporains.

Garneau se révèle encore plus maître de son instrument dans cet autre sonnet où, contre son habitude, il a mis de la vigueur

et de l'angoisse, et qui commence par un vers brusque comme l'orage qu'il va peindre :

Pâle, elle cria: "Jean!" du seuil de la chaumière.
Lui chantait dans les ors lourds des épis penchants.
Midi de son haleine assoupissait les champs;
Un nuage, au lointain, montait dans la lumière,—

Un grand nuage trouble aux murmures méchants...
Jean le Vieux entend-il sa femme, la fermière?
"Ah! Jean!" — Les sombres feux qu'elle a vus la première
Frappent enfin ses yeux, il a cessé les chants.

La faucille a son poing tombe, car la nuée
Accourt — enfer de flamme à peine atténuée...
—"Est-ce, Dieu, la ruine? ô Père, épargne-nous!"

Et le vent se déchaîne en fureur, et la grêle
Fouette et vanne les blés autour de l'homme frère
Tombé sur ses genoux.

(Vent du ciel.)

Et, dans ces beaux vers, écoutez vibrer l'âme attendrie de celui qui pleurait en lisant Musset :

Ce soir, pensif et seul, j'écoutais près de l'âtre
Le rire pétillant d'une flamme folâtre;
Je disais en penchant mon front pâle d'ennui:
"Toute chose en ce monde a besoin d'un appui:
"Le pétrel bleu s'attache à l'algue qui surnage;
"La vigne qui fléchit se suspend au treillage;
"Et la nuée en feu, noir groupe de démons,
"Va s'abattre en tonnant sur la pointe des monts.
"Je voudrais reposer aussi mon front qui penche;
"Oui, j'ai besoin d'une âme où la mienne s'épanche,
"D'une âme de mon âge, à l'instinct noble et bon".
Et mes lèvres soudain ont prononcé ton nom.

Toute cette pièce: *Premières pages de la vie*, par le souffle pur dont elle est animée et par l'harmonieuse souplesse de l'expression, fait le plus grand honneur à Garneau et le place bien au-dessus des meilleurs chantres de sa génération. Il est regrettable de n'en pouvoir transcrire ici que quelques vers.

Si j'insiste si fortement sur les qualités personnelles de Gar-

neau, ce n'est pas dans le but de rabaisser ses confrères, parmi lesquels se distinguent des poètes de valeur; mais parce qu'il est bien difficile au vrai mérite de se faire jour et de briller honorablement au milieu de réputations usurpées, ou simplement surfaites. Nos grands quotidiens, avec leurs superlatifs assésés à tort et à travers sur des écrivains du terroir, sont responsables de ce déplorable état de chose. Et, entre nous, ce qu'ils s'en moquent!

Garneau affectionnait la forme du sonnet, qui est la moins aisée. Il y faut une délicatesse spéciale, beaucoup de doigté et une connaissance sérieuse du raccourci. Les sonnets de Garneau sont généralement réussis.

Le sonnet, c'est la pierre de touche de l'artiste. Les sonnets pullulent dans les pages de nos journaux à tirages monstrueux, —voilà un qualificatif qui n'est pas pour leur déplaire—mais combien peu valent le travail, si travail il y a, qu'ils ont coûté! Car si un sonnet parfait vaut seul un long poème, s'imaginé-t-on qu'un bijou d'une pareille richesse puisse se ciseler au canif, en se jouant, comme on "gosse" un sifflet dans une branche de saule, et avec une ignorance audacieuse, parfois, de l'art des vers? Les jeunes (j'en suis) commencent précisément par le genre qu'ils ne devraient aborder qu'à la fin.

Il y a dans les *Poésies* de Garneau, un certain nombre de pièces qui sont de pure virtuosité, et où il ne faudrait chercher ni les accents de son âme, ni le côté charmeur de son talent. La *Jeune baigneuse*, joint, cependant, à la facilité quelque grâce:

Silence!... Une baigneuse blonde,
Seule en ce lieu,
Rit et se fait des plis de l'onde
Un voile bleu.

Voici qu'une vague s'avance
En folâtrant;
Conque humide, elle se balance
Dans le courant.

La joueuse qu'elle a frôlée
Rit aux éclats,
Et roule, bruyante et perlée,
Dans l'eau lilas.

Même dans les vers que Garneau écrivait sans beaucoup de préoccupation littéraire, pour s'amuser, sans arrière-pensée de publicité, on ne rencontre jamais le fâcheux mauvais vers. Il avait le goût très cultivé et le sens artistique très sûr. Des vers comme ceux-ci le prouvent :

Toi qui portes au front la blancheur de ton âme...
 Le vent contre ma vitre, où cette aurore luit,
 Souffle les flèches d'eau d'un orage qui fuit...
 Ils se sont tus, les glas qui jetaient tout à l'heure
 Le grand pleur de l'airain jusque sur ma demeure...
 Une enfant aux grands yeux que la lumière azure...
 Son pâle doigt vers vous laisse, dernière offrande,
 Dans les feux vifs du soir monter un cheveu d'or.
 L'oeil fait un grand trou d'ombre au bas du front jauni...

Notre poète chante la femme avec beaucoup d'émotion, avec une délicatesse infinie. Homme d'intérieur, la vraie femme pour lui, celle qui travaille et console, c'est l'épouse et c'est la soeur :

Une soeur est un don du ciel comme l'épouse;
 Dieu les met dans nos jours pour qu'ils nous soient plus doux.

(A ma soeur.)

Il a le coeur paternel. Sa Muse lui a inspiré de jolis vers sur les enfants. Il a puisé sa poésie dans les berceaux, et chanté avec enthousiasme le *Mariage d'amour* :

Amour, amour, amour!... Comme cette parole
 Parfume notre lèvres, et qu'elle a de douceur!
 Il semble que l'on hume, au bord de sa corolle,
 Le baiser et l'haleine et l'âme d'une fleur...

Mariage! mot saint, mot auguste et suave!...
 L'ignorance finit, on commence à savoir
 Que, même au gai matin, la vie est déjà grave:
 L'époux a son labeur, l'épouse a son devoir.

Mariage d'amour! ô la divine chose!...
Paix aux foyers heureux que l'Amour a construits!
Paix aux jeunes jardins où veille un Ange rose!
Beaux Edens retrouvés, remplissez-vous de fruits!

C'est bien tout son coeur qui s'exprime ici! Et comme cela nous repose des éternels projets de loi sur le divorce!

Mais nous n'en finirions plus si nous nous laissions aller au plaisir de citer, de cueillir dans une pièce, ici et là, une jolie strophe, dans une strophe un beau vers, ému ou coloré, sonore ou tendre. Nous laissons au lecteur le délice de faire lui-même cette cueillette.

* * *

Alfred Garneau était un vrai poète auquel il n'a manqué, pour s'épanouir, que le milieu propice, comme à d'autres. Il avait beaucoup de lecture. Il avait de la finesse, savait observer et rendre ce qu'il voyait. Il avait le culte de la beauté des choses. Il aimait par-dessus tout l'intimité familiale, le calme. Il n'apparaît pas triste, mais parfois un peu mélancolique :

Si je vécus alors quelques matins moroses,
Je l'ai depuis longtemps, comme un songe, oublié...

Dans ses loisirs, il écrivait des vers :

Ce sont petites fleurs qu'en secret je cultive...

Il exprimait l'état de son âme, chantait l'heure et la terre et le ciel, presque toujours avec un accent très personnel. Sa dilection allait à la langue française qu'il se dévouait à bien écrire. Il a, d'une voix ardente, chanté la France.

Maintenant, devons-nous rechercher si Garneau a subi quelque influence étrangère, s'il s'est laissé aller, même inconsidemment, à l'imitation? Cette recherche ne nous conduirait à rien. Tout écrivain en vers peut affirmer qu'il lui est arrivé, plus d'une fois, d'imiter, de démarquer presque, un auteur qu'il n'avait pas encore lu. Mais il est indéniable qu'un grand sou-

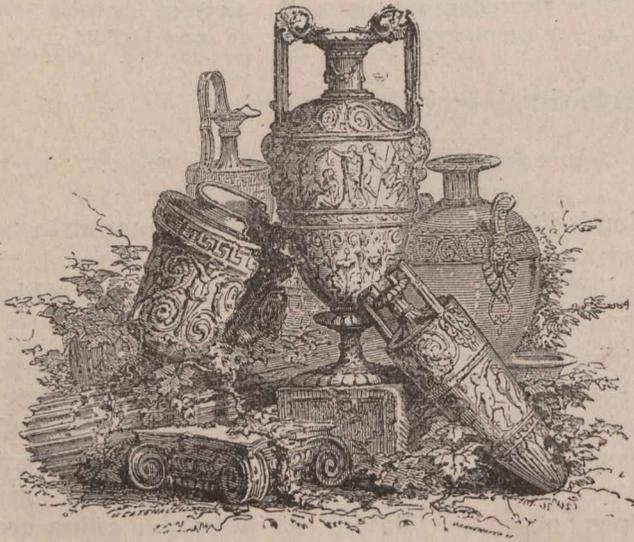
venir plane lumineusement sur l'oeuvre de Garneau : celui de Musset. Garneau imite-t-il le poète de *Lorenzaccio*? Je ne m'en suis pas aperçu.

Peut-être serait-il opportun de nous demander aussi si l'oeuvre de Garneau est destinée à "aborder aux époques lointaines", et quel rang elle devra occuper dans le classement définitif de la littérature canadienne-française? Il est toujours hasardeux de prophétiser. La postérité parlera. Non pas que soit importante cette raison que le recueil de Garneau est bien léger : une promesse d'immortalité tient en une page. Plusieurs de ses pièces méritent les honneurs d'une anthologie canadienne et même française. Garneau ne sera apprécié à sa valeur que des artistes. Et c'est beaucoup.

En somme, et pour finir, si Garneau n'a pas les ailes de l'aigle, il ressemble à l'hirondelle—à laquelle il se compare volontiers—qui, pour ne pas monter aussi haut, n'en vole pas moins en plein azur!

Albert Lozeau.

Janvier 1907.



Lettres à un Ami sur la Liberté Morale

PAR J. FLAHAULT,

professeur agrégé à l'Université Laval, Montréal.

LETTRE V.

Ah! mon cher Etienne, je suis ravi, charmé, émerveillé, enthousiasmé d'une lecture que je viens de terminer. Quel es donc ce chef-d'oeuvre? diras-tu sceptique, en riant de me voir ainsi surexcité. Mon Dieu, je n'ai pas dit que c'est un chef-d'oeuvre et je n'ose pas le dire, bien que j'en ai l'envie: on a toujours l'air quelque peu naïf lorsqu'on se pâme d'admiration devant ce que la mode—d'autres diraient plus solennels: le tribunal de l'opinion publique—n'a pas déclaré hors de pair. Au fond, je pense tout de même que c'est un chef-d'oeuvre. Pour moi du moins; car je prétends que nous n'avons pas tous le même mode de vibrer et que ce qui se trouve à l'unisson de mon âme (et qui, pour cette raison, me paraît excellent ou parfait) ne s'accorde pas nécessairement avec la lyre intérieure d'un autre, que nous pouvons ne pas avoir la même résonance. Mais trêve de discours sur la subjectivité du beau. Je viens de lire le "Testament de Silvanus" dans les "Heures d'Histoire," du Vicomte de Vogüé, et j'avoue n'avoir jamais rien trouvé de comparable à ces quarante pages dans tout ce que l'on a vu paraître depuis vingt ans sur les premiers temps du christianisme. Je suis certain que tu y trouverais aussi grand plaisir car le style en est aisé et la pensée profonde. Voici le sujet en deux mots: un catéchumène d'Ephèse, Silvanus, raconte les étapes de sa con-

version dans une sorte de confession dédiée à la belle Damaris, "l'orgueil et le danger de l'Ionie," dont il espère apprendre un jour la conversion. Et l'on entend alors le récit émouvant du combat qui s'est livré dans le coeur de cet homme raffiné, pour qui la douce civilisation grecque n'a pas eu de secret, entre le scepticisme léger et la vie facile qu'il permet, d'une part, et d'autre part, l'austère doctrine du Christ qui demande la soumission de l'esprit et la lutte contre la chair.

Je te parle d'autant plus volontiers de cette lecture qu'elle se rapporte—indirectement il est vrai—à l'objet de nos discussions. Par quel lien subtil?—tu ne le pressens pas. J'espère pourtant te le montrer clairement.

Je t'avais indiqué dans ma dernière lettre quelques textes de Saint-Paul sur l'efficacité de la grâce et sur la liberté de la coopération de l'homme à l'oeuvre du salut. Tu m'as répondu que ces citations te paraissaient en quelque sorte contradictoires, déconcertantes en tout cas par leur opposition. Comme autrefois pour l'Ancien Testament, il te semble que parfois Saint-Paul laisse à Dieu seul la responsabilité du salut et qu'ailleurs il réclame l'intervention de l'homme. C'est toujours cette même question de l'action de la grâce au regard de la liberté de l'individu. Nous la traiterons, sois en sûr. Pour le moment, je veux te faire observer que l'Apôtre ne voulait pas édifier un système que la science ne saurait critiquer. Inspiré par Dieu, dans ses épîtres il énonce des affirmations diverses. Comment s'accordent-elles? Il ne tente pas de l'expliquer et méprise même l'entreprise: "car, dit-il, les armes avec lesquelles nous combattons ne sont point charnelles; elles sont puissantes devant Dieu pour renverser des forteresses. Nous renversons les raisonnements et toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu, et nous assujettissons toute pensée à l'obéissance du Christ." (Seconde épître aux Corinthiens, ch. IV, 10 et 11). A la vérité il ne veut point parler en philosophe et fait peu de cas de la sagesse mondaine: "Que nul ne s'abuse soi-même, écrit-il aux Corinthiens. Si quelqu'un parmi vous pense être sage, dans ce siècle, qu'il devienne fou afin de devenir sage. En effet, la sagesse de ce monde est folie devant Dieu; car il est écrit: "Je prendrai les sages dans leurs ruses." Et encore: "Le Seigneur

connaît les pensées des sages, il sait qu'elles sont vaines." Etant sous l'action de l'Esprit Saint, l'apôtre a le droit de parler avec autorité sans les préoccupations mesquines du savoir humain.

Ecoute maintenant cette page de Vogüé, et dis-moi s'il n'a pas bien exprimé cette sérénité de l'affirmation dans la bouche des envoyés du Christ. Silvanus, qui "a grandi dans le tourbillon d'idées qui emplit Alexandrie, qui s'est assis dans toutes les écoles d'Afrique et plus tard sous les chaires romaines," est maintenant le disciple d'un vieillard ignorant qui lui enseigne la doctrine du Christ : la science profane se trouve en face de la science divine : qui l'emportera ?

"Je commençais, écrit Silvanus en son testament, de m'irriter contre cet ignorant qui jugeait tranquillement mon vaste savoir du haut d'une seule vérité. Je m'efforçais de l'embarrasser en lui proposant des objections subtiles, celles dont j'avais appris le maniement dans les disputes de l'école ; elles traversaient cette âme limpide sans la troubler. Il se bornait à répondre : "Je ne comprends pas ces jeux de l'esprit ; mais quel rapport ont-ils avec le Dieu qui nous enveloppe ? Peux-tu expliquer comme notre Maître, en quelques mots certains, la vie, la mort, l'univers ? As-tu le cœur content, la conscience pure et une douce joie à la pensée de mourir. Sinon, toute ta science n'est que vanité..." La doctrine du Galiléen déroutait toutes mes habitudes de dialectique. Jusqu'alors, j'avais eu affaire à des argumentations pareilles aux miennes, qui forçaient mon esprit de plier pour un temps, en attendant l'heure où il rebondissait et découvrait le faible de son vainqueur. Je sentais cette fois que l'esprit s'escri-mait dans le vide, bien au-dessous de ces affirmations hors de portée ; elles planaient sur les obscurs tumultes du cerveau, et descendaient chercher leur vérification au plus profond de la conscience. A toutes les grandes questions qui tiennent l'âme en suspens, le tisserand répondait par une petite phrase claire et indestructible comme le diamant. Ainsi, quand je mettais le débat sur la morale, il l'arrêtait avec leur unique règle de conduite : "Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit." Et j'étais contraint de m'avouer que l'imagination la plus ingénieuse n'inventerait pas un seul cas où cette règle fut surprise en défaut."....

Ne croirait-on pas entendre Saint-Paul écrivant aux Colossiens : "Prenez garde que personne ne vous ravisse comme une proie par la philosophie et par des enseignements trompeurs, selon une tradition toute humaine et les rudiments du monde, et non selon le Christ." (ch. II. 8) ou mettant en garde Timothée contre la vaine science : "O Timothée, garde le dépôt, en évitant les discours vains et profanes, et tout ce qu'oppose une vaine science qui n'en mérite pas le nom ; quelques-uns, pour en avoir fait profession, ont erré dans la foi." (1ère Epître à Timothée, ch. VI, 20-21).

Je me suis étendu plus que je ne me le proposais d'abord sur les textes de Saint-Paul. J'y fus conduit en observant qu'ils forment, avec l'Evangile, les matériaux sur lesquels a travaillé la théologie chrétienne. Pour résister aux attaques de la philosophie païenne et pour s'opposer aux hérésies naissant dans son propre sein, l'Eglise a dû coordonner les vérités révélées en un corps de doctrine harmonieux et ce fut l'objet des efforts des Pères et des Docteurs. En ce qui concerne la grâce et le libre arbitre, il semble que Saint-Thomas l'ait tenté avec un succès sans égal : "Pour la hauteur et la profondeur des pensées, mais surtout pour la clarté de l'ensemble, dit l'abbé Rohrbacher, (1) ces trois hommes Thomas, Bonaventure et l'auteur de l'Imitation, l'emportent non-seulement sur les plus renommés des anciens philosophes, mais encore sur les plus renommés des penseurs modernes, tels que Bossuet, Fénelon, Malebranche, Pascal, qui semblent leur avoir emprunté ce qu'ils ont de plus beau, et même quelquefois l'avoir altéré.

"Ainsi nous ne trouvons ni dans Pascal, ni dans Malebranche, ni dans Fénelon, ni dans Bossuet, du moins avec la même profondeur, avec la même clarté, avec la même précision, la distinction si essentielle et si fondamentale entre la grâce et la nature, comme nous la trouvons dans Saint-Thomas d'Aquin."

"Aucun philosophe, à notre connaissance, dit M. Fonsegrive, (2) n'a donné des raisons plus justes et plus profondes de l'existence de ce libre pouvoir."

(1) Histoire Universelle de l'Eglise catholique, tome XVIII, p. 449.

(2) G. Fonsegrive. Essai sur le libre arbitre, p. 119.

Avant que je m'efforce de résumer la doctrine du Docteur angélique, je glane parmi les écrits des premiers Pères, quelques citations concernant le sujet en question. Tertullien, arguant de la loi positive remarque qu' "on n'imposerait pas une loi à celui qui n'aurait pas le pouvoir de s'y soumettre librement; on ne menacerait point de punir de mort la transgression si la faute n'était imputable au libre arbitre de l'homme." St-Grégoire de Nazianze écrit: "D'une part, le bien naturel ne mérite pas l'éloge; mais d'autre part le bien librement choisi est louable." St-Jean Chrysostome: "C'est le travail, l'effort qui fait la vertu." Saint-Jérôme: "Où la nécessité règne, il n'y a lieu ni à condamnation, ni à récompense—*Ubi necessitas est, nec damnatio nec corona est.*"

Saint-Augustin va nous retenir plus longtemps. Que l'homme n'obéisse pas toujours à la raison, mais cède parfois à la passion, cela, à son sens, suffit à prouver la liberté car la raison, supérieure par essence à la passion, ne peut être vaincue s'il s'élève entre elles un conflit, que si la volonté apporte à la seconde l'appoint de son pouvoir. Le libre arbitre n'est pas en nous, cause générale de nos actes; les ordres de Dieu, l'attrait de la passion, les penchants de la nature limitent son domaine, mais toujours la résolution, l'intention lui appartient. La responsabilité se mesure à l'intention.

Depuis la faute d'Adam, le libre arbitre est mutilé; l'homme est porté au mal à ce point que par lui-même il ne peut rien pour le bien surnaturel. Même pour les premiers désirs du salut, il faut à l'homme la grâce qui vient réparer, restaurer son libre-arbitre: "la volonté humaine n'acquiert point la grâce par la liberté, mais plutôt, la liberté par la grâce." Loin de s'opposer au libre arbitre, la grâce est sa condition même. La grâce ne dispense pas l'homme de l'action personnelle; celle-ci demeure la condition même du mérite. Saint Augustin ne conteste pas qu'il subsiste une difficulté à accorder l'action souveraine de Dieu avec la liberté de l'homme: "Cette question divine est si difficile à résoudre que, lorsqu'on défend le libre-arbitre, il semble qu'on nie la grâce de Dieu, et quand on affirme la grâce de Dieu, il semble qu'on enlève le libre arbitre."

Quant à la doctrine de Saint Thomas, je me propose de la

diviser en trois chefs principaux qui seront l'affirmation du libre arbitre de l'homme, la définition qui lui convient et sa limitation.

Et tout d'abord l'existence du libre arbitre est nettement affirmée et démontrée. Pour l'instant je néglige les preuves pour retenir surtout les conclusions :

“L'homme est maître de ses actions, et par là diffère des êtres sans raison. *Differt homo ab aliis irrationalibus, in hoc quod est suorum actum dominus.*” (1)

“Par cela même que l'homme est raisonnable, il est nécessaire qu'il jouisse du libre arbitre. *Pro tanto necesse est quod homo sit liberi arbitrii ex hoc ipso quod rationalis est.*” (2)

Par la raison l'homme connaît ses actions, leur but, les moyens qu'il peut employer en vue de ce but; il peut délibérer sur ces moyens et choisir celui qui lui paraît préférable. L'homme est donc en quelque sorte principe de son action—non pas sans doute principe premier puisque tout ce qu'il a d'être lui vient de Dieu,—mais néanmoins véritablement principe—*suorum actum dominus*.

C'est donc de l'intelligence de l'homme que dérive nécessairement le libre arbitre: “*Ubi cumque est intellectus est liberum arbitrium.*” (3)

En second lieu, Saint Thomas indique en quoi consiste le libre arbitre. Le libre arbitre consiste dans le choix des moyens pour atteindre notre fin dernière, la béatitude. “*Liberum arbitrium nihil est aliud quam vis electiva.*” (4)

Voici comment cela doit être entendu. La volonté ne peut avoir qu'un objet formel, le bien: “*Bonum est quod omnia appetunt*” (5) Saint Thomas reprend pour son compte la théorie d'Aristote... Le bien et l'être se confondent. “*Bonum et ens sunt idem secundum rem*” (6): La volonté désire tou-

(1) Summ. Théol. IIa IIae, quæst. 1. a. 1.

(2) Summ. Théol. Ia. quæst. 83, a. 1.

(3) Summ. Theol. Ia q. 59, a. 3.

(4) Summ. Theol. Ia. q. 83, a. 4.

(5) Summ. Theol. Ia. q. 5, a. 5.

(6) Summ. Theol. Ia. q. 5, a. 1.

jours un accroissement d'être: "*Manifestum est quod in tantum est aliquid bonum in quantum est ens.*" (1); l'homme, comme toute chose tend vers sa perfection: "*Omnia appetunt suam perfectionem.*" (2) "*Omnes appetunt suam perfectionem adimpleri*" (3), et par le fait même, chacun veut atteindre le bonheur, car la béatitude, c'est la possession consciente qu'a un être de la perfection de son essence: "*Beatitudo nominat adoptionem finis ultimi*" — "*Beatitudo est bonum perfectum naturae intellectualis, apprehensum per intellectum.*" (4)

Ces derniers mots de Saint Thomas me rappellent un passage de M. Ollé Laprunne que j'en veux rapprocher. Tu me pardonneras bien cette digression, mon cher Etienne; c'est avec toute mon âme que je cause avec toi et ne puis m'astreindre à garder toujours une allure rigidement didactique. Dans une heure de tristesse accablé par la perte d'une illusion qui m'était chère, je m'en prenais à la vie des mécomptes qu'elle nous réserve; je la déclarais mauvaise et niais le bonheur. C'est alors que ces lignes que tu vas lire tombèrent sous mes yeux; je crus avoir trouvé la réponse à ce douloureux problème et l'inscrivis comme une formule infaillible sur le carnet intime auquel je confie mes impressions.

"Le bonheur consiste dans la perfection ou excellence sentie. Ce qui permet de dire que le bonheur est proprement *satisfaction*. Or, pour une nature imparfaite, c'est perfection de devoir, en un sens, à son opération propre sa perfection même et l'excellence, et c'est ce que nous nommons proprement la *vertu*. Par la conformité voulue et constamment voulue au bien, l'être qui a l'habitude de bien faire ou qui est vertueux a une excellence qui a quelque analogie avec l'excellence suprême, et la vertu commence à produire et mérite de produire le plus grand bonheur, qui est de jouir de la vertu même et du Bien qui en est le modèle et la fin. Un tel bonheur est vraiment satisfaction: il

(1) Summ. Theol. Ia. q. 5, a. 1.

(2) Summ. Theol. Ia. q. 5, a. 1.

(3) Summ. Theol. Ia. IIae, q. 1, a. 8.

(4) Summ. Theol. Ia, q. 26, a. 42.

réunit les deux conditions indispensables du bonheur pour un être imparfait de sa nature, puisqu'il le met en possession du Bien qui le passe par une action à lui propre; être établi dans l'ordre, et avoir conscience qu'on s'y est établi librement, c'est être heureux." (1)

Désormais, ajoutai-je, efforce-toi d'imiter le Sage qui pour installer en soi-même le bonheur ne cherche qu'à sortir de soi-même pour aller vers Dieu, le Bien suprême.

Je ferme ici cette parenthèse. Je ne l'ai ouverte que pour te montrer la similitude des conceptions du théologien du Moyen-Âge et du philosophe du XIXe siècle.

D'après Saint Thomas, la fin dernière de nos actes s'impose à nous; c'est le bonheur et personne n'échappe à sa domination. L'homme est toujours "déterminé" par la recherche du bonheur. Mais alors, que devient la liberté? diras-tu. La liberté n'en existe pas moins et pour deux causes: Tout d'abord, il existe des biens contingents, dont ne dépend pas absolument le développement de l'être; ils peuvent exister ou ne pas exister sans que la fin de l'homme soit compromise, ni même en rien engagée. La liberté existera donc au regard de ces biens; la volonté pourra librement choisir parmi ces éventualités puisqu'il n'y a pas de rapport de nécessité qui les lie à la béatitude. D'autre part, le libre arbitre existe même à l'égard des éléments essentiels à la béatitude; il résulte alors de l'indétermination des moyens propres à nous conduire à notre fin. La faiblesse de notre raison ne nous faisant pas apercevoir la nécessité de faire tel acte ou tel autre, nous demeurons libres d'adopter tel parti ou tel autre. "L'intention, dit Saint Thomas, se porte vers la fin; le choix n'existe que pour les moyens. *Intentio est finis; electio autem est eorum quae sunt ad finem*" (2). Si la raison avait une telle vigueur qu'elle nous montre toujours les moyens les meilleurs pour réaliser notre fin, la liberté n'existerait pas; mais disons plutôt que la raison pure, elle, n'existe pas pour motiver notre choix, qu'elle est toujours plus ou moins obscurcie par l'ignorance des

(1) Le Prix de la vie, le Bien et le Bonheur, p. 218, 219.

(2) Summ. Theol. Ia, IIae, q. 13, a. 2.

dernières conséquences de nos actes, par l'appétit de la chair plus ou moins renforcé par l'habitude, par le concours des circonstances, qui, le plus souvent en pratique déterminent nos préférences—ou plutôt, qui "décident" notre conduite, car il n'y a pas dans la résolution cet élément de fatalité, de nécessité qu'implique le mot "déterminer".

Pour Saint-Thomas comme pour Aristote, (1) c'est dans l'élection du moyen que réside la liberté même: "*Naturam liberi arbitrii ex electione considerare oportet*" (2). Deux lignes suffisent à résumer cette seconde partie: L'homme veut nécessairement le bonheur; beaucoup de chemins s'offrent à lui; il les compare et prend celui qui lui paraît aboutir.

Et voyons maintenant si le libre arbitre de l'homme est indéfini ou s'il se trouve limité par quelque endroit en raison de sa nature propre ou de la puissance du Créateur.

Depuis la chute d'Adam le libre arbitre de l'homme est amoindri. Incliné au mal, l'homme par lui-même ne peut rien de bon au point de vue surnaturel. Il lui faut la grâce, secours surnaturel que Dieu lui accorde pour mériter la vie éternelle. "Ce serait pourtant erreur de croire que la grâce divine n'est devenue nécessaire à l'homme que depuis sa chute:

"Pour que l'homme puisse mériter la vie éternelle et même en concevoir la pensée, il lui faut, en tout état de nature, un secours surnaturel, une certaine participation à la nature divine. L'homme ne pouvait s'élever en ce sens jusqu'à Dieu, il faut que Dieu descende jusqu'à l'homme, pour le déifier en quelque sorte. Or, cette ineffable condescendance de la part de Dieu, cette participation à la nature divine, cette déification de l'homme, c'est la grâce." (3)

L'homme ne peut se sauver sans la grâce: par là s'affirme le souverain domaine de Dieu sur sa créature; domaine infiniment

(1) Dans la première conférence du carême de 1891, sur les Fondements de la Moralité, Mgr d'Hulst met en parallèle la doctrine d'Aristote et celle de Saint Thomas. Nos lecteurs s'y reporteront avec intérêt.

(2) Summ. Theol. Ia, q. 83, a. 3.

(3) Histoire Universelle de l'Eglise Catholique, par l'abbé Rohrbacher, tome XXV, p. 455.

miséricordieux d'ailleurs, puisque jamais la grâce n'est refusée à celui qui la demande humblement.

Mais alors surgit devant nous cette importante question : "Comment l'action d'un Dieu peut-elle s'accorder avec la liberté d'un homme soumis à sa puissance? Comment la souveraineté du Créateur se concilie-t-elle avec le libre arbitre de sa créature?"

Saint Thomas, il me semble, n'a pas prétendu résoudre la difficulté. Il se borne à déclarer que l'harmonie s'établit sans s'efforcer d'en préciser le processus. Dieu certainement est cause première et universelle mais appartient-il à l'homme de jamais définir le mode d'activité de la causalité divine: "Dans ces mystérieux problèmes, dit l'abbé Hippolyte Gayraud(1), la sagesse conseille de se contenter de demi-clartés et de visions indistinctes," et il ajoute: "N'est-ce pas surtout dans cette sobriété de savoir que paraît plus judicieux et admirable le génie de Saint Thomas d'Aquin," et ailleurs encore: "Saint Thomas a mieux aimé laisser dans l'ombre les rapports de la divine causalité avec la divine prescience d'une part, et de l'autre avec le libre arbitre des créatures. Quoique cette position ne soit pas à l'abri de toute attaque, peut-être cependant a-t-elle été choisie avec une haute sagesse." (2)

Pourtant deux illustres écoles catholiques prétendent interpréter par leur doctrine l'enseignement de Saint Thomas. L'un de ces systèmes a été imaginé par un jésuite espagnol Molina, professeur de théologie à l'université d'Evora qui l'exposa dans un ouvrage intitulé: "Concorde du libre arbitre avec la grâce et la prédestination." L'autre a pour auteur le dominicain Banez, espagnol également qui fut le confesseur de sainte Thérèse; on l'appelle thomiste, assez improprement ce me semble, puisque saint Thomas ne l'a pas explicitement enseigné. Le premier soutient que la volonté de Dieu se met toujours d'accord avec la liberté de l'homme; le second, que la volonté de Dieu incline et meut la volonté de l'homme (Fonsegrive). Aucune de ces opinions n'ayant été condamnée par le Saint

(1) H. Gayraud, Saint-Thomas et le prédéterminisme, p. 134.

(2) H. Gayraud, Saint-Thomas et le prédéterminisme, Préface, p. 9.

Siège Apostolique ne peut subir l'anathème des partisans de l'autre doctrine. A la vérité, cela s'est bien produit dans le cours des âges et la lutte fut souvent chaude, les débats passionnés, entre jésuites et dominicains. Ces derniers prirent vivement à partie Molina et le déférèrent à l'Inquisition; la cause portée à Rome, suscita devant la congrégation "*De auxiliis*" d'ardentes controverses qui durèrent dix années, puis le pape Paul V refusant de se prononcer, renvoya les deux parties en leur défendant de s'accuser mutuellement d'hérésie; ce qu'elles ont cessé de faire en effet; depuis lors, les deux systèmes ont droit de cité dans l'enseignement catholique.

Il est inutile, n'est-ce pas, mon cher Etienne, de te faire remarquer que je suis fort incompetent en la matière et que je me rendrais parfaitement ridicule si je prétendais trancher une question que trois siècles n'ont pas résolue.

Par suite, si je te dis que personnellement, je préfère le molinisme à la doctrine bannésienne, parce qu'il me semble respecter mieux le libre arbitre de l'homme, tu voudras ne pas tenir ceci pour un jugement—qu'il serait absurde de ma part de porter—mais pour une simple opinion à laquelle je ne tiens pas plus que de raison. Je crois qu'il t'intéressera de connaître les doctrines en présence, mais comme je craindrais de n'en être pas un interprète fidèle, je laisse la parole à un théologien :

"La première question débattue entre les thomistes et les molinistes a pour objet la divine prescience de nos actes libres futurs.

"Il ne s'agit pas de démontrer que Dieu connaît les actes libres, même les actes futurs. Ce point est admis de tous les philosophes et théologiens catholiques. La question porte uniquement sur la manière d'expliquer cette divine prescience.

"Suivant les thomistes, la raison formelle de la connaissance que Dieu a de nos actes libres, c'est qu'il *veut* ou qu'il *permet* qu'ils soient; il veut les actes bons, il permet le péché. Cette volonté de Dieu, approbative ou seulement permissive, les thomistes l'appellent *décret prédéterminant*. C'est pourquoi l'on dit, dans cette théorie, que Dieu connaît nos actes libres dans ses décrets, *in suis decretis*. Pour parler en scolastique, les décrets divins sont, d'après les thomistes, la raison propre et for-

melle pour laquelle l'essence divine est le *medium* de la prescience de nos actes libres futurs.

“Les molinistes, au contraire, enseignent que l'existence future ou *futurition* de chacun de nos actes libres est *ab aeterno* une vérité certaine et déterminée indépendamment de la volonté divine. Il s'ensuit que Dieu, à qui nulle vérité n'est cachée, les connaît indépendamment de sa volonté. C'est la théorie de la *science moyenne*. Un moliniste l'a exposée fort clairement en ces termes: “On a toujours distingué en philosophie entre le possible et le futur. Un possible est un être ou un événement qui peut être réalisé; un futur est un être ou un événement qui sera réalisé. Mais entre le possible et le futur, il y a place pour un terme d'une objectivité spéciale: le futur conditionnel ou, comme on l'appelle quelquefois, le futurible. Le futurible est l'être ou l'événement qui serait réalisé si certaine condition venait à être posée. C'est plus qu'un possible, car on doit dire de lui non seulement qu'il peut exister, mais encore qu'il existera si la condition dont il dépend est réalisée; c'est moins qu'un futur, car son existence reste indéterminée avec celle de la condition purement possible. Le place du futurible est donc bien entre le possible et le futur et son objectivité a un caractère irréductible (1).” Tel est l'objet précis de la *science moyenne*. On conçoit aisément que Dieu, grâce à cette prescience, connaisse avec certitude nos actes libres futurs. Il sait en effet par elle quel acte ferait chaque cause libre possible dans l'infinité des conditions et circonstances possibles où elle pourrait être placée. Il connaît donc les actes comme futurs, dès lors qu'il veut mettre les causes dans telles ou telles circonstances et conditions déterminées.

“Voilà les théories en présence: d'une part, les *décrets prédéterminants*; de l'autre, la *science moyenne*. (2)

“Le second point de la controverse engagée entre les thomistes et les molinistes au sujet du véritable sentiment de Saint Thomas d'Aquin, porte sur la causalité de Dieu. Comment

(1) R. P. Théodore de Regnon, S.J., dans Banez et Molina, p. 110.

(2) H. Gayraud, Saint-Thomas et le prédéterminisme, page 17 et suiv.

Dieu est-il cause efficiente des opérations des créatures, en particulier de nos actes libres? Comment cette divine causalité s'accorde-t-elle avec la contingence des causes secondes, surtout avec notre liberté?...

“D'après l'opinion commune des molinistes, le concours que Dieu, cause première, donne à toutes les opérations des causes créées tant naturelles que volontaires, est très exactement désigné sous le nom de *concours simultané*. Les métaphysiciens de cette école enseignent que Dieu doit, il est vrai, produire l'acte et l'effet *avec* la cause seconde en même temps que celle-ci; mais il n'est pas nécessaire, disent-ils, de concevoir que ce concours divin atteigne et touche la cause seconde pour parvenir à l'acte et à l'effet. La cause seconde n'est pas un *intermédiaire* entre Dieu et l'acte ou l'effet produits. Dieu et la cause seconde agissent directement, immédiatement, comme deux hommes, par exemple, agissant de concert en tirant une barque. Du reste, l'expression est claire: c'est un *concours simultané*.

“Ce concours est déterminé à tel acte et à tel effet par la nature spécifique et la disposition actuelle de la cause seconde. Il s'ensuit qu'il n'est opposé en rien à la contingence des causes naturelles, ni à la liberté des causes volontaires. On peut dire que c'est la cause seconde, en particulier la cause libre, qui règle et détermine l'efficace du concours divin, en ce sens que Dieu agit conformément à la détermination de la volonté, détermination qu'il connaît à l'état de futur conditionnel par sa science moyenne. Grâce à cette prescience, il est facile d'accorder notre libre arbitre avec la causalité efficiente de Dieu. Dieu agit en nous et avec nous comme il sait que nous voulons agir nous-mêmes.

“Plusieurs d'entre les Molinistes rejettent le *concours simultané* et admettent une action de Dieu sur la cause seconde, une sorte d'impulsion ou de *motion physique*, qu'ils ne refusent pas absolument d'appeler, une *prémotion*. Mais, quant à la détermination de cette motion divine à tel acte ou à tel effet particulier, ils raisonnent comme le commun des molinistes et mettent en jeu la science moyenne.

“Les thomistes soutiennent que Dieu meut physiquement les causes secondes, et que cette motion physique est non-seulement

une prémotion, mais une véritable et très efficace *prédétermination*. Dieu, disent-ils, met en mouvement la cause créée, et cette mise en mouvement n'est pas une impulsion générale et indéterminée que la cause créée particularise et détermine à produire tel acte et tel effet; mais elle est spécialisée, particularisée, déterminée par elle-même à tel acte et à tel effet, et c'est elle qui cause efficacement la détermination actuelle de la créature. Voilà ce que les thomistes entendent par la *prédétermination physique*.

“Que devient la liberté sous une pareille action divine? Les thomistes ne réussissent pas à l'expliquer. C'est le point mystérieux de leur système. Ils rappellent que la causalité divine est une causalité transcendante, d'un ordre infiniment supérieur à ceux de la causalité nécessaire et de la causalité contingente ou libre, une causalité source de toute causalité créée, et ils en concluent logiquement que la causalité divine ne peut nuire ni à la contingence ni à la liberté. La conclusion est rigoureuse, mais il reste encore à expliquer comment ce mode spécial de causalité divine, qui consiste dans la prédétermination physique, ne détruit pas l'indétermination de la volonté, en quoi consiste précisément notre libre arbitre.” (1)

Voici comment le R. P. Monsabré justifiait la théorie thomiste devant ses auditeurs de Notre-Dame de Paris: (2) “Si la détermination est l'acte de l'homme tout seul, disait-il, le bien et les mérites dont elle est la racine échappent à la suprême efficacité de la cause première...” “Dieu n'est pas cause première, s'il ne produit en nous l'être, les puissances et les actes mêmes des puissances...” “C'est par la vertu de cette motion divine (*prémotion physique*) que notre volonté se détermine efficacement à telle ou telle action; autrement elle resterait à l'état de pure puissance...”

“La liberté se révolte contre une pareille motion, poursuit-il. Saint Thomas répond: “Oui, l'homme possède le domaine de ses actes; mais non pas à l'exclusion de la cause première. (3)

(1) H. Gayraud. Ouvrage cité, p. 69 et suiv.

(2) Conférences de Notre-Dame. Carême 1876.

(3) Quaest. 3. De potens, a. 7, ad. 13.

S'il est nécessaire que le libre arbitre soit cause de son mouvement, il n'est point nécessaire qu'il en soit la première cause..." "Dieu fait en nous l'acte et son mode."

L'orateur prévoit aussitôt l'objection qu'on lui fera. "Mais alors, dira-t-on, Dieu prend la responsabilité du mal que nous faisons. Saint Thomas répond: "Dieu est la cause première de tout ce qu'il y a d'être dans nos actes, mais le mal n'est pas un être, c'est la privation d'être. Cette privation d'être s'arrête à nous, qui sommes des causes défectibles, et ne remonte pas jusqu'à la première cause qui ne peut défaillir. Si je boîte, ce n'est pas à mon âme, principe du mouvement, mais à ma jambe mal conformée, qu'il faut attribuer le défaut de ma marche; si je pêche, ce n'est pas à Dieu, cause première et indéfectible de mes actes, mais à mon libre arbitre défaillant, qu'il faut attribuer mon péché. J'en ai seul la responsabilité. Dieu n'est responsable que de ce qu'il y a de bien dans l'acte matériel du péché (1)."

Le thomisme aujourd'hui semble ne plus avoir la même faveur et le même prestige qu'autrefois: d'illustres partisans l'abandonnent. M. l'abbé Gayraud, après avoir écrit pour sa défense deux opuscules: *Thomisme et Molinisme, Providence et libre arbitre*, après avoir répondu au livre du R. P. de Regnon, "*Banêz et Molina*" par la "*Critique du Molinisme*"—déclare dans "*Saint Thomas et le prédéterminisme*" que "l'opinion qu'il s'était formée concernant les rapports de la Divine Providence avec la libre volonté de l'homme s'est un peu modifiée à la suite d'une étude nouvelle et plus indépendante des textes de Saint Thomas d'Aquin.

Tout récemment je lisais un article du R. P. Sortais (2) relatant qu'un dominicain italien, le R. P. Papagni rejetait à son tour la prédétermination physique et prétendait qu'on attribuait à tort à Saint Thomas la paternité de cette doctrine. Cette déclaration, paraît-il, fut sensationnelle dans le monde théologien. Je reproduis ci-dessous deux arguments cités dans la revue:

(1) Summ. Theol. Ia IIae, quaest. 79, a. 2.

(2) Etudes de PP. de la Cie de Jésus, 5 mars 1905.

“1° Cette théorie admise, dit le R. P. Papagni, la responsabilité morale n'est pas possible, et la punition de la créature n'est pas juste. Car celle-ci, ne pouvant poser un acte sans la motion spéciale correspondante, ne peut faire une action commandée si elle n'a pas la motion, et, si elle l'a, elle ne peut pas ne pas faire l'action défendue, puisque la motion est essentiellement efficace et ne peut rester sans effet. Donc, quand la créature est accusée et punie pour des actions ordonnées et non exécutées, ou pour des actions défendues et commises, elle est accusée et punie pour des actes qu'elle était dans l'impossibilité physique de faire ou d'omettre; ce qui est injuste et absurde.

“2° La liberté consiste essentiellement dans le pouvoir qu'a l'agent relativement à ses actions, pouvoir de faire l'une ou l'autre à son gré! Or, la théorie de la prédétermination admise, la puissance créée, avant la motion, est incomplète et ne peut agir; après la motion elle est complète; mais, comme elle est intrinsèquement déterminée à une seule action individuelle, elle est incapable de l'omettre ou d'en faire un autre; c'est pourquoi il ne peut y avoir, du côté de la créature, ni élection, ni liberté.

...“Tout ce qu'on répond pour se tirer d'affaire se ramène à des paroles dépourvues de sens ou à des incohérences et à des contradictions.”

Et le R. P. Papagni conclut dans une lettre au cardinal de Bénévent: “Des courtes réflexions que je viens de vous soumettre apparaît clairement, Monseigneur, combien cette fausse doctrine, touchant la motion divine dans les créatures, introduite après coup, corrompt la pensée de Saint Thomas et exerce une influence pernicieuse sur les principales matières de la philosophie et de la théologie; car, partout, elle altère et dénature la pensée du saint docteur, mêlant à sa doctrine des difficultés et des taches qui lui sont étrangères.”

C'est en somme, à dix années d'intervalle la déclaration de l'abbé Hippolyte Gayraud: “Au sujet de la prescience divine de nos actes libres, je ne regarde plus comme absolument certain que Saint Thomas ait enseigné les principes du système des prédéterministes. Il me paraît douteux que Saint Thomas eût approuvé leurs conséquences, et adopté les *décrets prédéterminants*...”

“ Au sujet du concours divin, je tiens aujourd’hui que la motion dans laquelle Saint Thomas fait consister ce concours, n’est pas, au moins, pour les actes libres, une véritable *prétermination physique*. . . Je crois donc que Saint Thomas n’est pas prédéterministe.” (1) Et cela semble bien résulter du texte suivant : “ Dieu meut toutes choses selon leur condition ; de sorte que les causes nécessaires produisent par la motion divine des effets nécessaires, tandis que les effets contingents résultent des causes contingentes. . . Il répugnerait donc davantage à la motion divine que la volonté fût mue nécessairement, ce qui ne convient pas à sa nature, que si elle était mue librement, parce que cela convient à sa nature.” (2)

M. l’abbé Gayraud ajoute aussitôt : Il n’est pas moliniste non plus. Sa doctrine me semble toujours ouvertement contraire au système de la science moyenne. . .” et il dit ailleurs : “ Il s’est toujours rencontré des théologiens qui ont soutenu que Saint Thomas n’était ni prédéterministe ni moliniste.” C’est aussi l’opinion de M. Fonsegrive : “ les thomistes et les molinistes ont les uns et les autres le même tort, celui de vouloir donner des raisons humaines des choses divines. . . Affirmons l’harmonie, la convenance, l’accord, c’est tout ce que nous pouvons faire, c’est aussi ce que fait Saint Thomas.” (3)

C’est entendu, Saint Thomas n’est ni prédéterministe ni moliniste, mais cela ne prouve pas que l’une de ces doctrines ne soit la vraie et la controverse n’est pas éteinte. . . Pourtant. l’opinion bannésienne me semble laisser bien peu de place à la liberté de l’homme, et prêter main-forte, assurément contre la volonté de ses partisans, au déterminisme physiologique et au déterminisme historique, cousins germains du déterminisme théologique.

Et voilà pourquoi je me sens porté de préférence vers la doctrine de Molina, assuré d’ailleurs de m’y trouver en bonne compagnie, avec les Suarez, les François de Sales, les cardinaux Bellarmin et du Perron, sans oublier Joseph de Maistre qui

(1) Saint-Thomas et le prédéterminisme, préface, p 6 et 7.

(2) Summ. Theol. Ia, IIae, quaest. 10, a. 4.

(3) Essai sur le libre arbitre, p. 117, 118.

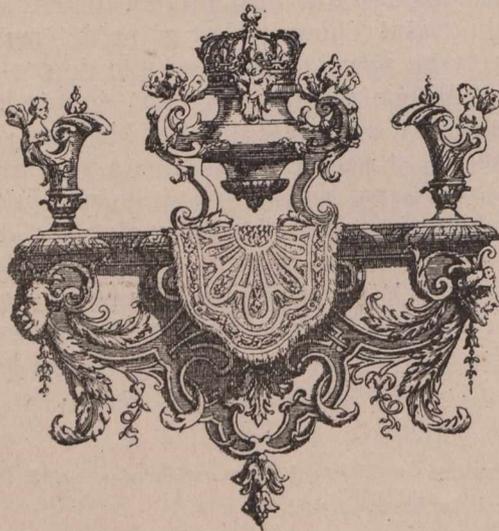
voyait dans le molinisme un "système qui présente après tout le plus heureux effort qui ait été fait par la philosophie chrétienne pour accorder ensemble, suivant les forces de notre faible intelligence, *res olim dissociatas, libertatem et principatum*," c'est-à-dire la liberté de l'homme et la souveraineté de Dieu."

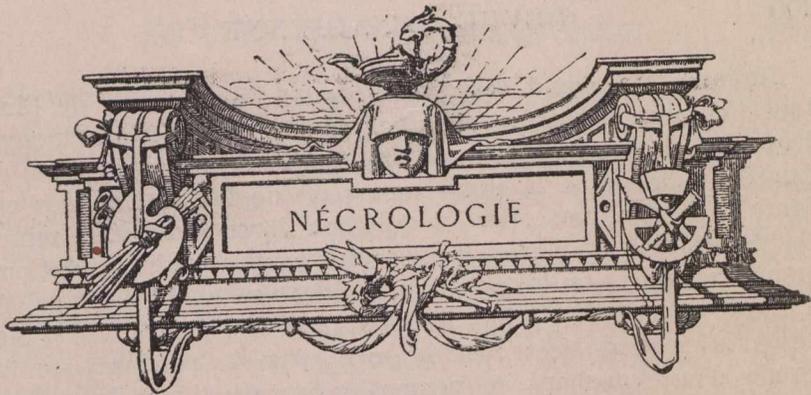
Quelle interminable lettre, mon cher Etienne! J'en suis confus. J'espère cependant que tu l'auras lue jusqu'au bout avec attention, sinon avec intérêt, parce qu'elle contribuera beaucoup, il me semble, à t'instruire de la doctrine catholique concernant la liberté morale.

Et maintenant, je me hâte de la clore; je ne plaisante pas, en parlant ainsi: il m'eût été bien difficile de l'achever plus tôt sans interrompre d'une façon fâcheuse l'exposé d'une question qui demandait à être présentée d'un seul jet.

Au revoir, mon cher ami; je me propose de commencer la prochaine fois l'étude philosophique du problème que nous discutons. Vale, comme disait Cicéron.

(A suivre)





A la Mémoire de Madame Marchand



L'ANNEE scolaire 1906-1907 a vu disparaître une digne éducatrice dans la personne de Madame Marchand, décédée le 26 novembre dernier. Cette femme de mérite, dont la carrière laborieuse fut un long dévouement à la cause de l'éducation, créa pour ainsi dire à Montréal, l'enseignement laïque pour jeunes filles.

Madame Marchand (Malvina Lemire), née en 1844 à Saint-Charles de Richelieu, avait reçu une instruction solide. En 1862, elle épousa M. Médéric Marchand, avocat. Devenue veuve à l'âge de 24 ans, elle résolut de se livrer à l'enseignement. Sa précoce expérience de la vie jointe à un goût naturel des choses de l'éducation, devaient lui assurer le succès de son oeuvre. L'académie qui compte aujourd'hui près de 400 élèves, débuta en 1869, au No 13 rue St-Dominique avec 36 élèves. Grâce à ses qualités de femme du monde, à son affabilité de caractère surtout, la jeune directrice obtint l'appui de personnes influentes, et la même année de sa fondation, l'académie recevait la subvention des commissaires d'écoles. M. l'abbé Daniel, s'intéressa vivement à l'institution naissante, et pendant plus de 30 ans, il dirigea les élèves avec un zèle et un dévouement admirables.

Madame Marchand comprenait toute l'importance de l'instruction pour la femme dans quelque position qu'elle se trouve. Dans les classes populaires surtout, n'est-ce pas à la mère de famille qu'incombe la plus large part de l'éducation des enfants? N'est-ce pas elle qui doit équilibrer souvent le mince budget destiné à pourvoir aux besoins les plus puissants? Comment accomplira-t-elle ces nombreux devoirs, si elle a été privée d'une instruction à la fois intelligente et éclairée? Aussi madame Marchand s'est-elle toujours efforcée pendant ses 37 années d'enseignement, de former des femmes dignes de ce nom, c'est-à-dire des femmes solides par l'esprit, le jugement et le cœur.

Elle voulait encore que ses élèves fussent prêtes à la lutte pour la vie, à se subvenir à elles-mêmes, à aider quelques vieux parents usés à la tâche, à remplacer le chef de famille, à gagner pour tous au besoin.

Ce serait une statistique intéressante de relever le nom de toutes les femmes d'aujourd'hui qui ont reçu leur instruction chez Madame Marchand. On en trouverait non-seulement à la tête de jeunes familles distinguées, mais encore un grand nombre occupant des positions lucratives dans nos bureaux ou nos maisons de commerce. Plusieurs sont religieuses dans les différentes communautés de la ville ou même dans des pays éloignés. Enfin c'est par centaines que dans le corps enseignant, se comptent celles qui à leur tour répandent les bienfaits de l'instruction à la ville ou dans nos campagnes.

Ce qui tenait surtout au cœur de Madame Marchand, c'était de former des institutrices. A la fin de chaque année scolaire, elle ne manquait jamais d'encourager les enfants à terminer leurs études, afin d'obtenir un brevet d'enseignement. "Croyez-en mon expérience, disait-elle, un jour peut-être ce diplôme vous sera d'un précieux secours." Aux élèves les plus avancées, elle ajoutait: "Si vos parents ne peuvent plus continuer les sacrifices qu'ils se sont imposés jusqu'ici, que la question pécuniaire ne vous arrête point, revenez, les portes de l'académie vous seront toutes grandes ouvertes." C'est grâce à cette générosité toujours vivace qu'au delà de mille élèves ont obtenu des brevets d'école élémentaire, d'école modèle ou d'académie.

Jamais louange ne fut plus agréable à cette dévouée directrice que celle que lui adressa M. de la Bruère, surintendant de l'instruction publique, lorsque présidant une distribution de prix, il dit : "Je suis heureux de constater publiquement que cette académie est dans toute la province, l'institution qui envoie le plus de candidats au bureau central, et ce, avec beaucoup de succès, d'après le témoignage même de MM. les Examinateurs." Et plus tard encore, comme elle fut réjouie d'entendre M. l'abbé Perrier, visiteur général, dire aux élèves de 7^e et 8^e année, que leur classe pouvait être qualifiée d'école normale ! Jusqu'à ses derniers jours, elle se plaisait à rappeler ces quelques paroles lui prouvant que son but était compris.

Avec une vie si laborieuse, Madame Marchand sut encore trouver le temps de s'occuper d'oeuvres charitables. Elle était dame patronesse à l'hôpital Notre-Dame, à l'hospice des incurables, au couvent des soeurs de Miséricorde et à l'asile de la Providence. Elle soulagea de plus maintes infortunes cachées, car jamais personne n'implora en vain son aide dans les circonstances difficiles.

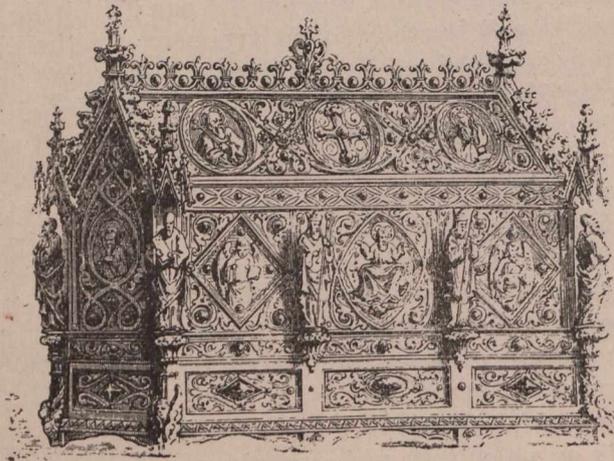
Sa piété n'était pas moindre que sa générosité. Possédant un grand fond de religion, elle engageait ses élèves à suivre le chemin de la vertu, à ne négliger aucune de leurs pratiques religieuses. Mais, disait-elle souvent, "sachez mettre votre vie d'accord avec vos croyances, il ne suffit pas d'avoir de la piété, il faut que l'âme et le coeur soient vraiment chrétiens."

Enfin, tous ceux qui ont connu Madame Marchand ont su apprécier cette distinction, cette aménité, cette bienveillance de langage, de manières et de procédés qui la rendaient si sympathique à ses amis et particulièrement aux jeunes filles placées sous sa garde. Jamais celles-ci n'oublieront son affection vigilante, sa tendresse sans cesse en éveil qui réchauffait le coeur en même temps que l'esprit, qui stimulait l'énergie, le courage, l'ambition si peu constante dans le jeune âge, sa sollicitude maternelle qui ne s'est jamais ralentie. Cette habile directrice savait que si l'éducation est une oeuvre de raison et de lumière, d'élévation et de force, c'est avant tout, une oeuvre d'amour et de dévouement. Ce n'est qu'en se faisant aimer qu'on se fait obéir, mais on ne se fait vraiment aimer qu'en se faisant estimer.

La sympathie qu'elle avait su faire naître autour d'elle a été bien prouvée par l'affluence considérable d'amis et d'anciennes élèves qui assistaient à ses funérailles. L'église Saint-Jacques avait peine à contenir toutes les personnes venues pour rendre un dernier hommage à cette femme de bien.

Ah! Dieu doit être généreux envers ces âmes d'élite qui se présentent à lui après une vie aussi utile et aussi féconde que le fut celle de Madame Marchand! Depuis longtemps déjà, sa famille la priait instamment de jouir d'un repos bien mérité, mais en faisant si vaillamment son devoir, elle avait fini par aimer ce devoir au point de dépenser sans compter ses dernières forces. Elle est morte au poste, après une journée bien remplie, passée au milieu de ses chères élèves. Après avoir lutté, travaillé jusqu'au dernier jour, elle est allée là-haut, recevoir la récompense due à ses labeurs. Dieu lui permettra sans doute, de veiller sur l'académie qu'elle a fondée, et d'aider celles qui après avoir marché avec elle, vont maintenant honorer sa mémoire en continuant l'oeuvre entreprise avec tant d'ardeur par cette femme qui a laissé un souvenir impérissable.

Athénais Bibaud.



A Travers les Faits et les Œuvres

Le bill d'éducation en Angleterre.—Une conférence entre les deux Chambres.—Pas d'entente possible.—Graves paroles de Sir Henry Campbell Bannerman.—En Russie.—Les attentats terroristes.—Une série d'assassinats.—Démission d'un ministre.—La campagne électorale.—Une assemblée publique à Saint-Petersbourg.—En Allemagne.—Une crise électorale.—Le rejet des crédits coloniaux au Reichstag.—Dissolution du Parlement.—Une coalition.—Le gouvernement, le centre et les autres partis.—Les perspectives du scrutin.—En France.—Oppression et spoliation.—La nouvelle loi Briand.—Le débat.—Nouvelle encyclique du Pape.—La guerre à Dieu.—A l'Académie.—Réception de M. Ribot.—Au Canada.

Nous avons annoncé dans notre dernière chronique le décès parlementaire du bill d'éducation présenté par le cabinet libéral anglais. Notre courrier d'Europe nous a apporté depuis des détails additionnels sur ses derniers instants. On a essayé de le sauver au moyen d'une conférence entre les représentants des deux partis. Cette réunion s'est tenue à Crewe House; le gouvernement était représenté par lord Crewe, MM. Asquith et Birrell, et l'opposition par lord Lansdowne, M. Balfour, lord Saint-Albans et l'archevêque de Cantorbéry. Après une heure et demie de délibérations, on n'a pu trouver un terrain d'entente. Et à la séance du 20 décembre, le premier ministre, Sir Henry Campbell Bannerman s'est levé dans la Chambre des Communes pour annoncer l'abandon du bill. Il a prononcé alors ces graves paroles :

“ Le cadavre que les Lords ont laissé sur le seuil de leur porte peut être maintenant porté hors de la vue des hommes. Mais il s'agit de savoir si les résultats des dernières élections compteront pour rien.

“ La question de l'instruction publique est posée depuis 1902 par la loi qu'a fait voter le précédent cabinet, et il ne pourra y avoir ni paix ni trêve tant que cette loi n'aura pas été modifiée.

“ Le parti libéral a été porté au pouvoir par un grand mouvement de l’opinion publique, déterminé en grande partie par cette question, et l’oeuvre de ce parti, de cette Chambre se trouve détruite par le parti adverse irrémédiablement condamné par les électeurs. Mais heureusement, les ressources de la Constitution britannique ne se trouvent pas épuisées, non plus que celles de la Chambre des communes. Un moyen existe certainement, et on le trouvera, de faire prévaloir la volonté du pays, exprimée par ses représentants élus.

“ Le gouvernement et ses partisans veulent la paix et la conciliation. La seule note discordante dans le débat final est venue de M. Balfour qui a prêché la guerre. Notre but était d’établir un système d’instruction nationale et non confessionnelle ni sectaire, sur les bases générales du christianisme, afin de mettre l’instruction publique au service de la communauté et non au service d’une église ou d’une secte quelconque.”

N’en déplais au premier ministre britannique, quel que fût le dessein du gouvernement, le résultat de son bill était d’établir virtuellement en Angleterre le régime de l’école neutre. La chambre des lords a défendu, dans cette question, le grand principe de l’école religieuse. Mieux que le ministère et la majorité des Communes, elle a servi le véritable intérêt national, et s’est montrée fidèle aux traditions chrétiennes de l’Angleterre.

Evidemment la question n’en restera pas là. Les paroles de Sir Henry Campbell Bannerman indiquent que le ministère n’entend pas céder devant l’opposition des lords. Va-t-il se lancer dans une campagne à fond contre la Chambre haute? Quelle tournure va prendre ce redoutable conflit? D’ici à quelque temps la politique intérieure promet d’être mouvementée en Angleterre.

* * *

En Russie, quoique la situation générale soit sensiblement meilleure qu’il y a un an, cependant les attentats terroristes n’ont pas cessé de se produire çà et là. C’est ainsi que le comte Alexis Ignatief, membre du Conseil de l’empire, a été assassiné dans une salle de buffet, à Iver, le 22 décembre dernier. Il était

d'opinions très réactionnaires, et les fauteurs de la révolution craignaient depuis longtemps qu'il ne devînt premier ministre.

M. Litvinof, gouverneur d'Omsk, a été tué le 28 décembre par deux inconnus.

Le préfet de police de Saint-Pétersbourg, le baron de Launitz, a aussi été tué à coups de revolver, le 3 janvier, en sortant de la consécration d'une église, par un jeune homme qui s'est immédiatement flambé la cervelle.

Le 4 janvier, en pleine perspective Newsky, quatre jeunes gens pénétrèrent dans l'appartement du général Stchepkine, ancien gouverneur de Sibérie, le garrottèrent, lui et sa femme, et dévalisèrent les meubles.

On a trouvé au cours de récentes visites domiciliaires, une liste de vingt-sept personnes condamnées à mort par les anarchistes. Sur cette liste figuraient les noms du comte Ignatief, du général de Launitz, de l'amiral Doubassof, du major général Litvinof, et du préfet de Moscou, le major général Reinboldt. Comme on le voit, le parti du crime n'a pas encore désarmé.

Un homme politique important, M. Gourko, adjoint du ministre de l'intérieur, a été relevé de ses fonctions, parce qu'il s'est trouvé impliqué dans une affaire de fourniture de blés. Dans l'ancienne Douma il avait pris une attitude accentuée qui lui avait valu les sympathies de tous les éléments réactionnaires. Au ministère ceux-ci comptaient sur lui pour contrebalancer l'influence de M. Stolypine dont le programme est vraiment constitutionnel. La révocation de M. Gourko fortifie le premier-ministre, qui veut appliquer à tous une loi égale et faire régner l'intégrité dans l'administration.

Les partis sont en campagne pour les élections de la nouvelle Douma. Chose peu commune en Russie, une assemblée contradictoire a eu lieu à Saint-Pétersbourg. Les chefs octobristes et cadets (ou démocrates-constitutionnels) y ont fait la discussion. Un des leaders octobriste a vivement critiqué la Chambre dissoute; il l'a représentée comme combative mais non productive, et lui a reproché d'avoir fait preuve d'instabilité! Un orateur cadet a, d'autre part, essayé de démontrer que, sans la dissolution, son parti aurait établi un régime constitutionnel. Cette nouveauté politique, une joute oratoire *coram populo*, a dû faire sensation à Saint-Pétersbourg!

* * *

L'Allemagne traverse en ce moment une crise électorale très aigüe. Le 13 décembre dernier le Reichstag allemand discutait une demande de crédits supplémentaires de 37 millions pour la colonie de l'Afrique du Sud-Ouest. Le leader du Centre, M. Spahn, combattait les crédits au nom de la commission parlementaire, et M. de Bulow, le chancelier, essayait de prouver qu'ils étaient nécessaires pour la sécurité de la colonie. Le ministre pria instamment le Reichstag de ne pas prendre une résolution d'après lui regrettable et dangereuse au point de vue financier, militaire, politique et national. "Si mon espoir est trompé, ajouta-t-il, je ne serai pas en état de souscrire à une pareille capitulation, étant le guide responsable des affaires de l'empire, devant le peuple allemand et devant l'histoire."

Le gouvernement prétendait maintenir 8,000 hommes dans l'Afrique australe; le Centre ne voulait en accorder que 2,500; les socialistes étaient hostiles à tout crédit. En définitive la demande du gouvernement fut repoussée par 178 voix contre 160. Alors, coup de théâtre! M. de Bulow sortit de sa poche un papier et donna lecture d'un message impérial prononçant la dissolution du Parlement. Il fut interrompu par des applaudissements et des cris, et la séance s'acheva au milieu d'un tumulte indescriptible.

C'est l'attitude du Centre qui a causé la défaite du gouvernement, et c'est contre lui que la dissolution a été décrétée *ab irato*. Voilà ce qui rend la situation particulièrement sérieuse. Depuis un grand nombre d'années le Centre donnait généralement son concours à l'administration impériale. On se rappelle les circonstances qui conduisirent naguère Bismarck à Canossa et lui firent conclure un traité de paix avec l'Eglise catholique, après les excès du Kulturkampf. Les réparations et les garanties données par le gouvernement de l'empire lui rallièrent le Centre, organe et représentant parlementaire des catholiques allemands. Et ce groupe constitutionnel, compact, discipliné, puissant par son organisation et son esprit poli-

tique, constitua le plus solide noyau de la majorité gouvernementale sur laquelle les ministres de l'empereur s'appuyaient dans leurs luttes contre les partis avancés. Cependant depuis quelque temps cette alliance subissait des atteintes. Les mesures persécutrices adoptées par le gouvernement dans la question scolaire en Pologne, sa prétention tyrannique d'empêcher les petits polonais de prier Dieu dans leur langue maternelle ont naturellement indisposé le Centre. Et, par une habile tactique parlementaire, il a choisi l'occasion des crédits coloniaux pour manifester son mécontentement, parce que c'était là un terrain propice au groupement des votes hostiles. En effet on a signalé dans l'administration coloniale des excès, des dilapidations, des faits révoltants au point de vue de l'humanité et de la morale. Le Centre ne déclarait pas la guerre au gouvernement; il entendait plutôt lui donner un avertissement.

Le ministère n'en a pas jugé de la sorte. On dirait que le chancelier était impatient d'en finir et de rompre une alliance qui lui pesait. Et le Centre a été dénoncé à l'opinion comme un parti antinational. Les organes officiels jettent feu et flamme contre lui. Et les autres partis, qui habituellement soutenaient comme lui l'administration, mais à qui son influence prépondérante donnait de l'ombrage, les conservateurs proprement dits, les conservateurs indépendants ou parti d'empire, et les nationaux-libéraux, se sont coalisés pour lui arracher la suprématie et le vaincre dans le champ clos électoral.

Pour bien saisir la situation, il importe de connaître la composition du Reichstag au moment de la dissolution. Cette Chambre des députés de l'empire allemand compte 397 membres. Voici de quels partis, dans leurs grandes divisions, elle était constituée le 13 décembre dernier : le Centre, 100 membres ; les conservateurs de toutes nuances, 79 ; les socialistes, 79 ; les nationaux-libéraux, 36 ; les agrariens, et les antisémites, 21 ; les particularistes (polonais, alsaciens-lorrains, danois, etc.), 31. Avec le Centre, les conservateurs et les nationaux-libéraux, le gouvernement avait 240 voix pour appuyer sa politique. Mais la situation change si l'attitude du ministère force le Centre à devenir un parti d'opposition habituelle. Les socialistes et les particularistes votent presque toujours contre l'administration.

Jetez les voix du Centre dans le plateau gauche de la balance, et la majorité est déplacée. Il faut donc, non seulement que le gouvernement cimente en un Bloc ministériel solide les conservateurs, les nationaux-libéraux et les libéraux, malgré leurs divergences de principes, mais encore que ce Bloc, dont les voix réunies ne dépassaient pas le chiffre de 166 à la dissolution, parvienne à arracher au Centre un grand nombre de sièges. Quant à la constitution du Bloc, c'est un fait accompli, pour le quart d'heure au moins. L'antipathie contre le Centre a servi de lien à la coalition, ou au cartel comme on dit en Allemagne. Conservateurs, nationaux-libéraux et libéraux crient d'une commune voix : "A bas le Centre! à bas les noirs! à bas l'ultramontanisme! sus à l'ennemi commun." Mais la seconde partie du programme sera plus difficile à réaliser. Il est fort probable que les coalisés n'enlèveront pas un seul siège au Centre. Si celui-ci en perd quelques-uns, ce sera au profit des Polonais et des socialistes, et le gouvernement n'y gagnera rien.

En somme il semble que le Centre conservera sa position, à peu de chose près. Et il ne serait pas surprenant que le parti socialiste bénéficiât de la crise, aux dépens du Bloc principalement.

Dans une étude très bien faite sur la situation, nous trouvons des indications intéressantes. Voici des chiffres éloquents au point de vue électoral. Les conservateurs obtinrent en 1890, 1,377,000 voix, en 1893 1,476,000, en 1898 1,200,000, en 1903 1,280,000; les nationaux-libéraux obtinrent en 1890 1,177,000 voix, en 1893 997,000, en 1898, 971,000, en 1903 1,317,000; les libéraux obtinrent en 1890 1,337,000 voix, en 1893, 1,091,000, en 1898 862,000, en 1903 872,000; le Centre obtint en 1890 1,342,000 voix, en 1893 1,468,000, en 1898 1,455,000, en 1903 1,875,000; les socialistes obtinrent en 1890 1,427,000 voix, en 1893 1,786,000, en 1898 2,107,000, en 1903 3,010,000. Il faut tenir compte du nombre des électeurs qui est passé de 10,145,000 en 1890, à 12,531,000 en 1903, et du nombre des votants qui est passé de 7,228,000 en 1890 à 9,495,000 en 1903.

La campagne électorale se poursuit en ce moment avec une grande ardeur. Tous les partis ont arboré leurs programmes. *La Germania*, le grand organe du Centre, déclare que celui-ci

accepte comme terrain de la lutte la question coloniale, puisque c'est sur cette question que le gouvernement a jugé bon de dissoudre le Reichstag; mais en même temps le Centre élargit le débat, en revendiquant pour le Reichstag, d'une manière générale, le droit d'accepter ou de refuser les crédits demandés par le gouvernement. Le Centre n'a refusé les crédits supplémentaires, que parce qu'un examen très précis de la situation l'a convaincu qu'on peut rétablir l'ordre aux colonies en dépensant moins de 10,000 marcks par soldat et par an. Un autre organe du Centre a déclaré qu'il ne s'agit pas uniquement du refus de quelques millions, mais qu'il s'agit de prendre parti pour les droits et le bien du peuple ou pour un impérialisme césarien et une politique de pressurage et de dilapidation. Quant aux conservateurs, pour eux, il s'agit surtout, comme le déclare la *Gazette de la Croix*, "de défendre l'empereur et l'empire contre un gouvernement d'à côté qui n'a nulle responsabilité, qui marche généralement en cachette et qui a voulu user du prétendu droit parlementaire comme d'un prétexte, afin de pouvoir préparer un Canossa au pouvoir militaire suprême avec l'aide du parti de la révolution."

Les libéraux sont moins ministériels et impérialistes qu'anti-centristes. Ils soutiendront le gouvernement, mais sous conditions. "Il faut, écrit l'un de leurs plus importants journaux, le *Berliner Tageblatt*, que le gouvernement devienne plus libéral qu'il ne l'est, il faut que sa politique change, il faut que le Parlement prenne plus part qu'autrefois à la politique du gouvernement et qu'il partage avec le chancelier la responsabilité des affaires."

Les socialistes s'efforcent de paraître modérés pour capter la faveur populaire. Ils se posent en champions des libertés publiques. "Le socialisme, lisons-nous dans leur programme, lutte contre le régime personnel et pour la défense des droits du peuple menacés; il lutte contre la politique exorbitante en matière d'accroissement de la flotte et contre la politique mondiale."

Un trait caractéristique de la campagne électorale, c'est que les partis ministériels embouchent à qui mieux mieux la trompette nationaliste. Ils semblent obéir au mot d'ordre de dénon-

cer le Centre comme manquant de patriotisme. La *Germania* fait bonne justice de cette tactique. Dans un article intitulé: "Le drapeau national et les phrases nationalistes," elle s'écrie: "Cela va bien! Les officieux, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* en tête, recommencent l'inconvenance, d'accord avec les champions libéraux du Kulturkampf, de désigner le Centre comme le parti des sans-patrie, dépourvu de sentiment national. Le chancelier a lui-même donné l'exemple en enfourchant au Reichstag "le cheval nationaliste", en répondant à des télégrammes d'adhésion par des dithyrambes sur les "sentiments nationalistes" des libéraux." Mais ajoute le vaillant journal, "les mots d'ordre nationalistes ne suffiront guère pour se débarrasser du Centre. Du reste les électeurs n'ont que faire de cette offensante supposition de ne pas avoir notion du sentiment patriotique. Puis au demeurant nous trouvons de l'outrage dans le fait qu'un parti se dit nationaliste en vue de produire une comparaison de ses sentiments nationaux avec ceux des autres partis. C'est comme si quelqu'un se disait pieux. C'est à raison qu'on le qualifierait d'hypocrite."

Les élections doivent avoir lieu le 25 janvier. Il est à espérer que le Centre conservera sa force et sa cohésion, et que les socialistes ne feront pas trop de conquêtes.

* * *

C'est toujours avec une profonde tristesse que nous abordons l'examen de la situation en France. Hélas! elle ne cesse pas d'être déplorable et alarmante. Etape par étape, l'Eglise de France est réduite au dénuement et soumise à un régime où l'oppression et la spoliation se disputent la palme.

M. Briand a présenté sa nouvelle loi relative aux biens d'Eglise et à l'exercice du culte. C'est une mesure d'incohérence, d'arbitraire et de rapine. L'article premier décrète que les départements et les communes recevront à titre définitif la libre disposition des archevêchés, évêchés, presbytères et séminaires, dont la jouissance n'a pas été réclamée par une association culturelle conforme à la loi de 1905. Or la discipline de l'Eglise ne permet pas aux catholiques de former de telles associations. Ce

premier article de la loi n'est donc rien autre chose qu'un acte de spoliation. Ces archevêchés, évêchés, séminaires, presbytères sont, pour la plupart la propriété de l'Eglise et des catholiques. Ils ont été bâtis, agrandis, entretenus par eux. Et si l'Etat révolutionnaire s'en est jadis emparé une première fois, cela n'a pu lui conférer un titre.

L'article 2 statue que les biens des établissements ecclésiastiques qui ne sont pas réclamés par des associations cultuelles seront attribués à *titre définitif* aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance. Encore une spoliation! Ces biens n'appartiennent pas à l'Etat, mais à l'Eglise, aux établissements ecclésiastiques. Que dirait-on, dans notre pays, si par une loi le gouvernement prétendait donner à la corporation de Montréal ou à celle de Québec, ou à des conseils de comté, ou à des sociétés de bienfaisances, les biens du séminaire de Saint-Sulpice, du séminaire de Québec, des Ursulines, des Soeurs de Charité, de nos collèges et de nos congrégations religieuses en général. Une immense clameur s'élèverait d'un bout à l'autre du Canada. On crierait "au voleur!" en un formidable concert d'indignation. Et c'est ce que la conscience universelle doit crier au gouvernement français.

L'article 3 supprime de plein droit les allocations concédées aux ministres du culte en vertu de la loi de 1905, partout où ils exerceront leurs fonctions sans se conformer aux exigences arbitraires de la loi. Avons-nous besoin de rappeler que ces allocations n'étaient nullement une munificence de l'Etat, qu'elles remplaçaient, et encore bien insuffisamment, le budget des cultes supprimé par la loi Briand, lequel budget n'était lui-même qu'une imparfaite indemnité accordée à l'Eglise pour la confiscation inique de ses biens durant la grande révolution?

L'article 4 déclare que l'exercice public d'un culte, indépendamment des associations cultuelles, peut être assuré tant au moyen des associations régies par la loi de 1901, que par voie de réunions tenues, après déclaration, en vertu de la loi de 1881 sur les réunions publiques, et selon les prescriptions de l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905. C'est-à-dire que l'exercice public du culte est subordonné à des prescriptions et à des procédures tracassières, sujettes aux plus graves objections, absolument injustifiables et inadmissibles.

L'article 5 proclame que les églises continueront à être laissées à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion, sauf la désaffectation prévue par la loi de 1905. Et il ajoute que la jouissance gratuite en *pourra* être accordée soit à des associations formées d'après la loi de 1905, soit à des associations formées d'après la loi de 1901, soit à des ministres du culte dont les noms devront être indiqués dans la déclaration prescrite par la loi de 1905. Cette jouissance sera attribuée au moyen d'un acte administratif dressé par le préfet, s'il s'agit d'une église déclarée propriété de l'Etat ou du département, ou par le maire, s'il s'agit d'une église déclarée propriété de la commune. Ce texte ouvre la porte à des conflits, à des contestations, à des vexations, à des iniquités, à des irrégularités odieuses dans l'application de la loi, si tant est qu'elle est applicable.

En dépit de toutes ses habiletés—et il est supérieurement habile—M. Briand n'a pu masquer les vices et l'injustice de sa nouvelle production législative. MM. Raiberti, Ribot et Piou en ont fait le procès dans des discours irréfutables. M. Raiberti a demandé qui assumerait la charge des grosses réparations pour les édifices du culte. A supposer que des associations ou des curés en deviendraient les occupants, ce ne serait qu'à titre précaire, et ils ne pourraient prendre la responsabilité de telles dépenses, surtout au moment où on a confisqué tous les biens des fabriques. Quant aux communes rurales qui ont peine à équilibrer leur budget elles laisseront tomber les églises en ruine, et alors il faudra les désaffecter ou les démolir. "Spoliation d'un côté, organisation de schisme de l'autre, s'est écrié M. Raiberti, voilà le projet de loi s'il n'est pas amendé."

M. Ribot a dénoncé éloquemment l'attribution des églises laissée à la discrétion des maires d'un bout de la France à l'autre. "Partout la lutte sera organisée dans toutes les communes. Voilà le germe de la guerre civile. La voulez-vous donc?"

M. Piou a démontré que la prétendue liberté du culte offerte par le gouvernement est une dérision. "Il faudrait, a-t-il dit, que les associations demandassent la jouissance des édifices aux maires ou aux préfets qui auraient le droit de la leur refuser. Ce que vous offrez, c'est le caprice administratif, arbitraire et

révocable. Est-ce là un régime tolérable? C'est l'organisation de l'anarchie. C'est le schisme encore, favorisé par la loi même...

“Vous avez le sort de la paix religieuse dans les mains. Ce n'est pas nous qui faisons la loi, c'est vous. Vous avez deux moyens: ou vous entendre avec Rome (Interruption à l'extrême-gauche) ou nous accorder la liberté et le droit commun comme aux catholiques d'Amérique. Tandis que vous ne nous donnez qu'une parcelle du droit commun, la loi de 1901 expurgée et mutilée! (Applaudissements ou centre et à droite.) Vous n'aboutirez pas, avec toute votre habileté oratoire, à donner le change à l'opinion. Nous ne voulons pas la guerre religieuse. Nous la repoussons de toutes nos forces comme un crime contre la patrie et contre notre foi.

“Pour l'éviter nous sommes prêts à tout, mais à tout ce qui est honorable, digne et légal. Mais, avec des lois comme celles d'aujourd'hui, il faut vous préparer à ce que M. Clemenceau appelait hier la bataille. Si vous ne nous donnez pas la liberté tout entière, nous soutiendrons la guerre que vous avez déclarée.”

Après avoir ainsi fait entendre une énergique protestation dans la discussion générale. M. Piou a lu au nom des députés catholiques, avant le passage à la discussion des articles, une déclaration dont voici les derniers mots :

“Comme à nos yeux, la paix religieuse ne peut être rétablie dans le pays que par l'accord de l'Eglise et de l'Etat, nous voterons contre le passage à la discussion des articles et ne prendrons aucune part à l'élaboration de la loi.”

Cette déclaration était signée par MM. Piou, de Mun, Cochin, Grousseau, de Mackau, de Castelnau, l'abbé Gayraud, Lerolle, et quarante-trois autres députés.

Nous tenons à signaler aussi dans ce débat l'intervention éloquente et généreuse de M. Maurice Barrès, qui n'est pas un clérical, mais qui a tendu la main aux catholiques pour obéir à un sentiment de patriotisme éclairé. “Je me range, s'est-il écrié, du côté des catholiques. La nation franque est alliée étroitement au catholicisme... Si l'on dressait l'inventaire moral de tout ce qui serait détruit avec le catholicisme, vous reculeriez devant cette oeuvre de destruction.”

Le vote sur l'ensemble de la loi a été de 388 voix contre 146.

Au Sénat la discussion, menée au pas de charge par le gouvernement, a mis aux prises avec M. Briand MM. de LasCases et de Lamarzelle, qui ont fait très brillamment la critique du projet de loi. Le ministre des cultes a mis en oeuvre pour leur répondre toutes les ressources de sa sophistique éloquence. L'affichage de son discours a été ordonné par 173 voix contre 87 et la loi a été votée par 190 voix contre 100.

Elle a été promulguée dans le *Journal officiel* du 3 janvier. Et dès le 11, une Encyclique du Souverain-Pontife condamnant cette nouvelle législation était publiée à Paris. Nous n'en avons pas encore reçu le texte officiel. Nous ne la connaissons que par les dépêches transatlantiques. Mais les fragments qui sont ainsi transmis indiquent chez le Saint-Père la même clairvoyance et la même fermeté intrépide que le monde catholique a appris à admirer. "Au point de vue de l'exercice de la religion, dit le Pape, la nouvelle loi a organisé l'anarchie. Elle a inauguré un régime d'incertitude et d'arbitraire. Les églises seront toujours sujettes à désaffectation, et l'on ignore si, dans l'intervalle elles seront à la disposition du clergé et des fidèles. Dans chaque paroisse le prêtre sera sous la dépendance de la municipalité; de là, possibilité de conflits. En outre, le clergé sera tenu de solder les plus lourdes dépenses, lorsque les sources de revenus seront restreintes aux plus strictes limites. La nouvelle loi aggrave la loi de séparation. Nous ne pouvons que la condamner avec précision et sans ambiguïté... Nous attendons donc sans crainte le verdict de l'histoire. Elle dira que, les yeux toujours fixés sur les droits transcendants de Dieu, nous ne nous sommes pas proposé d'humilier le pouvoir civil ni de combattre une forme de gouvernement, mais uniquement de sauvegarder le temple spirituel du Christ."

Quatre jours après la promulgation de cette Encyclique nouvelle, la troisième réunion des évêques de France s'est tenue à Passy, dans le Château de la Muette, mis à la disposition de l'épiscopat par le comte de Franqueville. Quatre-vingts prélats environ s'y sont assemblés. Leurs délibérations sont restées secrètes. On présume, avec raison sans doute, qu'elles ont porté principalement sur l'organisation du culte, en présence de la

nouvelle loi, sur les moyens de prélever et d'administrer les fonds nécessaires au clergé pour poursuivre son oeuvre, sur la question urgente des grands séminaires détruits par l'arbitraire gouvernemental, et qu'il importe de ressusciter coûte que coûte.

Pendant ce temps les sectaires, maîtres du pouvoir, continuent à laïciser. Ils ont chassé Dieu de l'école, des prétoires, des hôpitaux, ils veulent le bannir des monnaies où son auguste nom offusque leurs instincts vils. Jusqu'ici la pièce d'or de 20 francs portait en relief sur sa tranche cette belle légende: "Dieu protège la France." *Dieu protège la France!* Constatation glorieuse d'un fait quinze fois séculaire, ou cri d'espoir au Dieu qui aime les Francs, cette parole de foi patriotique pouvait-elle être tolérée par les scélérats qui ont juré de tuer l'âme chrétienne de la noble nation française? Non, non, il fallait mettre fin à un tel scandale et expulser Dieu des pièces d'or. Et le ministre des finances a pris sa plume, il a rédigé un décret, il l'a porté au président de la République, le chef de l'Etat s'est hâté d'apposer sa signature souveraine sur cette pièce historique, et désormais au lieu de "Dieu protège la France" on lira sur la tranche des 20 francs ce triple mensonge: "Liberté! égalité! fraternité!"

Y a-t-il un autre pays civilisé au monde où les gouvernants prennent ainsi à tâche de se proclamer les ennemis de Dieu?

* * *

L'espace nous manque pour parler de la réception de M. Ribot à l'Académie française. Elle a eu lieu le 20 décembre. La séance a été particulièrement brillante. M. Ribot a prononcé, dans la langue simple, facile, claire, ample et harmonieuse qu'il manie en maître, un éloquent éloge de son prédécesseur, M. le duc d'Audiffret-Pasquier. M. Deschanel lui a répondu par un discours de style élégant et orné, prononcé avec un art très sûr. Un public trop nombreux, si nous en croyons la plainte d'un journaliste, se pressait à cette solennité littéraire.

* * *

Notre session provinciale s'est ouverte à Québec le 15 janvier. Son premier acte a été l'élection d'un orateur, rendue nécessaire par l'entrée de l'honorable M. Weir dans le ministère présidé par M. Gouin. Le choix du gouvernement et, conséquemment de la Chambre, est tombé sur M. Philippe Roy, député d'Iberville.

Le discours du trône parle naturellement de l'augmentation du subside fédéral, et déclare "qu'aidé du puissant concours des délégués des autres provinces," le gouvernement de Québec "a réussi à faire reconnaître la justice de ses réclamations."

Le gouvernement annonce la fondation d'une école technique à Québec, ainsi que d'une école de hautes études commerciales à Montréal.

Le ministère nous apprend aussi qu'il se propose de nommer une commission chargée d'étudier la question de la responsabilité dans les accidents du travail.

Des projets de loi sur les compagnies d'assurance et sur les sociétés de bienfaisance seront présentés durant cette session.

Telles sont les points les plus saillants du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le 15 janvier. Rien ne fait prévoir une session très longue.

Thomas Chapais.

Québec, 21 janvier 1907.



LIBERTÉ!! EGALITÉ!! FRATERNITÉ!!



M. CLÉMENCEAU

Dispensateur de la justice à la mode française contemporaine.

D'après un dessin de CHARLES LEANDRE

Notes Bibliographiques

MRS. FANNY PITTAR. Autobiographie traduite de l'anglais par Joseph Pittar, éditée et annotée par Jean Charruau. Un vol. in-12. Prix: 65 cents. [P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-VIe.]

Mrs. Fanny Pittar a raconté sa conversion au catholicisme dans un livre qui eut en Angleterre un très vif succès! "A Protestant converted to catholicity by her bible and prayer-book, and the struggles of a soul in search of truth." Ce sont ces pages si simples, si naïves parfois, et toujours si attachantes qui sont offertes au lecteurs français dans ce livre. Rapides et saisissant comme la lutte ardente qu'il met sous nos yeux, le récit de Mrs. Pittar embrasse un peu moins de quatre semaines, et cette brièveté même n'est pas sans laisser quelque regret au lecteur. On voudrait connaître le temps qui a précédé la crise, saisir l'action divine préparant de loin cette âme d'élite pour le combat qui la fera victorieuse.

Veuve à vingt-huit ans, quelques jours après sa conversion au catholicisme, en butte aux persécutions de parents chèrement aimés, dont la tendresse, dès l'abord, s'inquiète et bientôt s'exaspère à la pensée que l'"idolâtrie papiste" s'est glissée sous leur toit; séparée de ses jeunes enfants, contrainte à les enlever, à s'enfuir avec eux loin de la patrie pour sauver leur foi menacée, Fanny Pittar a donné, dans cette cruelle épreuve, d'admirables exemples d'humilité, de confiance, de courage chrétien.

L'histoire de Mrs. Pittar et de sa famille n'est qu'une suite ininterrompue d'interventions providentielles.

Nous estimons que la lecture de ces pages ne sera point inutile. Les âmes lassées, découragées, troublées par l'épreuve, y trouveront de vivants exemples de vaillance et d'esprit de foi. Elles y apprendront à se confier en Dieu et aussi à s'aider elles-mêmes, à combattre pour vaincre, comme si tout dépendait de leurs seuls efforts.

Peut-être, à cette lumière, elles sentiront que la souffrance est bonne, parce qu'elle rapproche de Dieu.

Les "Mémoires" de Mrs. Pittar sont parfaitement authentiques, la fiction n'a aucune part dans cet ouvrage.

* * *

JEHAN GERSON (1353-1429), par M. l'abbé Lafontaine, docteur ès lettres. In-12. 3.50 fr. — Librairie Vve Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.

Ce livre est plus que la biographie d'une grande âme: c'est le tableau des souffrances sociales où se meurt la civilisation du moyen âge. Au milieu de contradictions intellectuelles, de passions religieuses déchainées, d'espérances à peine écloses, se débat la grande sincérité du chancelier Gerson. Dans cette lutte de trente années, son âme s'exaspère de ne pouvoir atteindre la vérité, et, cédant à la peine, il va chercher dans la retraite la paix mystique qu'il avait d'abord dédaignée. Il y a dans cet ouvrage un poème psychologique rendu avec une grande pénétration d'analyse.